



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Secrétariat général

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES

Rapport d'activité 2018

1. LE MANDAT DU MINISTERE, DE LA DIPLOMATIE TRADITIONNELLE JUSQU'AU SERVICE PUBLIC	8
1.1. Attributions du département	8
Attributions relevant des compétences du ministre des Affaires étrangères et européennes	8
Attributions relevant des compétences du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire	8
Attributions relevant du ministre de la Défense	9
Attributions relevant des compétences du ministre de l'Immigration et de l'Asile	9
1.2. Mission Statement	9
1.3. Organisation du MAEE	10
Mise en place d'une culture sécuritaire au département	10
1.4. Assistance consulaire	11
1.5. Soutien au gouvernement, aux ministères et à la Cour grand-ducale	12
1.6. Gestion du corps diplomatique et consulaire étranger à Luxembourg	13
Corps diplomatique	13
Corps consulaire et Conseillers du commerce extérieur	14
1.7. Chancellerie et gestion des distinctions honorifiques	14
Chancellerie	14
Gestion des distinctions honorifiques	15
1.8. Événements marquants impliquant la direction du protocole et de la chancellerie en 2018	15
1.9. Délivrance de passeports et visas, légalisations – BPVL	20
Passeports	21
Visas	23
Légalisations	27
Autres activités du BPVL / Le regard vers l'avant	27
1.10. Activités en matière de droit international public du service juridique du MAEE	27
Conseil de l'UE	27
Autres enceintes internationales	28
1.11. Communication	29
2. LA DIPLOMATIE AU SERVICE DU PAYS	30
2.1. Interaction avec le Parlement	30
Questions parlementaires adressées au ministre des Affaires étrangères, de l'Immigration et de l'Asile	30
Questions parlementaires adressées au ministre de la Défense	31
Questions parlementaires adressées au ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire	32
2.2. Soutien à la promotion économique et à la promotion de la place financière du Luxembourg	32
Amériques	32
Asie	33
Moyen-Orient et Afrique du Nord	35

2.3. Coopération culturelle	36
Promotion culturelle à l'étranger	36
2.4. Le Luxembourg, siège d'institutions internationales et européennes	38
Luxembourg, capitale européenne	38
 3. LA POLITIQUE ET LES DOMAINES D'ACTION, LE LUXEMBOURG DANS LE CADRE BILATÉRAL	 40
3.1. Europe	40
Relations avec les pays voisins du Luxembourg	40
Relations avec les autres Etats membres de l'Union européenne	42
Relations avec les pays voisins de l'Union européenne	45
3.2. Amériques	47
Amérique du Nord	47
Amérique latine	48
3.3. Asie	49
République de Corée	49
Inde	49
Vietnam	50
Laos	50
Thaïlande	51
Afghanistan	51
ASEM : 12 ^e Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du dialogue Europe-Asie à Bruxelles	52
3.4. Moyen-Orient et Afrique du Nord	52
Activités multilatérales	52
Activités bilatérales	54
3.5. Afrique sub-saharienne	56
G5 Sahel	56
Sénégal	57
Niger	57
Burkina Faso	58
Mali	58
Ethiopie	59
Cabo Verde	59
 4. LE LUXEMBOURG DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET RÉGIONALES	 59
4.1. Benelux	59
4.2. Organisation des Nations Unies et droits humains	60
Droits humains	61
Responsabilité de protéger (R2P)	62
Non-prolifération et désarmement	62
Loi du 27 juin 2018 relative au contrôle des exportations	63
Commerce d'armes conventionnelles	63

Désarmement: armes de destruction massive	63
Désarmement: armes conventionnelles	64
Nucléaire	64
Non-prolifération d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs	65
Politique de sécurité et de défense commune de l'UE – missions civiles	66
Accords de sécurité bilatéraux	66
4.3 OTAN	66
Visite de travail du secrétaire général de l'OTAN	66
Sommet de l'OTAN	67
Conseils ministériels à l'OTAN	67
Préparation de la VJTF19 et participation à des exercices	67
Participation à des missions militaires de l'OTAN	68
AWACS	69
NSPA	69
4.4. OSCE	69
4.5. Conseil de l'Europe	70
5. LA PROMOTION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG – VERS UNE NOUVELLE IMAGE DE MARQUE	70
5.1. Fédérer la marque au niveau national	70
5.2. Renforcer la présence de la marque au niveau international	71
5.3. Développement de la communauté	71
5.4. Développement de la marque et du récit	71
5.5. Evaluation et monitoring	72
6. LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET L' ACTION HUMANITAIRE	72
6.1. Coopération bilatérale	73
6.2. Coopération avec les organisations non-gouvernementales	75
6.3. Action humanitaire	75
Emergency.lu	76
6.4. Coopération multilatérale	76
6.5. Microfinance et secteur privé	77
6.6. Comité interministériel pour la coopération au développement	78
6.7. Assises de la Coopération	78
6.8. Appui aux programmes	79

6.9. Réunions et déplacements du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire en 2018	79
7. LA DÉFENSE	80
7.1. Mise en œuvre des Lignes directrices de la Défense luxembourgeoise à l'horizon 2025 et au-delà	81
Adoption du Plan directeur de la Défense luxembourgeoise	81
Travaux législatifs en cours	81
Développement capacitaire	82
Autres développements	84
7.2 Armée luxembourgeoise	85
Missions nationales de l'Armée	85
Participation à des missions et opérations	85
7.3. Contributions financières	86
7.4. Visites et déplacements en 2018	86
8. IMMIGRATION ET ASILE AU LUXEMBOURG	87
8.1. Asile	87
Evolution des chiffres-clés en matière d'asile	87
Traitement des demandes de protection internationale	90
Les mineurs non accompagnés demandeurs de protection internationale	96
Transferts en application du règlement Dublin III en 2018	97
Programmes de réinstallation et de solidarité européenne	99
Evolutions législatives et réglementaires en matière d'asile	99
8.2. Immigration et libre circulation des personnes	100
Documents saisis/délivrés en 2018 dans le cadre de la libre circulation de personnes	100
Documents délivrés en 2018 dans le cadre de l'immigration de ressortissants de pays tiers	102
Regroupement familial	105
Titres de voyage pour étrangers et titres de voyage pour apatrides	106
Evolutions législatives et réglementaires en matière de libre circulation des personnes et d'immigration	107
Autres évolutions en matière de libre circulation des personnes et d'immigration	108
Evolutions législatives et réglementaires en matière des frontières	109
8.3. Retours de personnes en séjour irrégulier	109
Evolution des chiffres-clés en matière de retours	109
Empêchement à l'éloignement	110
Aperçu des retours en 2018	111
Evolutions législatives et réglementaires en matière de retours de personnes en séjour irrégulier	112
Autres évolutions en matière de retours	112
8.4. Centre de rétention	113
Evolution des chiffres clé en matière de rétention	113
Activités du Centre de rétention	115
8.5. La Structure d'hébergement d'urgence Kirchberg (SHUK)	116
8.6. Chiffres-clés en matière de structures d'accueil gérées par l'OLAI	117

8.7. Migration – Vote extérieur	118
9. RESSOURCES HUMAINES ET SITUATION FINANCIERE	120
9.1. Personnel du ministère des Affaires étrangères et européennes	120
9.2. Réseau diplomatique	121
9.3. Situation financière	124
Le budget	124
Les recettes consulaires	125
Les immeubles des missions à l'étranger appartenant à l'Etat	125

1. LE MANDAT DU MINISTRE, DE LA DIPLOMATIE TRADITIONNELLE JUSQU'AU SERVICE PUBLIC

La mission du ministère des Affaires étrangères et européennes a été reconfirmée avec la mise en place du gouvernement issu des élections du 14 octobre 2018, et ses compétences ont été légèrement étendues. Ainsi les huit directions coordonnées par un secrétariat général ont été conservées au département, mais celui-ci a également repris le volet « Accueil des demandeurs de protection internationale », qui relevait jusque-là du ministère de la Famille et de l'Intégration.

1.1. Attributions du département

Suite aux élections d'octobre 2018, le mandat du ministère a été défini par l'arrêté grand-ducal du 5 décembre 2018 portant constitution des ministères :

Attributions relevant des compétences du ministre des Affaires étrangères et européennes

1. Relations internationales - Coordination entre départements ministériels dans le domaine des relations internationales - Politique étrangère et de sécurité - Opérations pour le maintien de la paix - Comité interministériel des droits de l'Homme - Relations culturelles internationales - Organisations et conférences internationales - Traités et accords internationaux - Administration et coordination générale du Ministère - Service diplomatique et consulaire : passeports, visas et légalisations - Protocole du Gouvernement - Fêtes et cérémonies publiques.
2. Politique européenne - Coordination de la politique européenne entre les départements ministériels - Coordination de la transposition et de l'application du droit de l'Union européenne - Comité interministériel de coordination de la politique européenne (CICPE) - Comité de coordination interministérielle pour la coopération transfrontalière (CICT).
3. Relations économiques internationales - Organisations économiques multilatérales - Politique commerciale internationale - Diplomatie économique - Coordination en matière de mise en œuvre des sanctions internationales - Promotion de l'image de marque du Luxembourg à l'étranger.
4. Sièges des institutions et d'organismes européens - Politique du siège - Comité de Coordination pour l'Installation d'Institutions et d'Organismes européens.

Attributions relevant des compétences du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

1. Coordination et mise en œuvre de la politique de coopération au développement et d'action humanitaire - Coordination de l'aide publique au développement luxembourgeoise - Coordination et mise en œuvre du volet international des Objectifs de développement durable.
2. Gestion des mandataires des projets et programmes bilatéraux - Relations avec les organisations non gouvernementales - Relations avec les organisations européennes et multilatérales de développement et d'action humanitaire.

3. Comité interministériel pour la coopération au développement.

Attributions relevant du ministre de la Défense

1. Politique de défense, planification stratégique, développement capacitaire, politique de coopération internationale en matière de défense.
2. Armée : Défense du territoire national - Assistance en cas de catastrophes - Participation à la défense commune dans le cadre d'organisations internationales - Participation à des opérations de gestion des crises et à des missions d'aide humanitaire - Reconversion des soldats volontaires - Juridictions militaires - Ordres militaires - Anciens combattants - Relations avec les instances militaires alliées et partenaires - Sports militaires.

Attributions relevant des compétences du ministre de l'Immigration et de l'Asile

1. Politique nationale, européenne et internationale en matière d'immigration et d'asile - Libre circulation des personnes et immigration : Entrée et séjour des étrangers - Protection internationale et protection temporaire - Retour de personnes en situation irrégulière - Octroi du statut d'apatride - Titre de voyage pour étrangers - Relations avec les organisations internationales et non gouvernementales.
2. Centre de Rétention.
3. Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration - Centres d'accueil pour demandeurs d'asile - Foyers d'accueil pour immigrés.

1.2. Mission Statement

Le département a légèrement revu son « mission statement »:

Le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) définit et met en œuvre la politique étrangère et européenne du Luxembourg. Il coordonne l'action extérieure de l'ensemble du gouvernement luxembourgeois. Le MAEE agit dans l'intérêt du pays et de ses citoyens. Il vise à mettre en œuvre une approche cohérente en matière de diplomatie, de défense, de développement et d'immigration.

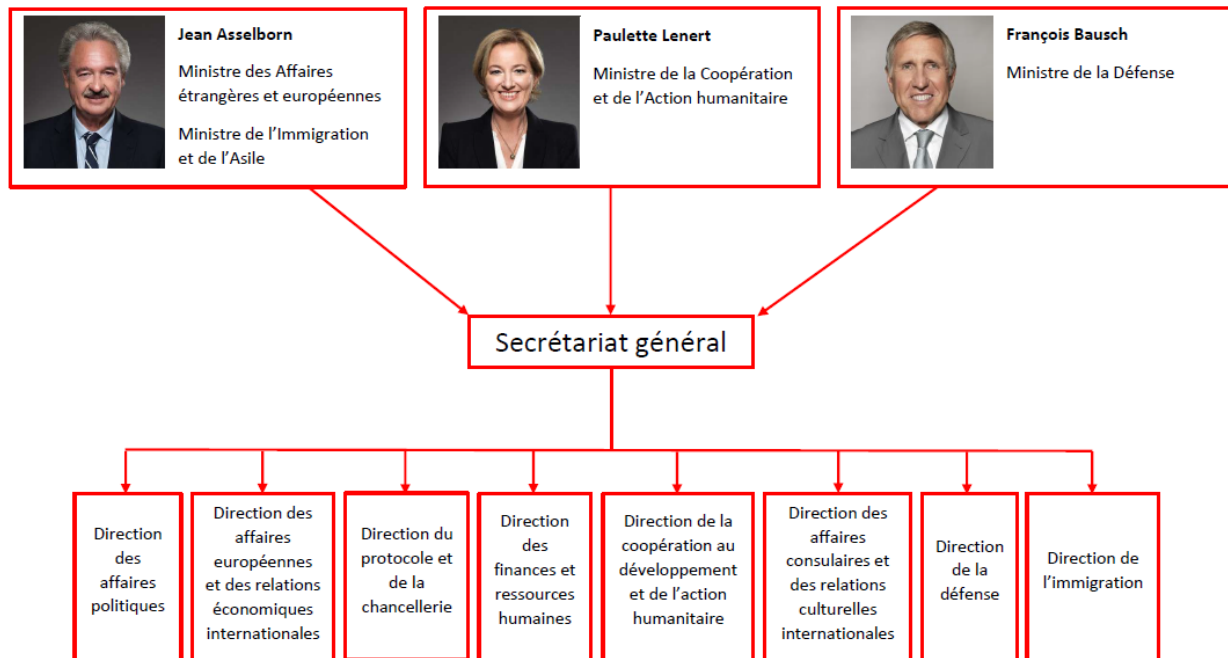
Membre fondateur de la plupart des grandes institutions internationales, dont l'Union européenne et l'Organisation des Nations unies, le Luxembourg est un fervent défenseur de l'intégration européenne et du multilatéralisme. La diplomatie luxembourgeoise défend les valeurs de liberté, de paix et de sécurité. Elle s'engage pour la démocratie, les droits humains, la bonne gouvernance et l'Etat de droit, la solidarité et le développement durable. Ses activités s'inscrivent dans un souci constant de préserver et renforcer le cadre du droit international.

La diplomatie luxembourgeoise est au service des Luxembourgeois, des institutions de l'Etat, du secteur privé et de la société civile, pour soutenir et défendre à l'étranger l'ensemble des intérêts luxembourgeois dans les domaines politique, économique et commercial, culturel et consulaire, tout en promouvant l'image de marque du pays.

1.3. Organisation du MAEE

Le ministère des Affaires étrangères se compose d'un secrétariat général et de huit directions à Luxembourg, ainsi que de 37 missions diplomatiques et consulaires à l'étranger. Certaines de ses attributions vont au-delà de domaines qui sont traditionnellement associés à la diplomatie et aux affaires extérieures (promotion de l'image de marque du pays), alors que d'autres domaines sont partagés avec d'autres départements (diplomatie économique, p. ex.). Le ministère opère sous l'autorité de trois ministres.

L'organigramme du ministère des Affaires étrangères et européennes se présente comme suit :



La coordination entre les différents services, et entre le département et ses missions diplomatiques, est assurée par le secrétaire général, qui préside des réunions hebdomadaires des directeurs (REDIR). Les travaux de la REDIR sont préparés par la réunion mensuelle des directeurs adjoints (REDA), présidée par la secrétaire générale adjointe. Ces réunions traitent des positions luxembourgeoises en matière de politique étrangère et européenne, ainsi que de questions d'ordre administratif (organisation du département, sécurité, protection des données, communication etc.).

Mise en place d'une culture sécuritaire au département

La situation sécuritaire des missions diplomatiques luxembourgeoises et de leur personnel a fait l'objet de discussions au Conseil de gouvernement à plusieurs reprises au cours de 2018. Afin que les missions diplomatiques luxembourgeoises puissent faire face de manière plus efficace à des situations de crise, le département a œuvré au cours des derniers mois, ensemble avec un certain nombre de partenaires, à la mise en place d'un ensemble de mesures concernant la sécurité physique du personnel et des locaux, ainsi que la sécurité des communications et cyber-sécurité. Un groupe d'experts interministériel s'est rendu

auprès des missions luxembourgeoises dans le Sahel (Dakar, Burkina Faso, Bamako, Niamey) pour se rendre compte de la situation sur le terrain et formuler un certain nombre de recommandations. Cet exercice devra être poursuivi dans les années à venir.

1.4. Assistance consulaire

L'assistance consulaire apportée aux ressortissants luxembourgeois, qu'ils soient en déplacement ou résident à l'étranger, se caractérise par une collaboration efficace et rapide entre le département, les postes diplomatiques luxembourgeois à l'étranger, et les différentes administrations impliquées, ainsi que les postes diplomatiques d'autres Etats membres de l'Union européenne en cas de besoin. Il importe, dans ce contexte, de souligner l'excellente coopération, dans le cadre de notre convention bilatérale, avec les services consulaires de la Belgique et des postes diplomatiques belges dans les pays dans lesquels le Luxembourg n'est pas représenté.

La direction des affaires consulaires est en charge de suivre certains groupes de travail au sein du Conseil de l'Union européenne dont le mandat couvre la coopération consulaire, ainsi que le « Core team » qui essaye d'améliorer les rapports entre Etats membres et le Service européen d'action extérieure (SEAE) en matière de gestion de crise.

En 2018, la direction des affaires consulaires a géré plus de 90 dossiers qui concernent des cas de décès, de simples demandes de renseignements et des cas relevant de l'assistance consulaire stricto sensu (détentions, rapatriements, personnes en détresse, délivrance de Laissez-Passer). Les cas d'assistance consulaire continuent à former le gros des dossiers qui sont traités par la direction dans le courant de l'année.

Le département a également continué à développer les instruments de service et d'assistance aux citoyens luxembourgeois. Outre la mise à jour et la publication des instructions en matière d'assistance consulaire couvrant différents cas de figures (accident, décès, arrestation et détention à l'étranger, catastrophe naturelle ou crise humanitaire, e.a.), la direction a mis en œuvre les projets d'envergure suivants, initiés au cours de l'année précédentes, notamment :

- *Transposition de la directive UE 2015/637*

La procédure entamée en 2017 a été portée à conclusion avec l'adoption du règlement grand-ducal du 15 mai 2018, établissant notamment les mesures de coordination et de coopération nécessaires pour faciliter la protection consulaire des citoyens de l'Union européens non représentés dans les pays tiers et abrogeant la décision 95/553/CE.

La directive garantit à tout citoyen de l'Union européenne ce droit à la protection consulaire (art.20 c du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne) lié directement à leur citoyenneté européenne et clarifie les modalités des obligations qui incombent aux Etats membres et à leurs représentations diplomatiques et consulaires dans les pays tiers.

Le règlement grand-ducal introduit dans le cadre de cette directive pour la première fois la définition de membres de famille susceptibles de se voir assistés par nos missions.

- *Lëtzebuenger am Ausland* : registre central d'enregistrement de personnes physiques voyageant ou résidant à l'étranger

Après une phase initiale de développement et d'essai, le registre a été mis à disposition du grand public en mai 2018. Une première phase a été lancée plus spécifiquement dans le contexte de la Coupe du monde de Football en Russie. Il a connu un pic d'intérêt auprès des ressortissants luxembourgeois suite au tremblement de terre sur l'île volcanique de Lombok en mer de Bali.

Elaborée en collaboration avec le Centre de technologies et d'information de l'Etat, la démarche en ligne permet aux ressortissants luxembourgeois vivant à l'étranger ou en déplacement professionnel ou privé de notifier le MAEE de leur séjour. L'objectif du registre est de faciliter et d'accélérer une éventuelle assistance consulaire (p.ex. en cas de perte de documents ou de situation de crise ou de catastrophe naturelle). La communication d'informations officielles est également possible en cas de besoin. L'inscription se fait sur base volontaire.

La direction a pris des mesures pour faire connaître ce service auprès des ressortissants luxembourgeois. Un dépliant, expliquant la procédure à suivre, est distribué par le bureau des passeports avec chaque nouveau passeport émis. Une collaboration avec le service national de la jeunesse, qui promeut l'utilisation du lien auprès des jeunes Luxembourgeois ainsi qu'une médiatisation via la presse contribuent à promouvoir une connaissance plus large de ce registre.

1.5. Soutien au gouvernement, aux ministères et à la Cour grand-ducale

La direction du protocole assure le service protocolaire pour le gouvernement. Régulièrement, de nombreux dignitaires étrangers se rendent au Grand-Duché de Luxembourg à l'occasion de visites bilatérales, de conférences internationales ou de séminaires. La direction du protocole se charge de l'organisation logistique et protocolaire de ces événements, notamment lorsqu'ils impliquent des visites de ces personnalités auprès de Son Altesse Royale le Grand-Duc, de Monsieur le Premier ministre, de Messieurs les Vice-Premiers ministres, de Monsieur le ministre des Affaires étrangères et européennes, mais également auprès des autres membres du gouvernement. Par ailleurs, la direction du protocole travaille en proche collaboration avec les services compétents de la Chambre des Députés pour les visites officielles organisées par ou conjointement avec le Parlement.

En se chargeant des questions logistiques et protocolaires des visites et événements importants, la direction du protocole contribue à créer un cadre au bon développement des relations diplomatiques et économiques entre pays et participe activement à la projection d'une bonne image de marque du Luxembourg à l'étranger.

Ainsi, en 2018, la direction du protocole a organisé voire encadré 43 visites de travail et une visite officielle. Elle est également régulièrement sollicitée pour se charger des aspects logistiques de réunions et événements internationaux organisés au Luxembourg par le gouvernement luxembourgeois. Dans ce cadre, elle a encadré 10 réunions et conférences en 2018.

Traditionnellement, la direction du protocole apporte aussi son soutien à la Cour grand-ducale en collaborant notamment à l'organisation notamment de visites d'Etat ou de visites officielles, en étroite coopération avec le Palais et les ambassades luxembourgeoises concernées. Elle a ainsi participé à la préparation de la visite officielle que Son Altesse Royale le Grand-Duc a effectuée au Sénégal en janvier 2018. Elle a également largement contribué aux préparatifs de la visite d'Etat de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en France en mars 2018. Enfin, le Protocole s'est investi dans la

préparation et l'encadrement de la visite d'Etat que leurs Majestés le Roi et la Reine des Pays-Bas ont effectuée au Luxembourg en mai 2018.

Au niveau des cérémonies dont la direction du protocole a la charge, les festivités de la Fête nationale occupent une place toute particulière puisqu'elles permettent de réunir les membres du corps diplomatique accrédités au Grand-Duché de Luxembourg dans une ambiance tant solennelle que festive. Parmi les invités officiels de la journée figuraient, outre les ambassadeurs et chargés d'affaires a.i. des ambassades accréditées au Luxembourg, les hauts représentants des institutions européennes ayant leur siège à Luxembourg. En 2018 comme les années précédentes, ils étaient nombreux à honorer de leur présence la cérémonie civile à la Philharmonie de même que la prise d'armes suivie du traditionnel défilé militaire tandis que les conjoints ont pu profiter du programme culturel organisé à leur intention. Rendez-vous incontournable de la Fête nationale, le déjeuner offert par le ministre des Affaires étrangères et européennes a accueilli 285 invités dans le cadre élégant du Grand Théâtre de la Ville de Luxembourg.

En 2018, la direction du protocole a été responsable de l'organisation et du déroulement de la cérémonie à l'occasion de la Journée nationale de la commémoration, le 7 octobre 2018. Les autorités luxembourgeoises et les ambassadeurs résidents ont pu prendre part au service religieux en la cathédrale de Luxembourg ainsi qu'aux cérémonies au Monument national de la Solidarité, au monument de la mémoire « Shoah », au monument du souvenir « Gëlle Fra » et à la croix de Hinzert. La direction du protocole s'est également chargée de la planification et du déroulement de la commémoration du centenaire de la fin de la 1^{ère} Guerre Mondiale, le 11 novembre 2018. Cette cérémonie a eu lieu en présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse devant le monument du souvenir « Gëlle Fra ».

En 2018, le protocole a ainsi organisé ou contribué à organiser une soixantaine de visites et événements à Luxembourg (voir en annexe le relevé des événements marquants).

1.6. Gestion du corps diplomatique et consulaire étranger à Luxembourg

Corps diplomatique

La direction du protocole et de la chancellerie constitue le premier interlocuteur pour les missions diplomatiques accréditées au Luxembourg, dont elle gère notamment les accréditations et les fins de missions.

Un total de 175 missions diplomatiques ou délégations sont accréditées auprès du Luxembourg, sous forme soit d'une ambassade résidente à Luxembourg, soit d'une mission diplomatique ou délégation non résidente basée surtout à Bruxelles, mais aussi à Paris, Londres, La Haye ou ailleurs. Parmi celles-ci, 21 pays disposent d'une ambassade résidente établie à Luxembourg.

En 2018, 33 nouveaux ambassadeurs ont été accrédités au Luxembourg, dont quatre résidents (Etats-Unis d'Amérique, Espagne, Portugal et Suisse). De même, le département a géré 26 fins de missions, dont celles de quatre ambassadeurs résidents (Espagne, Turquie, Suisse et Portugal).

Assurant la gestion administrative du corps diplomatique étranger résident, la direction du protocole et de la chancellerie est intervenue dans la gestion des personnes bénéficiant du statut diplomatique en établissant, en 2018, 154 cartes diplomatiques et 115 cartes de légitimation, ce qui fait un total de 269 cartes. Par ailleurs, la direction du protocole et de la chancellerie a délivré en 2018 1.316 cartes de légitimation aux agents des Institutions européennes et des organisations internationales respectivement à leurs membres de famille.

En 2018, la direction du protocole et de la chancellerie a été saisie de 2.908 demandes d'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée émanant des ambassades (usage officiel et usage personnel des diplomates) et des personnes à statut diplomatique des institutions européennes et organismes internationaux. La direction a en outre émis 99 immatriculations sous plaques CD.

Corps consulaire et Conseillers du commerce extérieur

La direction du protocole et de la chancellerie est également en charge de la gestion du corps consulaire du Luxembourg à l'étranger, du corps consulaire étranger au Luxembourg ainsi que des conseillers du commerce extérieur du Luxembourg à l'étranger.

Le corps consulaire du Luxembourg à l'étranger est actuellement constitué d'un réseau de 143 consuls honoraires et de 5 consuls généraux honoraires (Floride, Tokyo, Beyrouth, Managua et Amsterdam). Ce réseau est renforcé par 6 consuls généraux de carrière (Bruxelles, Shanghai, New York, San Francisco, Strasbourg et Genève) ainsi que par les sections consulaires de nos ambassades comprenant notamment 11 consuls et 6 vice-consuls. En 2018, 14 cartes consulaires ont été produites par le département.

Le corps consulaire étranger au Luxembourg comporte quant à lui :

2 consuls généraux de carrière (Portugal, Belgique)

1 ambassadeur exerçant aussi la tâche de consul général (Royaume-Uni)

1 consul de carrière (États-Unis)

10 consuls généraux honoraires (Danemark, Djibouti, Hongrie, Inde, Islande, Népal, Norvège, Philippines, Suède, Thaïlande)

50 consuls honoraires

4 consuls de carrière accrédités au Luxembourg avec résidence à Bruxelles.

Afin de mieux promouvoir ses activités commerciales à l'étranger, le Luxembourg peut également recourir à un réseau de 20 conseillers du commerce extérieur représentés dans les pays suivants : Allemagne, Canada, Chine, Emirats Arabes Unis, Etats Unis d'Amérique, France, Indonésie, Iran, Italie, Koweït, Laos, Liban, Russie, Singapour, Suisse et Vietnam.

1.7. Chancellerie et gestion des distinctions honorifiques

Chancellerie

La direction du protocole et de la chancellerie assure la transmission de documents judiciaires et officiels émanant des autorités luxembourgeoises vers l'étranger et elle réceptionne pour le compte de l'État luxembourgeois les mêmes types de documents provenant d'autorités étrangères.

En 2018, la direction du protocole et de la chancellerie s'est chargée de la transmission de 302 nouveaux dossiers (commission rogatoires internationales, demandes d'entraide judiciaire, exploits d'huissier de justice) aux autorités et institutions concernées tout en assurant le suivi des dossiers ouverts antérieurement.

S'y ajoute pour 2018 la transmission de 417 actes de l'état civil.

La direction du protocole et de la chancellerie a également traité en 2018 127 demandes de renseignements émanant de particuliers ou d'autorités étrangères. Les objets de ces demandes de renseignements sont de nature très variée : demandes de statistiques au sujet de ressortissants de certains pays résidant au Luxembourg ; demandes, respectivement, délivrance de spécimens de documents nationaux (carte d'identité, permis de conduire, certificat d'immatriculation, etc.) ; demandes de renseignements sur les caisses de pension, législation spécifiques, nature politique du Luxembourg, différents corps de métier, procédures.

Enfin, la direction du protocole et de la chancellerie s'est aussi chargée de la collecte et de l'envoi de 282 objets, perdus ou volés soit au Service national des objets trouvés pour les objets appartenant à des ressortissants luxembourgeois à l'étranger, soit aux ambassades respectives pour les objets appartenant à des non-résidents et trouvés au Luxembourg.

Gestion des distinctions honorifiques

La direction du protocole et de la chancellerie est également en charge des diverses demandes d'agrément en vue de la remise de distinctions honorifiques à des ressortissants luxembourgeois et étrangers. Dans le cadre de la promotion générale qui honore également des personnalités étrangères lors de notre fête nationale, 104 demandes d'agrément ont été soumises via nos ambassades aux autorités locales. Si on y ajoute les propositions de remise de distinctions honorifiques aux membres de notre corps diplomatique ainsi que les décorations remises lors de visites d'Etat, également gérées par la direction du protocole et de la chancellerie, le nombre de demandes de décoration traitées via la direction du protocole s'élève à 158.

1.8. Evénements marquants impliquant la direction du protocole et de la chancellerie en 2018

Janvier 2018	
15.01.2018	Visite de travail de Madame Violeta BULC, Commissaire européenne aux Transports
15.01.2018	Dîner en l'honneur des anciens Ambassadeurs du Luxembourg
18.01.2018	Visite de travail de Monsieur Michel BARNIER, Négociateur en chef responsable du groupe de travail de la Commission chargé de la préparation et de la conduite des négociations avec le Royaume-Uni en vertu de l'article 50 du TUE
21.01.-23.01.2018	Visite officielle de Son Altesse Royale le Grand-Duc en République du Sénégal
30.01.-31.01.2018	Visite officielle du Bureau du Parlement germanophone de Belgique, sous la conduite de Monsieur Alexander MIESEN

31.01.-01.02.2018	Visite de travail de Son Excellence Madame Aurelia FRICK, ministre des Affaires étrangères, de la Justice et de la Culture du Liechtenstein
Février 2018	
01.02.2018	Visite de travail de Monsieur David DAVIS, secrétaire d'Etat à la sortie de l'Union européenne du Royaume-Uni
04.02. – 06.02.2018	Visite de travail de Monsieur Bodo RAMELOW, ministre-président du Land de Thuringe
22.02.2018	Réunion Grande Région
25.02.2018	Journée Nationale de la Résistance
Mars 2018	
06.03.2018 - 08.03.2018	Visite de travail de Madame Dhurata HOXHA, ministre de l'Intégration Européenne de la République du Kosovo
07.03.2018	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Donald TUSK, Président du Conseil européen
07.03 – 09.03.2018	Visite de travail de Monsieur Abdoulaye DIOUF SARR, ministre de la Santé et de l'Action Sociale et de Monsieur Mame Thierno DIENG, ministre de l'Environnement et du Développement Durable de la République du Sénégal
08.03 – 09.03.2018	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Juha SIPILÄ, Premier ministre de Finlande
09.03 – 11.03.2018	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Stefan LÖFVEN, Premier ministre du Royaume de Suède
12.03.2018	Visite de travail de Madame Malu DREYER, ministre-Présidente du Land de Rhénanie – Palatinat
19.03 – 21.03.2018	Visite d'Etat de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande- Duchesse en France

22.03.2018	11 ^e Commission de Partenariat entre le Luxembourg et le Laos
Avril 2018	
16.04.2018	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Sven MIKSER, ministre des Affaires étrangères de la République d'Estonie
17.04.2018	Visite de travail de Monsieur Michael ROTH, ministre d'Etat de la République Fédérale d'Allemagne
17.04. – 18.04.2018	Visite de travail de Son Excellence le Sultan AL MANSOORI, ministre de l'Economie des Emirats Arabes Unis
20.04.2018	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Nikola DIMITROV, ministre des Affaires étrangères de la République de Macédoine
25.04.2018	Visite de travail de Monsieur Levan DAVITASHVILI, ministre de l'Agriculture et de l'Environnement de Géorgie
26.04.2018	Visite de travail de Son Excellence Prof. Dr. Srdjan DARMANOVIC, ministre des Affaires étrangères du Monténégro
26.04.2018	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Youssef CHAHED, Premier ministre de la République tunisienne
26.04 – 27.04.2018	Visite de travail de Madame Věra JOUROVÀ, Commissaire européenne à la Justice, aux Consommateurs et à l'Egalité des Genres
Mai 2018	
03.05. – 05.05.2018	10 ^e Commission de Partenariat avec le Burkina Faso, conduite par Madame Rosine SORI-COULIBALY, ministre des Finances, de l'Economie et du Développement du Burkina Faso
10.05 – 13.05.2018	Visite de travail de Monsieur Alexander NIKITIN, Gouverneur de la région de Tambov (Fédération de Russie)
23.05. – 25.05.2018	Visite d'Etat de Leurs Majestés le Roi et la Reine des Pays-Bas

27.05. – 30.05.2018	11 ^e Commission de Partenariat avec la République du Niger, conduite par Son Excellence Monsieur Kalla ANKOURAOU, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur
Juin 2018	
02.06.2018	Cérémonie officielle à la mémoire de Monsieur Camille GIRA, secrétaire d'État au Développement durable et aux Infrastructures
03.06 – 04.06.2018	Visite de travail de Monsieur Armin LASCHET, ministre-Président du Land de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie
07.06. – 08.06.2018	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Bhegjet PACOLLI, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères de la République du Kosovo
11.06. – 12.06.2018	Visite de travail des ministres de l'Environnement germanophones
13.06.2018	Visite de travail de Dr. Daniel RISCH, Vice-Premier ministre de la Principauté du Liechtenstein
14.06.2018	Visite de travail de Monsieur Willy BORSUS, ministre-Président de Wallonie
17.06.2018	Inauguration du Monument « Kaddish » à la Mémoire des Victimes de la Shoah et Commémoration du 75 ^e anniversaire du dernier convoi de déportation des Juifs du Luxembourg, le 17 juin 1943
17.06. – 20.06.2018	Commission de Partenariat avec la République du Cabo Verde
19.06. – 20.06.2018	Visite de travail de Son Excellence Madame Sushma SWARAJ, ministre des Affaires étrangères de l'Inde
20.06.2018	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Nicola RNEZI, secrétaire d'Etat pour les Affaires étrangères, les Affaires politiques et la Justice de Saint-Marin
23.06.2018	Fête Nationale
25.06.2018	Visite de travail de Monsieur Jens STOLTENBERG, secrétaire général de l'OTAN
25.06.2018	Visite de travail de Monsieur Alain BERSET,

	Président de la Confédération suisse
25.06.2018	Visite de travail de Monsieur Ditmir BUSHATI, ministre des Affaires étrangères de la République d'Albanie
25.06.2018	Commémoration du 60 ^e anniversaire de la « NATO Support and Procurement Agency » (NSPA) et du 50 ^{ème} anniversaire du siège de la NSPA au Luxembourg
27.06.2018	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Andrej PLENKOVIC, Premier ministre de la République de Croatie
27.06.2018	Réunion informelle des Premiers ministres libéraux
Juillet 2018	
03.07.2018	Réunion des ministres étrangers germanophones
09.07. – 10.07.2018	Visite de travail de Monsieur Peter MAURER, Président du Comité international de la Croix-Rouge
09.07. – 11.07.2018	Visite de travail de Son Excellence Monsieur WANG Guosheng, secrétaire du Parti Communiste Chinois de la Province du Henan
18.07.2018	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Carlos CASTANEDA, ministre des Relations extérieures de la République d'El Salvador
29.07. – 30.07.2018	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Pradeep Kumar GYAWALI, ministre des Affaires étrangères de la République du Népal
Août 2018	
16.08. – 21.08.2018	Visite de travail de Son Excellence Madame Davaajantsan SARANGEREL, ministre de la Santé de Mongolie
Septembre 2018	
06.09.2018	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Emmanuel MACRON, Président de la République française, de Son Excellence Monsieur Mark RUTTE, Premier ministre des Pays-Bas et de Son Excellence Monsieur Charles MICHEL, Premier ministre de Belgique

04.09.2018	Visite de travail de Dr Ahmed TIBI, Vice-Président de la KNESSET
14.09. – 15.09.2018	Réunion des ministres de la Justice germanophones
Octobre 2018	
03.10.2018	Visite de travail de Son Excellence Madame Louise MUSHIKIWABO, ministre des Affaires étrangères de la République du Rwanda
07.10.2018	Commémoration nationale à Luxembourg-Ville et Commémoration nationale à Diekirch
08.10.2018	Dîner ministériel du ministère de l'environnement
09.10. – 10.10.2018	Visite de travail de Monsieur Pierre KRÄHENBÜHL, Commissaire général de l'Office de Secours et de Travaux des Nations Unies pour les Réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)
17.10. – 19.10.2018	Visite de travail de Monsieur Michel SIDIBE, Directeur général de l'ONUSIDA
Novembre 2018	
07.11.2018	Visite de travail de Son Excellence Monsieur José Ramón SABORIDO, ministre de l'Enseignement supérieur
11.11.2018	Cérémonie pour le centenaire de la fin de la 1 ^{ère} Guerre Mondiale

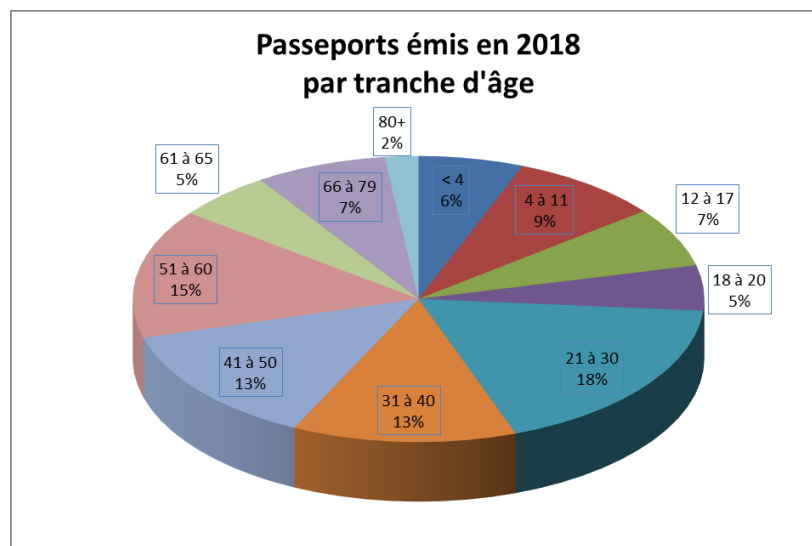
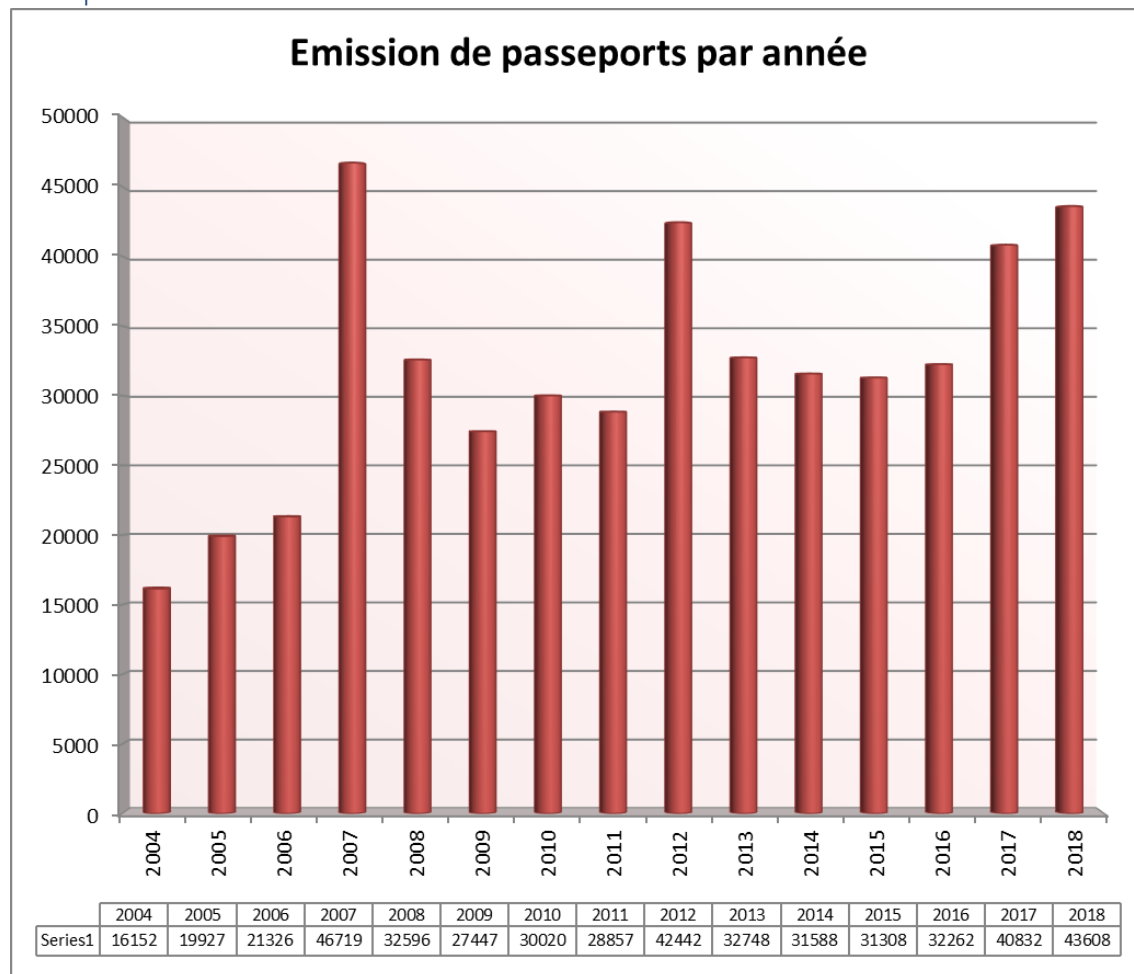
1.9. Délivrance de passeports et visas, légalisations – BPVL

L'année 2018 était marquée par le déménagement du Bureau des passeports, visas et légalisations dans ses nouveaux locaux au 6, rue de l'Ancien Athénée pour le 1^{er} août.

Le 4 septembre, le ministre Asselborn a inauguré le nouveau bureau en présence des collaborateurs du département, d'autres administrations gouvernementales et de la presse. Les nouveaux locaux permettront, moyennant quelques innovations technologiques et procédurales, d'améliorer la prise en charge et le traitement des demandes de nos ressortissants.

Le BPVL a émis 43.608 passeports en 2018.

Passeports

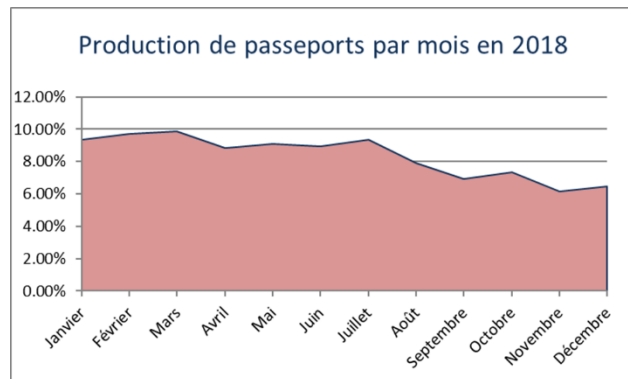


Comme indiqué dans le rapport annuel 2017, l'augmentation assez dramatique du nombre de passeports produits en 2017 était un phénomène attendu et lié au fait que l'année 2017 marquait le 10^e anniversaire

de la crise des cartes d'identité et que les passeports émis en masse en 2007 ont largement été remplacés par des passeports émis en 2012 qui, à leur tour, ont périmé en 2017.

Que de 2017 à 2018, la production de passeports augmente encore une fois de 6,8 % était néanmoins une surprise.

En deux ans la production aura ainsi augmenté de 35 %.

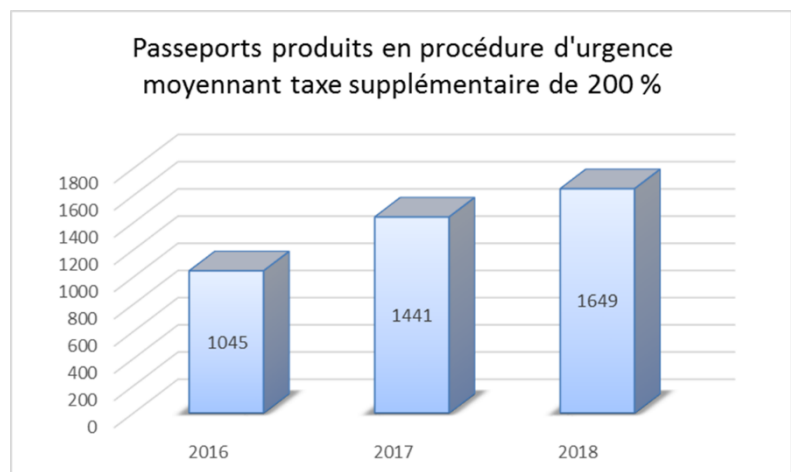


2018 était également l'année dans laquelle un nouveau mode de distribution des passeports a été introduit.

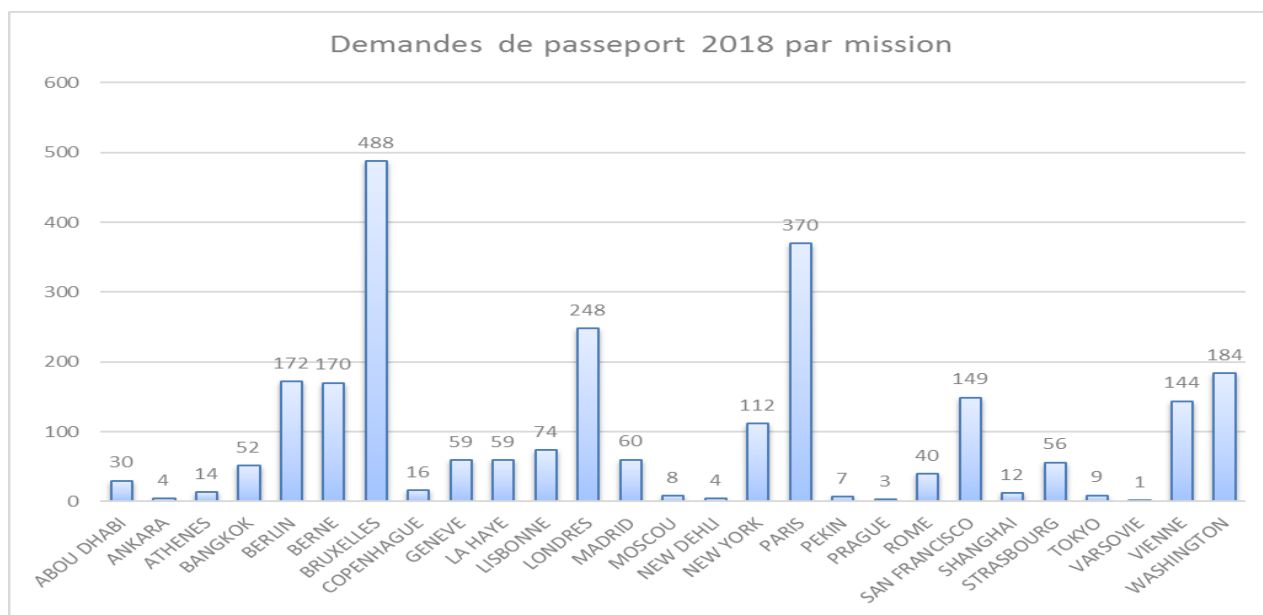
Nos concitoyens résidant au Luxembourg ont ainsi la possibilité de retirer leur passeport auprès de leur administration communale et ne sont plus obligés de se déplacer au BPVL. Parallèlement, ils ont l'option de faire leur demande de passeport directement auprès du BPVL si p.ex. ils travaillent à Luxembourg-Ville.

Il s'avère que le nombre de passeports demandés en procédure d'urgence est toujours en augmentation et ce malgré l'introduction d'une surtaxe de 200 % depuis 2015. Le BPVL produit ainsi en moyenne entre 6 et 7 passeports urgents par jour.

Le BPVL continue de collaborer avec l'équipe de la Cellule «information et communication» du département, pour sensibiliser régulièrement les Luxembourgeois via les réseaux sociaux.



Avec 2.545 demandes de passeport soumises au BPVL par nos ambassades, ce chiffre constitue une augmentation de 13 % par rapport à 2017.



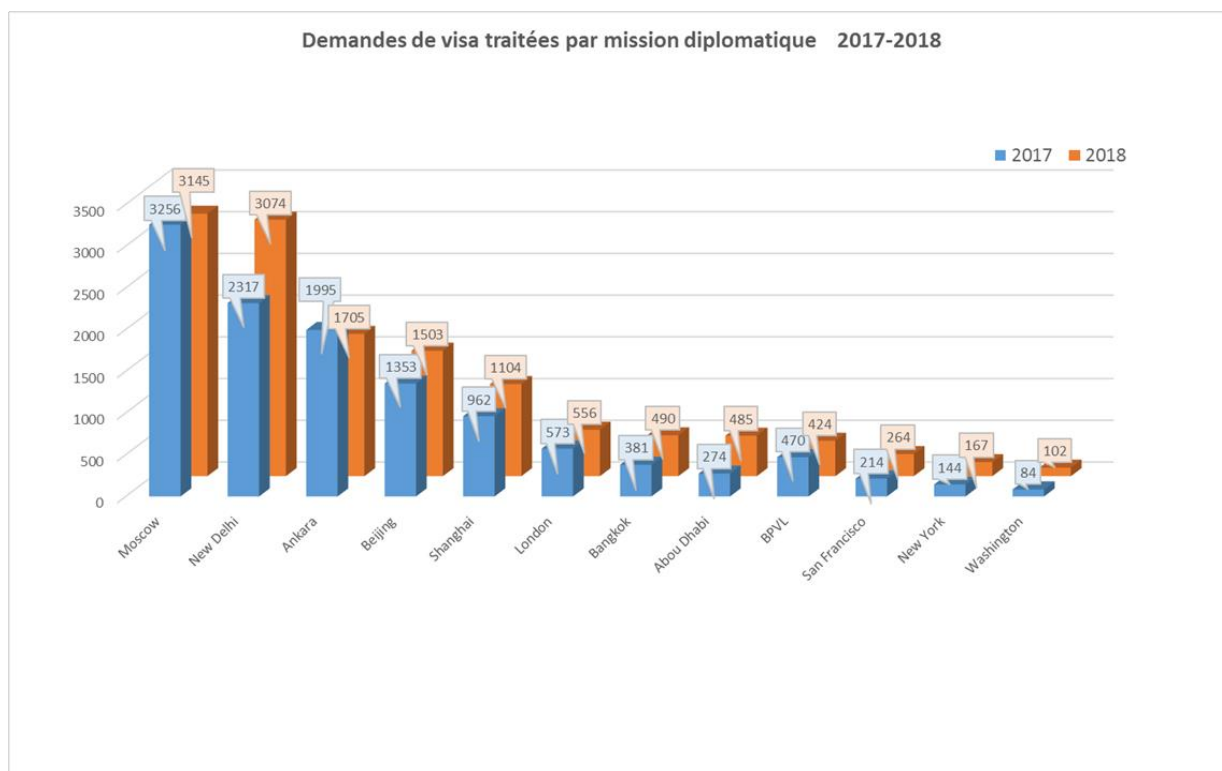
Visas

Au niveau européen, 2018 a été l'année des propositions de réformes dans le domaine de la politique de l'UE en matière de visas. En mars 2018, la Commission Européenne a présenté une proposition pour réformer la politique commune des visas et adapter les règles à l'évolution des préoccupations en matière de sécurité, aux défis liés à la migration et aux nouvelles possibilités offertes par les avancées technologiques. La refonte du règlement 810/2009 (le code des visas) se trouve actuellement en dernière phase de négociation au sein des trilogues. Parallèlement, une modernisation des systèmes d'information européens est apparue comme étant nécessaire afin de pallier aux déficits d'informations et de renforcer la sécurité intérieure permettant à terme d'assurer une totale interopérabilité des systèmes d'informations au sein de l'UE. Dans ce contexte, la Commission a proposé en mai 2018 un perfectionnement du système d'information sur les visas (VIS) par une proposition législative modifiant le règlement 767/2008 (règlement VIS) ainsi que tous les autres règlements qui y sont liés. Le Conseil a obtenu un mandat pour entamer les négociations sur la proposition au mois de décembre dernier.

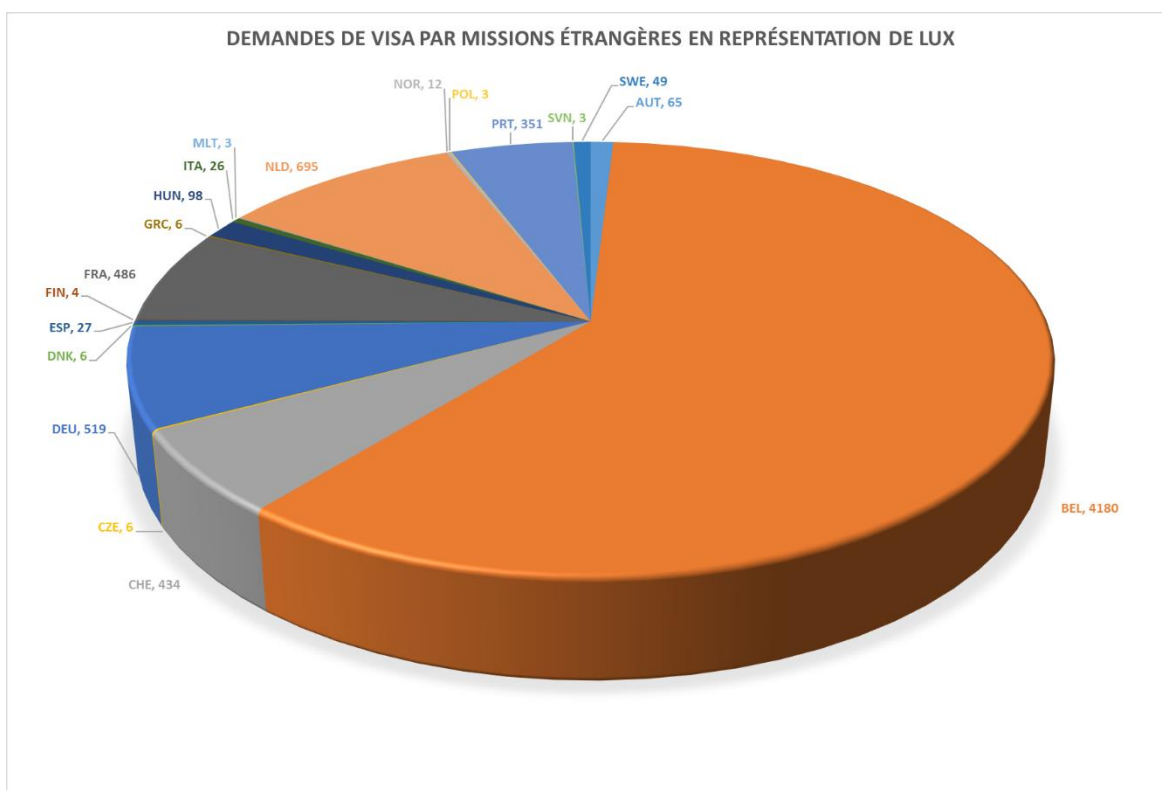
En ce qui concerne les demandes de visa traitées, non seulement ont-elles tendance à devenir de plus en plus complexes, mais on constate également une augmentation générale du nombre de demandes de presque 8 %. De même, le nombre des recours gracieux est en progression constante avec 78 dossiers traités en 2018 suite à des décisions de refus.

	Visa D	Visa C	Total	Visa D	Visa C	Total	Variation
	2017			2018			
Abou Dhabi	38	236	274	52	433	485	77.01%
Ankara	438	1557	1995	267	1438	1705	-14.54%
Athens	4	4	8	4	0	4	-50.00%
Bangkok	26	355	381	27	463	490	28.61%
Beijing	206	1147	1353	234	1269	1503	11.09%
Berlin	1	3	4	1	4	5	25.00%
Bern	0	2	2	0	6	6	200.00%
BPVL	433	37	470	386	38	424	-9.79%
Brussels	0	1	1	0	4	4	300.00%
Copenhagen	0	1	1	0	0	0	-100.00%
Den Haag	1	0	1	1	2	3	200.00%
Geneva	2	3	5	0	0	0	-100.00%
Lisbon	58	25	83	49	6	55	-33.73%
London	29	544	573	28	528	556	-2.97%
Lux.-Findel	0	2	2	0	2	2	0.00%
Madrid	0	7	7	0	1	1	-85.71%
Moscow	231	3025	3256	246	2899	3145	-3.41%
New Delhi	579	1738	2317	791	2283	3074	32.67%
New York	7	137	144	4	163	167	15.97%
Paris	1	9	10	0	3	3	-70.00%
Prague	0	4	4	1	2	3	-25.00%
Rome	3	30	33	5	32	37	12.12%
San Francisco	12	202	214	10	254	264	23.36%
Shanghai	132	830	962	132	972	1104	14.76%
Tokyo	2	14	16	4	23	27	68.75%
Vienna	0	4	4	0	2	2	-50.00%
Warsaw	10	27	37	3	13	16	-56.76%
Washington	23	61	84	27	75	102	21.43%
			12241			13187	

Dans l'analyse par mission, l'on constate que ce sont surtout notre Ambassade à Abou Dhabi et nos Ambassades en Asie qui ont connu des augmentations considérables.

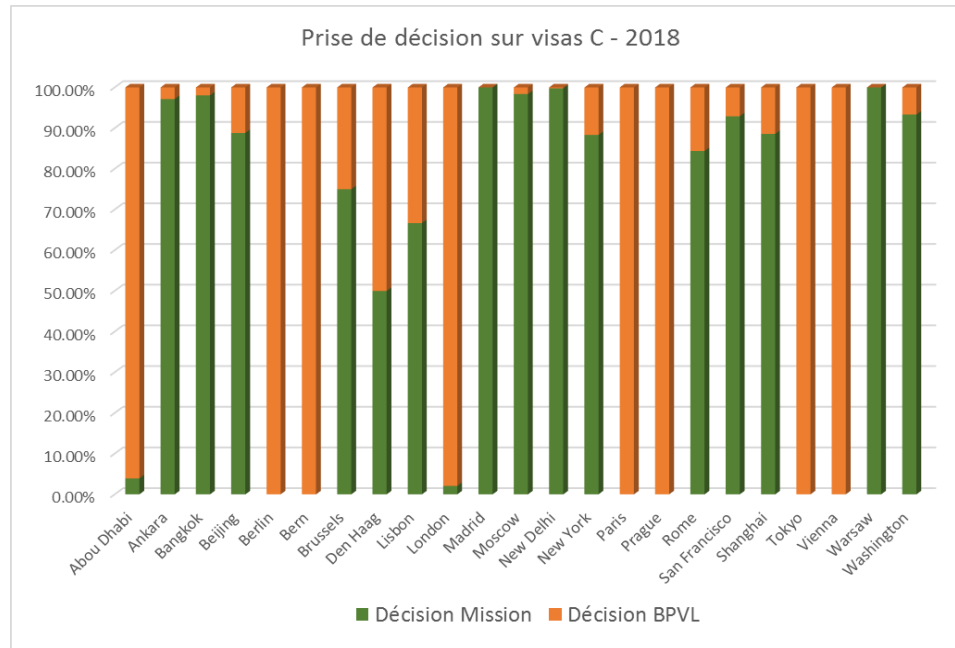


Dans le cadre de l'excellente coopération avec nos collègues belges, le BPVL a pu participer à deux conférences régionales organisées pour les consulats belges, à Tunis au mois de janvier, et à Beyrouth, au mois de décembre 2018.

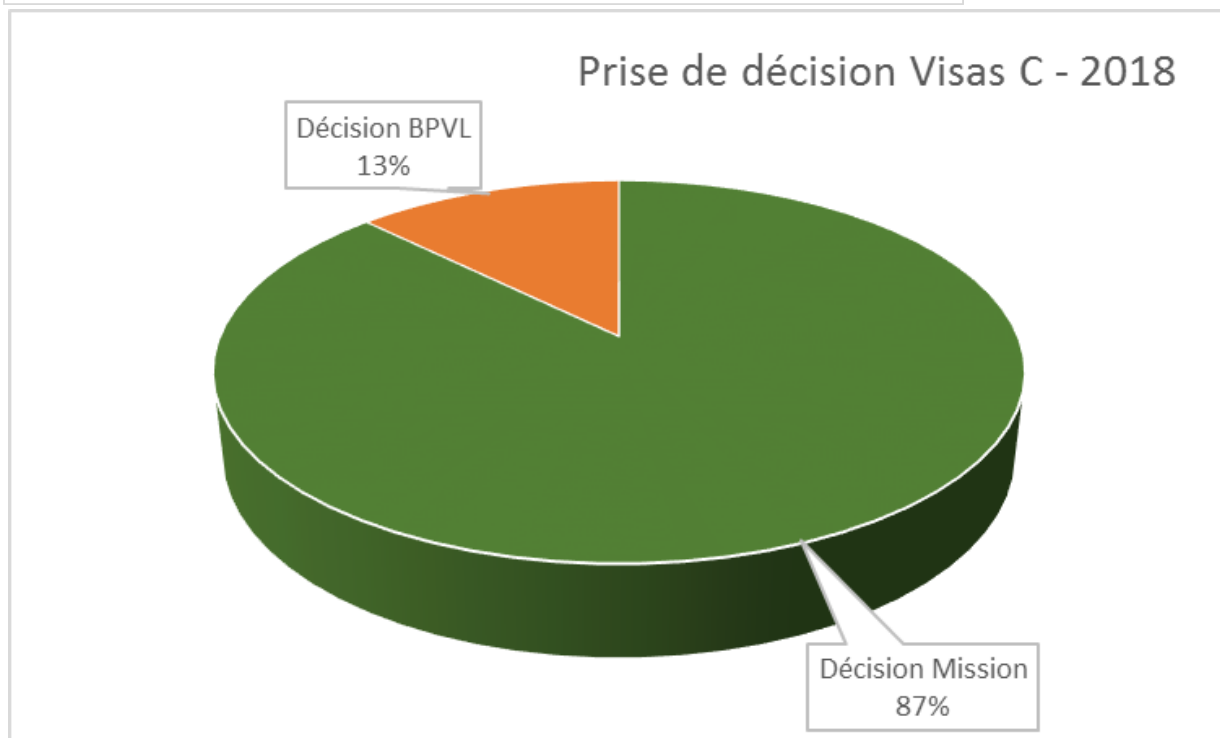


Sur les 6.973 demandes de visa traitées par des missions étrangères en représentation du Luxembourg, 4.180 demandes ont été soumises pour décision au BPVL par nos collègues belges.

Au niveau de la prise de décision une nette progression du taux de décisions d'office par certains de nos consulats, entièrement soutenue par le BPVL, peut être constatée.



En-dehors des cas soumis à consultation obligatoire des partenaires Schengen, les consulats peuvent trancher eux-mêmes sur les demandes de visa, bien que le BPVL se tienne évidemment à leur disposition pour se voir référer les demandes que les consulats jugent plus compliquées ou douteuses.



Légalisations

En 2018 le BPVL a introduit une nouvelle procédure de pré-enregistrement en ligne des demandes de légalisation et d'apostille. Ce système permet de déclarer en ligne, via Guichet.lu, les documents qui seront ensuite déposés dans une boîte aux lettres au BPVL sans devoir passer par les guichets. Le paiement de la taxe afférente se fait alors également directement en ligne.

Dans ses nouveaux locaux, le BPVL met également des casiers à disposition des sociétés de coursier et autres sociétés qui traitent un grand nombre de documents pour permettre le retrait des documents qui ont été pré-enregistrés et pré-payés sans devoir passer par les guichets. Le nombre de dossiers traités par le service Légalisations et Apostilles du BPVL a connu une augmentation de 7,5 % en 2018.

Autres activités du BPVL / Le regard vers l'avant

Flying Consul

Un nouvel équipement mobile, similaire aux stations d'enrôlement des guichets du BPVL, a été testé afin d'être déployé à l'une ou l'autre mission, selon les besoins.

Einfach Lëtzebuerg

En matière de visas le BPVL, a développé ensemble avec le CTIE, une démarche Guichet.lu qui permet de soumettre une demande d'engagement de prise en charge en ligne avec une signature électronique. Avant de pouvoir mettre ce système en ligne, il faudra encore procéder à une adaptation de la base légale régissant les engagements de prise en charge.

Ce système permettra de recevoir, traiter et transmettre les engagements de prise en charge de manière électronique au lieu d'une procédure entièrement basée sur le papier et le courrier postal comme c'est le cas actuellement. Tenant compte du fait que le demandeur, une fois l'accord reçu, doit transmettre celui-ci sur papier à son invité dans un pays tiers, ce nouveau système permettra de réduire le temps de démarche de plusieurs semaines à quelques jours. En 2018 le BPVL a traité 7.173 demandes d'engagement de prise en charge, soit 8 % de plus qu'en 2017.

1.10. Activités en matière de droit international public du service juridique du MAEE

Conseil de l'UE

a. COJUR, Groupes de travail de droit international public (Bruxelles)

En 2018 le service juridique a suivi les travaux du COJUR dont les réunions formelles ont lieu 4 fois par an à Bruxelles (le 1^{er} février, le 1^{er} juin, le 2 octobre septembre et le 14 novembre). Le COJUR est un groupe de travail et un forum d'échange sur le droit international au sens général, sous le format traditionnel de la présidence tournante du Conseil. Il est composé d'experts juridiques des services et départements juridiques des ministères des Affaires étrangères des États membres et se réunit deux fois par semestre pour discuter des derniers développements liés, parmi d'autres, au droit international public, au droit européen, aux régimes de sanctions, au droit international humanitaire, aux réserves des traités multilatéraux et à toute autre question juridique ayant une dimension internationale. En dehors de Bruxelles, les délégués du COJUR se sont réunis en 2018 à Strasbourg les 21 mars en marge du CAHDI

(Comité des conseillers juridiques sur le droit international public, du Conseil de l'Europe), ainsi qu'à New York les 22 et 24 octobre en marge de la semaine du droit international.

- Semaine du droit international (International Law Week -ILW) / Conférence des conseillers juridiques (Legal Advisers Meeting) (ONU, New York) du 22 au 26 octobre :

Le service juridique a participé à la rencontre annuelle des conseillers juridiques nationaux des ministères des Affaires étrangères, organisée habituellement fin octobre au siège des Nations Unies à New York, dans le contexte de la présentation des rapports de la Commission du droit international (CDI), de la Cour Internationale de Justice (CIJ) et de la Cour Pénale Internationale (CPI) à la Sixième Commission de l'Assemblée générale des NU.

- Dialogue des conseillers juridiques UE-US (Strasbourg et ONU, New York) les 21 mars et 24 octobre:

Le 21 mars et le 24 octobre, nos services ont participé aux réunions informelles semestrielles des conseillers juridiques UE-US à Strasbourg et à New York (en marge de la semaine internationale) respectivement.

Les discussions ont notamment porté sur la Cour pénale internationale, les sanctions, l'immunité des États ainsi que les derniers développements en matière de droit international humanitaire.

b. COJUR-CPI Groupe relatif à la Cour Pénale Internationale (Bruxelles, La Haye)

Le COJUR-CPI est un groupe de travail, sous le format traditionnel de la présidence tournante du Conseil, qui a pour objet de coordonner les actions UE en relation avec la Cour Pénale Internationale (CPI) et l'Assemblée des États parties du Statut de Rome (« l'AEP »). Il réunissait les experts des États membres à Bruxelles le 31 janvier, le 31 mai et le 1er octobre. Le service juridique a également participé à la réunion supplémentaire de deux jours, les 12 et 13 novembre à La Haye, qui sert à préparer l'AEP et d'avoir un échange de vues avec les hauts responsables de la Cour et du secrétariat de l'AEP.

Autres enceintes internationales

a. Comité des Conseillers juridiques sur le droit international public, CAHDI du Conseil de l'Europe (Strasbourg)

Le service juridique a participé aux deux réunions semestrielles du CAHDI en 2018, du 21 au 23 mars ainsi que du 19 au 21 septembre. Le CAHDI est un comité intergouvernemental qui réunit les conseillers juridiques des ministères des Affaires étrangères des États membres du Conseil de l'Europe et d'un nombre important d'États et organisations observateurs. Le CAHDI discute des sujets de droit international public et de droit international humanitaire, des réserves aux traités multilatéraux et rend des avis à la demande du Comité des ministres du Conseil de l'Europe. Les réunions du CAHDI sont organisées semestriellement.

b. Comité des juristes du BENELUX (Bruxelles)

En 2018, le Luxembourg a assisté à une réunion du Comité des juristes du Benelux qui s'est tenue le 24 mai à Bruxelles. La réunion a principalement servi à examiner le nouveau de Traité du Benelux sur la coopération policière.

Le Comité est un organe consultatif du Conseil des ministres du Benelux qui procède à un examen juridique de tous les instruments juridiques de l'Union Benelux avant leur approbation ministérielle, sous présidence tournante.

c. Droit international humanitaire (DIH)

Le service juridique a continué à participer à la suite du processus intergouvernemental visant le renforcement du respect du DIH à Genève. Ces réunions s'inscrivent dans la poursuite des négociations menées pour le renforcement du respect du DIH, dans le cadre de la résolution 2 de la 32ème Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

d. Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale

Le service juridique du MAEE, avec l'appui de l'Ambassade du Luxembourg aux Pays-Bas, a participé à la 17ème session de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale («AEP») qui s'est tenue à La Haye du 5 au 12 décembre 2018. À l'occasion de cette session, l'AEP a adopté cinq résolutions sur la coopération, sur la rémunération des juges de la Cour pénale internationale, sur les amendements de la règle 26 du Règlement de procédure et de preuve et sur le renforcement de la Cour pénale internationale et de l'AEP. Le Luxembourg s'est joint à une déclaration conjointe prononcée par la Belgique exprimant son regret face à l'adoption d'un budget qui n'est pas en adéquation avec les besoins réels de la Cour.

1.11. Communication

Le MAEE comporte depuis 2016 une cellule d'Information et de Communications (CIC), qui assure la coordination interne et externe de la communication du MAEE en étroite collaboration avec les huit directions ainsi qu'avec le réseau diplomatique. La CIC est responsable du développement de la stratégie de communication du MAEE au sens large ainsi que des outils de communication qui permettent la mise en œuvre de celle-ci.

En 2018, un accent particulier a été mis sur le développement des différents outils de communication que constituent les réseaux sociaux. Le ministère a envoyé 396 tweets et 173 publications Facebook via ses comptes officiels. Les ambassades en Serbie, en Inde, au Kosovo et au Nicaragua ainsi que la représentation permanente auprès de l'OTAN ont tous créé de nouveaux comptes sur Twitter.

Dans le cadre de la restructuration des sites du gouvernement luxembourgeois en février 2018, le MAEE a également modernisé sa présence en ligne avec un nouveau site internet (www.gouvernement.lu/MAEE). Accessible en français et en anglais et ayant une interface plus ergonomique, le nouveau site se veut plus proche du citoyen luxembourgeois et étranger.

Au niveau des sites des missions diplomatiques, le Brésil, la Bulgarie, le Burkina Faso, le Cap Vert, le Kosovo et le Laos se sont ajoutés aux 37 sites déjà existants, portant le total des sites à 43. Afin de garder une identité visuelle commune, les travaux ont été entamés en 2018 pour intégrer ces « mini-sites » dans le nouveau site du ministère sous gouvernement.lu.

Dans le cadre de l'exercice d'auto-évaluation des fonctions publiques (CAF) entamé en 2015, le ministère a décidé de moderniser l'échange interne d'informations entre les différentes directions au Luxembourg,

ainsi qu’avec les missions diplomatiques luxembourgeoises à l’étranger. Par conséquent, le site intranet du MAEE a été entièrement repensé par la Cellule Information et Communications de manière à devenir plus intuitif et convivial.

2. LA DIPLOMATIE AU SERVICE DU PAYS

2.1. Interaction avec le Parlement

Questions parlementaires adressées au ministre des Affaires étrangères, de l’Immigration et de l’Asile

Numéro et date	Auteur	Sujet
3540 du 3/1/2018	F. Kartheiser	Conséquences de la fin de la guerre en Syrie
3544 du 5/1/2018	L. Mosar	Mouvement de contestation violent en République islamique d'Iran
3567 du 19/1/2018	L. Mosar/C. Wiseler	Position luxembourgeoise relative à la reconnaissance d'un État palestinien souverain
3571 du 19/1/2018	L. Mosar	Entrée de la Bulgarie dans la zone euro et Schengen
3577 du 24/1/2018	L. Mosar	L'offensive de la Turquie en Syrie
3594 du 30/1/2018	D. Wagner/M.Baum	Intervention militaire turque en Syrie
3611 du 7/2/2018	L. Mosar	Arrestation du secrétaire général de la Fédération autrichienne des Alévis à Istanbul
3657 du 28/2/2018	F. Kartheiser	Liaison aérienne directe entre Luxembourg et Moscou
3666 du 2/3/2018	D. Aehm/G. Roth	Cyberattaques
3667 du 2/3/2018	L. Mosar	Annnonce du Président américain de mettre en place des barrières commerciales à l'importation sur le marché de la sidérurgie
3673 du 6/3/2018	G. Graas	Liste de l'ONU recensant des entreprises implantées dans des colonies israéliennes
3677 du 7/3/2018	N. Arendt	Sécurité de nos bénévoles engagés dans des pays visés par des attaques terroristes
3678 du 8/3/2018	F. Kartheiser	Comité pour une paix juste au Proche Orient
3691 du 12/3/2018	F. Kartheiser	D'Présidence vun der IHRA
3696 du 13/3/2018	O. Modert	L'ouverture d'une structure pour les personnes DPI traumatisées
3712 du 20/3/2018	F. Kartheiser	Intervention de la Turquie en Syrie
3733 du 28/3/2018	F. Kartheiser	Incident à Salisbury et les sanctions de l'Union européenne
3744 du 6/4/2018	F. Kartheiser	Protection internationale
3747 du 10/4/2018	F. Kartheiser	Walen an Ungarn
3780 du 26/4/2018/	F. Kartheiser	Définition de l'antisémitisme
3782 du 27/4/2018	V. Loschetter/J. Lorsché	"Working holiday visa"
3790 du 2/5/2018	L. Mosar	Récents affirmations du Président Abbas sur l'Holocauste
3795 du 4/5/2018	V. Loschetter/R. Traversini	71ème édition de l'Assemblée mondiale de la santé

3844 du 1/6/2018	L. Mosar	Mise en place annoncée par le président américain de barrières commerciales à l'importation sur le marché de la sidérurgie au 1er juin 2018
3850 du 5/6/2018	S. Tanson	La procédure de demande de protection internationale ainsi que l'hébergement des pers. concernées
3864 du 12/6/2018	M. Angel	Situation politique au Niger
3863 du 12/6/2018	O. Modert	Avancement du processus de reconnaissance de la langue luxembourgeoise comme langue officielle de l'Union européenne
3883 du 19/6/2018	L. Mosar	Position du gouvernement relative à la récente résolution de l'ONU concernant les violences au Gaza
3909 du 3/7/2018	V. Loschetter	Missions d'observation électorale organisées par l'OSCE
3936 du 17/7/2018	M. Baum	Accords des investissements
3967 du 2/8/2018	L. Mosar	"Plan des Chequers" du gouvernement britannique
3997 du 14/8/2018	L. Mosar	Tensions entre les Etats-Unis et la Turquie
4017 du 24/8/2018	L. Mosar	Peine de mort requise contre cinq militants des droits de l'homme en Arabie Saoudite
4032 du 5/9/2018	G. Graas	Échange éventuel de territoires entre la Serbie et le Kosovo
Pétition 1104 du 24/9/2018	M. di Bartolomeo	Pour l'intervention du gouvernement luxembourgeois auprès des instances des États-Unis d'Amérique en faveur de la préservation de l'Arctic National Wildlife refuge
4077 du 22/10/2018	C. Wiseler	Présence diplomatique et consulaire luxembourgeoise en République d'Irlande
4078 du 3/10/2018	L. Mosar	Affaire Khashoggi
11 du 6/11/2018	L. Mosar	Affaire Asia Bibi
12 du 6/11/2018	L. Mosar	Crise humanitaire au Yémen
39 du 19/11/2018	F. Kartheiser	Special Purpose vehicle
76 du 5/12/2018	L. Mosar	L'Impact politique de ces conclusions sur le verdict de la « House of Commons » britannique
120 du 24/12/2018	F. Kartheiser	Reconduction de demandeurs de protection internationale de nationalité irakienne
121 du 21/12/2018	G. Graas	Armée au Kosovo
119 du 24/12/2018	S. Clement	Nomination de 3 conseillers de gouvernement
129 du 24/12/2018	F. Kartheiser	Financement des autorités de la Palestine
133 du 24/12/2018	L. Mosar	Préparation économique-financier du Brexit
134 du 24/12/2018	L. Mosar	Retrait des États-Unis de Syrie

Questions parlementaires adressées au ministre de la Défense

Numéro et date	Auteur	Sujet
3594 du 30 janvier 2018	D. Wagner/M. Baum	Intervention militaire turque en Syrie
3601 du 1 ^{er} février 2018	M. Baum	Commande d'un satellite militaire et de communication par la société LuxGovSat auprès du constructeur américain "Orbital ATK"
3619 du 9 février 2018	F. Kartheiser	Avion militaire A400M
3666 du 2 mars 2018	D. Aehm/G. Roth	Cyberattaques
3811 du 14 mai 2018	F. Kartheiser	Mission de l'Armée luxembourgeoise en Irak
3812 du 14 mai 2018	F. Kartheiser	Parking de la caserne Grand-Duc Jean
3813 du 14 mai 2018	F. Kartheiser	Lignes directrices de la politique de défense

3814 du 14 mai 2018	F. Kartheiser	Équipement de l'Armée luxembourgeoise
3815 du 14 mai 2018	F. Kartheiser	Conservation des traditions de l'Armée luxembourgeoise
3816 du 14 mai 2018	F. Kartheiser	Musique militaire
4081 du 25 octobre 2018	M. Baum	Participation du Luxembourg à la manœuvre militaire "Trident Juncture" de l'OTAN
121 du 20 décembre 2018	G. Graas	Armée du Kosovo

Questions parlementaires adressées au ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

Numéro et date	Auteur	Sujet
3634 du 16 février 2018	N. Arendt	Exploitations sexuelles liées à des organisations engagées dans la coopération et l'aide humanitaire
3677 du 8 mars 2018	N. Arendt	Sécurité de nos bénévoles engagés dans des pays visés par des attaques terroristes
3678 du 7 mars 2018	F. Kartheiser	ONG CPJPO
3864 du 12 juin 2018	M. Angel	Situation politique au Niger
129 du 21 décembre 2018	F. Kartheiser	Financement des autorités de la Palestine

2.2. Soutien à la promotion économique et à la promotion de la place financière du Luxembourg

Amériques

Amérique du Nord

Sur le plan économique, l'ambassade du Luxembourg à Washington, ainsi que les deux consulats généraux à San Francisco et à New York, ont continué et renforcé leur travail de promotion du Grand-Duché et de ses opérateurs économiques. Les relations bilatérales avec les États-Unis ont été marquées par le lancement du satellite Govsat-1 de Cap Canaveral en Floride, le 31 janvier, en présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc héritier et la Grande-Duchesse héritière, du Premier ministre Xavier Bettel, et du Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie Etienne Schneider.

Du 13 au 17 mai, LL.AA.RR. le Grand-Duc héritier et la Grande-Duchesse héritière, et le ministre de l'Economie Etienne Schneider, ont rejoint la côte est des États-Unis, pour assister au « LACC Business Award » organisé par la « Luxembourg American Chamber of Commerce », à New York.

Avec le soutien du ministère des Affaires étrangères et européennes, le ministre des Finances Pierre Gramegna s'est rendu sur la côte Est des États-Unis, du 14 au 18 avril 2018, pour diverses réunions portant sur la place financière luxembourgeoise, avant de rejoindre Washington DC, du 19 au 22 avril 2018, pour assister aux traditionnelles réunions de printemps de la Banque mondiale et du FMI. Dans ce contexte, M. Gramegna a présidé à un dîner, organisé à l'Ambassade, en présence des Présidents des Banques de développement internationales.

Le ministre du Développement durable et des Infrastructures François Bausch a visité Washington du 10 au 12 janvier pour assister à la conférence «Transforming Transportation 2018» (World Bank).

Le 3 décembre, l'ambassadrice à Washington a participé à une journée de promotion du Benelux organisée par les Chambres de commerce belge et néerlandaise à Atlanta, Géorgie.

Amérique latine

Inaugurée le 1^{er} mars 2018, la nouvelle ambassade du Luxembourg à Brasilia a pu commencer son travail de promotion économique du Grand-Duché, ainsi que de ses opérateurs économiques. Le ministère des Affaires étrangères et européennes a apporté son soutien à l'organisation d'une visite du Vice-premier ministre et ministre de l'Economie, Etienne Schneider, au Brésil du 2 au 5 avril. L'ambassade a également co-organisé une mission de promotion financière effectuée par Luxembourg for Finance à Brasilia, Sao Paulo, et Rio de Janeiro, du 18 au 22 mars.

Le département a apporté son soutien à une mission économique multisectorielle au Chili, en Uruguay, et en Argentine, organisée par la Chambre de Commerce, du 2 au 8 décembre 2018. La mission avait vocation à promouvoir le secteur financier, l'industrie audiovisuelle, et l'écosystème start-up luxembourgeois.

Asie

Corée du Sud

Le Premier ministre Xavier Bettel, accompagné d'une délégation de représentants des secteurs de l'industrie, de la finance, des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de la logistique, s'est rendu en Corée du Sud pour une visite de travail du 1^{er} au 3 juillet 2018, afin de promouvoir les relations économiques et commerciales entre les deux pays, le marché coréen présentant des opportunités considérables pour les entreprises luxembourgeoises.

M. Bettel a été accueilli par le Premier ministre Lee Nak-yeon. Les deux Premiers ministres ont ainsi décidé d'intensifier les échanges à l'instar des relations académiques, où de nombreux échanges et interactions existent déjà.

En marge de cette visite, deux mémorandums d'entente (MoU) ont été signés en présence de M. Bettel. D'une part, Luxembourg for Finance a signé au nom de la Luxembourg House of Financial Technology (LHoFT) un accord avec le Seoul FinTech Lab. D'autre part, la Chambre de commerce du Luxembourg, et la Chambre de commerce et de l'industrie de Corée, ont procédé à la signature d'un MoU afin de renforcer leur coopération.

En outre, la délégation s'est rendue au Seoul Startup Hub, le plus grand incubateur de start-ups de Corée, visant à favoriser la croissance de 450 start-ups. Le Premier ministre Bettel a visité le Seoul Fintech Lab, un incubateur contribuant au développement des compétences des entreprises *fintech* coréennes. Le Premier ministre a aussi rencontré des représentants des entreprises Sam Hwa Steel, Hyosung et Doosan, qui entretiennent des sites de production industrielle au Luxembourg.

Chine / Hong Kong

Le 15 janvier 2018, le ministre des Finances Pierre Gramegna a participé à la 11^e édition du "Asian Financial Forum" (AFF), la plus grande conférence internationale consacrée à la finance en Asie à laquelle étaient inscrits près de 3.000 visiteurs. En marge du forum, le ministre a eu des réunions bilatérales avec M.

Takehiko Nakao, le Président de la Banque asiatique de développement (ADB), M. Huaibang Hu, le Président de la Banque chinoise de développement (CDB) et avec M. Liqun Jin, le Président de la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (AIIB), dont le Luxembourg accueillera la réunion annuelle en juillet 2019. Témoinant de l'importance que le ministre Gramegna accorde au rôle du Luxembourg au sein des banques de développement, ces réunions ont surtout permis de réfléchir à l'élargissement des champs de collaboration.

Le 16 janvier, le ministre Gramegna a rencontré son nouvel homologue, Paul Chan Mo-po, et le secrétaire pour les Services financiers et le Trésor, James Lau. Cette entrevue a permis de discuter des derniers développements dans les relations financières entre les deux juridictions. Lors de son entretien avec les responsables de la Securities & Futures Commission, le régulateur des marchés financiers, le ministre a discuté de plusieurs pistes visant à renforcer davantage encore les liens entre les industries financières de Hong Kong et de Luxembourg.

Lors du séminaire de l'ALFI, qui se tenait à Hong Kong à la même date, le ministre Gramegna a noté que près de deux tiers des fonds étrangers distribués à Hong Kong étaient domiciliés à Luxembourg.

Hong Kong, Shenzhen et Shanghai

La Chambre de commerce a mené une mission économique à Hong Kong, Shenzhen et Shanghai du 5 au 9 novembre. La délégation était composée de quelque 45 entrepreneurs et délégués commerciaux, ainsi que des représentants du ministère de l'Économie, du ministère des Affaires étrangères et européennes, et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

La mission était axée sur la promotion de l'innovation entre la Chine et le Luxembourg, et les participants représentaient les secteurs de la finance, de la logistique, de la communication, du conseil et de l'automobile.

La délégation s'est rendue au Cyberport de Hong Kong, qui abrite quelque 1 000 start-up actives dans les domaines de la technologie, du numérique et de la *fintech*.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a profité de l'occasion pour rendre visite à des acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur à Hong Kong. Des échanges fructueux ont eu lieu avec ASTRI (recherche appliquée sur les sciences et la technologie de Hong Kong), le NAMI (Institut des matériaux nano et avancés) et avec l'Université des sciences et de la technologie de Hong Kong, afin de discuter d'éventuels échanges d'étudiants avec l'Université du Luxembourg.

À Shenzhen, les délégués ont visité DJI, premier producteur mondial de drones commerciaux. La municipalité du district de Futian a souligné sa volonté d'approfondir ses relations commerciales avec les entreprises luxembourgeoises et de rechercher des possibilités de coopération dans le domaine de la recherche et du développement.

La dernière étape de la mission était consacrée à Shanghai, où la délégation a visité le China International Import Expo (CIIE). Cette première édition a attiré plus de 3.600 entreprises originaires de 151 pays et régions. Les délégués ont aussi pu à cette occasion visiter le stand de Cargolux.

A noter enfin que *Luxembourg for Tourism* a organisé des ateliers à Hong Kong et à Shanghai dans le but de promouvoir le Luxembourg en tant que destination touristique parmi les professionnels du tourisme chinois et de saisir les opportunités de nouvelles collaborations.

Japon

Le ministre des Finances Pierre Gramegna a rencontré, le 19 janvier 2018, son homologue japonais Taro Aso, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, à l'occasion d'une visite de travail au Japon. Les deux ministres ont discuté de la situation économique et financière en Europe, ainsi que des négociations relatives au Brexit. Ils ont également abordé le sujet de la taxation du commerce électronique et identifié de nouvelles pistes de collaboration entre le Japon et le Luxembourg, p.ex. dans le domaine de la finance verte.

Le ministre des Finances a également rencontré les directions des deux grands assureurs japonais Tokio Marine et SOMPO, qui ont souligné leur intérêt qu'ils portaient au Luxembourg et sa place financière. Dans le contexte du Brexit, ils ont choisi de créer un nouveau hub européen au Luxembourg, qui leur permettra de continuer à servir leurs clients au sein du marché unique, une fois que le Royaume-Uni en sera sorti. Les discussions avec les assureurs japonais ont notamment porté sur les divers aspects de leurs stratégies respectives dans le marché européen, et le rôle que le Luxembourg pourra y jouer. Au cours de son séjour à Tokyo, le ministre des Finances a par ailleurs eu des réunions de travail avec les dirigeants de plusieurs entreprises *fintech* japonaises pour aborder leurs stratégies de développement. Le ministre a en outre expliqué les avantages de l'écosystème luxembourgeois pour le développement de leurs activités innovantes.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

Egypte

Le 15 octobre 2018, la ministre de l'Investissement et de la coopération internationale de l'Égypte, Madame Sahar Nasr, s'est rendue à Luxembourg pour une réunion avec le ministre Gramegna. L'échange de vues a notamment porté sur la reprise des négociations de la Convention tendant à éviter les doubles impositions, ainsi que sur la conclusion d'un accord aérien.

Emirats arabes unis

Sur invitation du Vice-Premier ministre Schneider, le ministre de l'Économie des Émirats arabes unis (EAU), S.E. Sultan Bin Saeed Al Mansoori, s'est rendu à Luxembourg, le 18 avril, pour une visite de travail. Les deux ministres ont discuté de la constitution d'une commission jointe entre les deux pays afin d'étudier les possibilités de coopérations bilatérales dans différents secteurs économiques, notamment dans le domaine du tourisme, de la logistique et du secteur spatial. Cette commission s'inscrit ainsi dans le contexte général de l'accord de coopération scientifique de l'initiative SpaceResources.lu, signé en octobre 2017 entre le Luxembourg et les EAU.

Le 29 avril, le Vice-Premier ministre Schneider a assisté au premier coup de pelle de la construction du pavillon luxembourgeois prévu pour l'EXPO 2020Dubai, en présence de la Commissaire générale du pavillon luxembourgeois Maggy Nagel, et du directeur exécutif du Bureau de l'EXPO 2020Dubai, Najeeb Mohammed Al-Ali.

Premier pays à avoir confirmé formellement, en octobre 2016, sa participation à l'Exposition universelle 2020 à Dubaï, le Grand-Duché est aussi le premier pays participant à commencer officiellement les travaux de construction de son pavillon, placé sous le thème "Resourceful Luxembourg".

Le 20 juin 2018, le ministre des Finances Pierre Gramegna a reçu Obaid Humaid Al Tayer, ministre d'Etat des Finances des EAU. Cette visite à Luxembourg faisait suite à la mission financière de Pierre Gramegna aux EAU au mois de février 2017.

Au cours d'un petit-déjeuner de travail, les deux ministres ont notamment évoqué les relations bilatérales, les défis liés à la digitalisation, ainsi que les avancées sur le plan international en matière de transparence et d'échange d'informations en matière fiscale. Le ministre Al Tayer s'est rendu au LHoFT (Luxembourg House of Financial Technology), pour évoquer des pistes de collaboration en matière de *fintech*.

27^{ème} Assemblée annuelle de la BERD

Du 8 au 10 mai 2018, le ministre des Finances Pierre Gramegna a participé en Jordanie à la 27^{ème} Assemblée générale annuelle de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Il s'agissait de la première Assemblée annuelle dans la nouvelle région d'activité de la Banque, la Méditerranée méridionale et orientale. La BERD a été fondée en 1991 pour faciliter le passage à une économie de marché dans les pays d'Europe de l'Est, et soutenir leur marche vers la démocratie. Suite au printemps arabe, la Banque avait décidé d'étendre son mandat à certains pays d'Afrique du Nord et du Proche-Orient, dont la Jordanie. Le Luxembourg est aujourd'hui le premier donateur par habitant à la BERD.

En marge de l'Assemblée générale, le ministre Gramegna a rencontré son homologue jordanien, M. Omar Malhas, pour évoquer la mise en place d'une convention de non-double imposition dans le but de réaliser de nouvelles avancées dans la coopération bilatérale. Il a par ailleurs eu une entrevue avec le ministre jordanien du Plan, et président du Conseil des gouverneurs de la Banque, Imad Fakhoury, pour discuter de la situation en Jordanie.

M. Gramegna a visité le siège d'une plateforme jordanienne de prêt en ligne. La plateforme LIWWA, soutenue par la BEI et la BERD, investit dans de jeunes pousses innovantes en Jordanie. Ce projet s'inscrit dans le droit fil de l'appui du Luxembourg à l'initiative « Résilience économique » mise en place par la BEI pour le financement d'un grand nombre de projets en Jordanie et dans les pays voisins de l'Union européenne.

2.3. Coopération culturelle

Promotion culturelle à l'étranger

En matière de promotion culturelle, le ministère des Affaires étrangères et européennes ainsi que le ministère de la Culture et ses instituts agissent traditionnellement de concert, afin de mieux faire connaître la culture et les acteurs culturels luxembourgeois à l'étranger. Aussi un guide pratique conjoint, reprenant les objectifs de la politique culturelle nationale et expliquant les procédures internes à respecter, appuie-t-il les missions diplomatiques luxembourgeoises dans leurs activités.

En 2018, le MAEE a géré, pour le compte de l'ensemble des missions, un budget global ordinaire de 206.000 euros dans l'intérêt de la promotion culturelle du Luxembourg à l'étranger. Parmi les vecteurs de

cette activité, il appartient surtout au réseau des *Maisons du Grand-Duché de Luxembourg* (MGDL) (Berlin, Bruxelles, New York, Tokyo, Varsovie), dont la gestion incombe aux missions sur place, de mettre en évidence la dimension culturelle du pays à travers une programmation annuelle d'événements et moyennant une dotation budgétaire commune qui leur a ainsi permis de s'associer à plus d'une cinquantaine de projets en 2018.

Une partie du budget global de 2018 a encore été réservée aux postes diplomatiques qui n'ont pas le statut de MGDL et qui ont voulu organiser des manifestations culturelles ponctuelles. Ce budget a servi à soutenir quelque 44 projets, de nature et d'envergure fort diverses, et ceci dans pas moins de 18 pays d'accréditation. On constate que les domaines pour lesquels une aide a été sollicitée le plus fréquemment en 2018 ont été la musique, suivie par le cinéma (ce dernier généralement dans le cadre de festivals européens, francophones ou germanophones).

Il convient de souligner encore que, dans une très large mesure, le succès des manifestations ainsi proposées s'appuie également sur une bonne coordination avec des institutions nationales actives dans la promotion à l'étranger comme le Film Fund, Music:LX, ALAC, le Fonds culturel national, l'Œuvre nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte, etc.

Il est rappelé que les activités culturelles à l'étranger en collaboration avec nos postes diplomatiques sont reprises dans le rapport annuel du ministère de la Culture.

Coopération avec institutions culturelles

En 2018, le MAEE a représenté le Grand-Duché à Alliance des Civilisations-ONU (UNAOC), un forum international initié en 2005 avec l'appui du secrétaire général des Nations-Unies. Cette organisation a pour vocation de promouvoir le dialogue interculturel et interreligieux.

Dans le contexte de sa présidence du Conseil de l'UE en 2018, l'Autriche a convoqué une réunion informelle semestrielle des directeurs culturels des ministères compétents dans les Etats membres.

Depuis décembre 2014, le ministère des Affaires étrangères et européennes est, ensemble avec le ministère de la Culture, le représentant national au réseau *EU National Institutes for Culture (EUNIC Global)* qui a son siège à Bruxelles et qui regroupe actuellement 36 membres dans tous les pays de l'UE, ministères et instituts culturels confondus.

Le département collabore encore activement au sein de l'Institut européen des itinéraires culturels (IEIC) du Conseil de l'Europe. En juillet, le directeur des Affaires consulaires et des relations culturelles internationales du département a été élu aux fonctions de président du conseil d'administration de l'IEIC. L'Institut siège à Luxembourg et il accompagne la mise en place et le développement des itinéraires candidats et agréés par le Conseil de l'Europe. En 2018, l'IEIC a célébré son 20^{ème} anniversaire avec la visite, à Luxembourg, des représentants permanents des pays membres et observateurs du Conseil de l'Europe.

Le département participe également à l'Espace culturel Grande Région (ECGR), l'association transfrontalière bilingue créée à la suite de l'événement « Luxembourg Capitale européenne de la Culture 2007 » ; depuis 2015 cette asbl. a établi son siège dans la Maison de la Grande-Région à Esch-sur-Alzette.

Sur le plan national, le département avait été associé déjà en partie aux travaux préparatoires des assises culturelles luxembourgeoises initiées en 2016 par le ministère de la Culture. Il a apporté sa contribution au « Kulturentwécklungspiang » en donnant son avis sur les propositions pour une coopération culturelle internationale accrue.

Le ministère participe aussi régulièrement aux réunions de la Commission nationale pour la coopération avec l'Unesco ainsi qu'aux travaux de l'association « Capitale Européenne de la Culture 2022 » constituée

suite à la nomination, en novembre 2017, d'Esch-sur-Alzette à ce titre. Il collabore de même avec l'Agence luxembourgeoise pour Action culturelle (ALAC), une association issue de l'année culturelle 1995 et qui regroupe, outre différents départements ministériels, également la ville de Luxembourg.

Le département continue d'assurer de plus un apport budgétaire au Prix bisannuel intitulé « *Edward Steichen Award Luxembourg* » (ESAL), qui depuis 2005 perpétue la mémoire du célèbre photographe d'origine luxembourgeoise en honorant les créations de jeunes artistes avec une résidence de travail à New York.

Finalement, le ministère continue de remplir ses responsabilités en tant que département titulaire chargé de l'organisation et de la mise à jour de l'exposition permanente du Musée européen Schengen ; à ce titre aussi, il est lié avec la Schengen asbl. par une convention pluriannuelle.

2.4. Le Luxembourg, siège d'institutions internationales et européennes

Luxembourg, capitale européenne

Le ministère des Affaires étrangères et européennes a poursuivi sa tradition d'une politique du siège dynamique et cohérente au cours de l'année 2018. L'enjeu pour le pays est de taille, les institutions européennes au Luxembourg représentant aujourd'hui quelque 13.000 fonctionnaires et agents communautaires.

Placé sous l'autorité du ministère des Affaires étrangères et européennes, le comité de coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens traite les questions concernant le siège des institutions européennes à Luxembourg. L'un des rôles du comité de coordination – présidé par le secrétaire général du département – consiste à accompagner les institutions européennes ayant leur siège à Luxembourg dans la révision de leur parc immobilier, que ce soit en termes de rénovation, d'extension ou de nouvelle construction. En 2018, le Comité s'est penché plus particulièrement sur les projets suivants :

- Les autorités luxembourgeoises, en tant que maître d'ouvrage du projet immobilier de la Commission européenne dit « Jean Monnet 2 » (JMO2), ont continué à coopérer étroitement avec la Commission en vue de la réalisation de ce projet. L'année 2018 a vu la validation des dossiers APS et APD ainsi que le début des travaux de terrassement. Une cérémonie du premier coup de pelle a eu lieu le 4 juin 2018 en présence du Premier ministre, Xavier Bettel, du ministre du Développement durable et des Infrastructures, François Bausch, de la bourgmestre, Lydie Polfer, ainsi que du Commissaire européen au Budget et aux Ressources humaines, Günther Oettinger. Les dates de livraison du JMO2 sont pour la phase 1 (bâtiment principal) fin février 2023 et pour la phase 2 (bâtiment tour) fin février 2024.
- Tout au long de la période écoulée, le gouvernement luxembourgeois a également poursuivi sa coopération avec le Parlement européen dans le cadre d'un partenariat signé entre l'État et le Parlement européen au profit du projet immobilier « Konrad Adenauer II ». Ce partenariat s'est traduit pour l'année 2018, par des réunions aux niveaux technique, administratif et politique. Une réunion du Board (niveau politique), a eu lieu le 27 juin en présence du ministre du Développement durable et des Infrastructures, François Bausch, et du Vice-Président du Parlement européen, Rainer Wieland.
- En ce qui concerne la Cour de Justice de l'Union européenne, les travaux de la nouvelle extension conçue par l'architecte Dominique Perrault (une 3ème tour de quelque 30.000 m2 et un bâtiment adjacent de quelque 25.000 m2) se sont poursuivis au rythme prévu. A l'instar des bonnes pratiques pour l'exécution des projets immobiliers précédents, l'État luxembourgeois assure le rôle de maître

d'ouvrage. Des contacts ont eu lieu entre la Cour de Justice et les autorités luxembourgeoises afin d'assurer une meilleure sécurisation du site de la Cour.

- La question d'un nouveau bâtiment pour le Mécanisme européen de stabilité (MES) est également à l'étude et pourrait se réaliser dans les années à venir.

Le Grand-Duché se prépare par ailleurs à l'accueil de nouvelles institutions. Ainsi, le Luxembourg accueillera le siège du nouveau Parquet européen qui sera chargé de mener des enquêtes sur les auteurs d'infractions portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union, d'engager des poursuites contre ceux-ci et de les traduire en justice. Au cours de la période écoulée, les autorités luxembourgeoises ont organisé des réunions de concertation régulières avec la Commission européenne, « chargée de l'établissement et du fonctionnement administratif initial du Parquet européen », afin de pouvoir préparer de manière appropriée les futurs locaux du Parquet européen.

En 2018, il a également été décidé d'établir le siège de l'entreprise commune européenne pour le calcul à haute performance (EuroHPC) à Luxembourg. Il s'agit d'une nouvelle structure juridique et financière qui mettra en commun les ressources de 25 pays européens, construira une infrastructure de super-calcul et de données et soutiendra la recherche et l'innovation dans le domaine, grâce à la participation des scientifiques, des entreprises et de l'industrie.

Au-delà de la dimension immobilière, et dans un souci de prendre en compte les besoins des institutions européennes et de leurs fonctionnaires, le secrétariat général du ministère des Affaires étrangères et européennes est en contact fréquent avec les représentants des institutions européennes. Le secrétaire général du département représente par ailleurs les autorités luxembourgeoises aux réunions des secrétaires généraux et chefs d'administration des institutions et organes de l'Union européenne installés à Luxembourg (CALux).

Au cours de la période sous examen, le secrétariat général du ministère des Affaires étrangères et européennes a aussi continué à œuvrer en faveur de la consolidation des services de la Commission européenne et du secrétariat du Parlement européen à Luxembourg. La présence des institutions est, dans une très large mesure, garantie juridiquement. Cependant, le respect des accords existants réclame une attention constante. Rappelons à cet égard que, dans le cadre de l'accord global Asselborn-Georgieva conclu en décembre 2015, le Luxembourg a obtenu des garanties de la Commission européenne quant à la pérennisation et le renforcement de ses services à Luxembourg, notamment pour les pôles financier, numérique et juridique. Au cours de l'année 2018, un certain nombre de réunions ont eu lieu afin d'assurer la mise en œuvre de cet accord global, dont deux réunions à haut niveau entre la Commission et l'administration luxembourgeoise (le 12 juin et le 26 novembre).

D'autres projets que le ministère des Affaires étrangères et européennes a continué à soutenir de manière proactive sont la Juridiction unifiée du brevet dont le siège de la cour d'appel et du greffe sera à Luxembourg, ainsi que le Protocole ferroviaire à la Convention du Cap relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (ou « Protocole de Luxembourg ») dont le registre international sera établi au Luxembourg.

Au cours de l'année 2018, le département a également étroitement collaboré avec le Centre des Technologies de l'Information de l'Etat afin de continuer à développer et promouvoir le projet de l'ambassade de données.

3. LA POLITIQUE ET LES DOMAINES D'ACTION, LE LUXEMBOURG DANS LE CADRE BILATÉRAL

3.1. Europe

Les questions de politique européenne (hors les relations bilatérales avec les pays européens) sont traitées séparément, dans le rapport sur la politique européenne du gouvernement couvrant l'année 2018, et ne sont donc pas reprises dans le présent document.

Le rapport sur la politique européenne est à considérer comme partie intégrante du rapport annuel du Département.

Relations avec les pays voisins du Luxembourg

Allemagne

Le Premier ministre Xavier Bettel s'est rendu à Berlin le 19 février 2018 pour une entrevue avec la chancelière Angela Merkel. Se sont déplacés au Luxembourg le ministre-président de Thuringe Bodo Ramelow du 4 au 6 février, le ministre-président de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie Armin Laschet le 3 et 4 juin et le ministre-président de la Sarre Tobias Hans le 21 juin. A côté des échanges de vues avec le Premier ministre Xavier Bettel, certaines visites ont compris des entrevues avec divers interlocuteurs, tels que le président de la Chambre des Députés Mars Di Bartolomeo.

Le 17 avril, le ministre des Affaires étrangères et européennes Jean Asselborn a reçu le ministre adjoint aux Affaires européennes de la République fédérale d'Allemagne Michael Roth, pour évoquer des sujets européens.

Le 3 mai, le ministre Asselborn a effectué à Düsseldorf une visite de travail auprès du ministre-président Armin Laschet. Le 1^{er} juin, il a été reçu en audience à Berlin par le président fédéral Frank-Walter Steinmeier et a participé à la « Lange Nacht der Ideen » du ministère fédéral des Affaires étrangères.

Le 10 septembre, le ministre Asselborn s'est rendu à Berlin pour une entrevue bilatérale avec le ministre fédéral des Affaires étrangères Heiko Maas. Les discussions ont porté sur les élections européennes, la politique de migration, les relations avec la Turquie, la question de la Russie dans le cadre du Conseil de l'Europe, ainsi que le cadre financier pluriannuel et l'État de droit au sein de l'UE.

La coopération avec l'Allemagne prend également une dimension régionale. Elle s'est notamment matérialisée à travers un sommet intermédiaire des exécutifs de la Grande Région ainsi que des conférences dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la culture, de la digitalisation et de l'agriculture.

Le 3 juillet, sur invitation du ministre Asselborn, les ministres des Affaires étrangères de du Liechtenstein, de l'Autriche et de la Suisse se sont rencontrés à Schengen dans le cadre du forum de coopération germanophone.

Belgique

Le Luxembourg entretient avec la Belgique une coopération étroite dans de multiples enceintes.

Les 30 et 31 janvier, une délégation du Parlement de la communauté allemande de Belgique a effectué une visite officielle auprès de la Chambre des Députés.

Le Premier ministre Xavier Bettel a reçu le ministre-président de la Région wallonne Willy Borsus le 14 juin. Il s'est également déplacé à Bruxelles le 21 mars pour une visite de travail au Parlement flamand.

Au-delà de la coopération Benelux, dont la Belgique avait la présidence en 2018, le Luxembourg travaille étroitement avec cette dernière dans le cadre de l'Union économique belgo-luxembourgeoise. La Commission administrative belgo-luxembourgeoise (CABL) se tient chaque année alternativement en Belgique et au Luxembourg. En 2018, les dossiers à l'ordre du jour étaient nombreux : affaires économiques, mobilité transfrontalière, défense et coopération en affaires étrangères. Ont aussi été évoqués la modernisation de la législation en matière de licences, le suivi de la lettre d'intention relative au renforcement de la coopération ferroviaire du 6 novembre 2017, ainsi que la coopération dans le cadre de la candidature belge au Conseil de Sécurité de l'ONU.

Lors de la 5^e commission belgo-luxembourgeoise de sûreté nucléaire et de radioprotection, les délégations ont entre autres échangé leurs vues sur l'actualité des installations nucléaires belges, l'avancement des travaux dans le cadre des « Belgian Stress Tests » ainsi que sur le partage d'information sur la planification d'urgence nucléaire.

France

L'année 2018 a surtout été marquée par la visite d'Etat de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en France. La dernière visite d'Etat en France avait eu lieu en 1978.

La visite d'Etat a fourni le cadre pour le premier séminaire intergouvernemental entre le Luxembourg et la France, ce qui a permis aux membres de deux gouvernements de passer en revue une série de sujets bilatéraux, transfrontaliers et européens. Ce séminaire a été l'occasion de donner une nouvelle impulsion aux relations entre nos deux pays, notamment à travers la signature d'une nouvelle convention en matière fiscale en remplacement de l'ancienne convention conclue en 1958. Ont également été signés un accord en faveur du renforcement de la coopération en matière de transports transfrontaliers, un accord sur le détachement des travailleurs ainsi qu'un protocole additionnel sur la coopération scientifique et universitaire. Une déclaration conjointe négociée en amont fut adoptée à l'occasion de ce séminaire intergouvernemental.

Les nombreuses visites ministérielles en France en 2018 témoignent également de l'intensité de la coopération avec la France.

Le président Macron s'est rendu le 6 septembre à Luxembourg pour tenir, aux côtés du Premier ministre Xavier Bettel, des consultations citoyennes et pour participer à un déjeuner de travail sur des sujets européens avec les Premiers ministres luxembourgeois, belge et néerlandais à Senningen.

Les 10 et 11 novembre dernier, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Luxembourg ainsi que le Premier ministre Xavier Bettel ont participé aux commémorations du centenaire de l'Armistice de 1918, sur invitation du président de la République française.

En marge de la visite d'Etat le 20 mars à Paris, le ministre Asselborn a eu un entretien bilatéral avec la ministre en charge des affaires européennes Nathalie Loiseau. Le 18 mai, il s'est rendu à Paris pour participer à la conférence ministérielle « armes chimiques : pas d'impunités ».

Lors de la 16^e réunion de la Commission mixte franco-luxembourgeoise de sécurité nucléaire, les échanges entre les deux délégations ont porté sur les développements récents intervenus dans les deux pays dans les domaines de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, le bilan de l'année 2017 de la centrale nucléaire de Cattenom en matière de sûreté, de radioprotection et de protection de l'environnement et les modifications prévues pour 2018 ainsi que le retour d'expérience de l'exercice de crise de Cattenom organisé en octobre 2017.

Pays-Bas

L'évènement phare de l'année 2018 fut la Visite d'État du couple royal néerlandais au Luxembourg du 23 au 25 mai. À cette occasion, Sa Majesté le Roi a accordé une audience au ministre des Affaires étrangères et européennes Jean Asselborn. L'échange a notamment porté sur des sujets d'actualité comme les relations avec la Russie et l'Ukraine, le différend commercial avec les États-Unis, la Syrie, le plan d'action global commun sur le nucléaire iranien, le terrorisme et le développement durable.

Le ministre Asselborn a également eu un échange de vues avec le ministre des Affaires étrangères Stef Blok sur des sujets similaires, ainsi que sur des sujets européens comme la coopération Benelux, le cadre financier pluriannuel, le Brexit, l'avenir de l'Europe et l'état de droit.

Relations avec les autres Etats membres de l'Union européenne

Le Luxembourg entretient traditionnellement des relations bilatérales très étroites avec les États membres de l'Union européenne. Des contacts fréquents ont eu lieu tout au long de l'année 2018 au niveau ministériel ou encore au niveau des hauts fonctionnaires, en marge des réunions du Conseil de l'Union européenne ou dans le cadre de visites bilatérales.

Le Luxembourg reste attaché à de bonnes relations avec l'Italie. A l'occasion d'une visite de travail du ministre Asselborn auprès du ministre des Affaires étrangères Enzo Moavero Milanesi le 5 septembre à Rome, les ministres ont souligné les nombreux points de vue communs dans des domaines d'intérêt bilatéral. Les deux pays ont prévu de conclure un protocole d'accord sur un dialogue structuré entre le Luxembourg et l'Italie, avec pour objectif d'encadrer les discussions bilatérales sur les sujets politiques d'importance pour les deux pays et de les intensifier.

En ce qui concerne les relations économiques bilatérales, il y a eu, parmi d'autres efforts plus ponctuels, une mission économique du 18 au 21 novembre 2018 à Gênes et à Turin, organisée par l'ambassade du Luxembourg à Rome avec la Chambre de Commerce luxembourgeoise. Sur le plan culturel, il y a lieu de mettre en exergue l'installation du pavillon luxembourgeois à l'Arsenal de la Biennale de Venise et la réception d'inauguration qui a eu lieu le 26 mai en présence du Premier ministre Xavier Bettel. Le ministre des Finances Pierre Gramegna et le secrétaire d'Etat à la culture, Guy Arendt, se sont également rendus à Venise pour l'inauguration du pavillon luxembourgeois.

L'année 2018 a été une année de renforcement des relations bilatérales entre le Luxembourg et l'Espagne. Après la visite de LL.AA.RR. le Grand-Duc héritier et la Grande-Duchesse héritière dans le cadre de la remise du prix Marquis de Villalobar à la société Luxair en octobre 2017, le renforcement des contacts politiques s'est poursuivi en 2018 avec deux visites du ministre Jean Asselborn. Après une première rencontre le 20 mars, le ministre Asselborn a été reçu une deuxième fois le 3 septembre par son homologue Josep Borell Fontelles, afin de passer en revue les relations bilatérales et faire le point sur les grands dossiers de l'actualité politique européenne et internationale. Le ministre luxembourgeois a également eu une

réunion de travail avec le nouveau ministre de l'Intérieur Fernando Grande-Marlaska pour discuter des derniers développements en matière de politique migratoire européenne, l'Espagne étant une importante destination pour les flux migratoires en Méditerranée. S'agissant des relations bilatérales, les ministres ont abordé plusieurs dossiers d'intérêt commun en vue de renforcer les synergies mutuellement bénéfiques, notamment dans le domaine consulaire et économique. Ils ont également fait le point sur les derniers développements politiques en Espagne, y inclus le contexte catalan.

En automne, le ministre des Transports tchèque Dan Ťok et le Vice-Premier ministre et ministre de l'économie Etienne Schneider ont signé un mémoire d'entente sur la coopération entre le Grand-Duché et la République tchèque dans l'espace. Le Premier ministre Bettel a rencontré son homologue Andrej Babiš à plusieurs reprises, une première fois en marge du World Economic Forum à Davos le 25 janvier, ensuite à l'occasion de sa participation aux commémorations du Centenaire de la Tchécoslovaquie le 27 octobre, où il a rejoint le Premier ministre tchèque pour un déjeuner de travail.

L'année 2018 a été une année riche pour les relations bilatérales entre l'Estonie et le Luxembourg. La rencontre du ministre Asselborn avec son homologue estonien Sven Mikser, à l'occasion d'une visite de travail de ce dernier le 16 avril, a permis d'illustrer l'excellence des relations bilatérales et des vues concordantes sur les grands sujets de politique européenne et internationale.

Les relations bilatérales avaient déjà connu un approfondissement en 2017 avec le renforcement de la coopération bilatérale dans les domaines de la cyber-sécurité et de la sécurité des données, par le biais de la signature de l'accord pour l'hébergement de données et de systèmes d'information de l'Estonie au Luxembourg.

S'agissant de la coopération en matière d'énergies renouvelables, les deux pays ont signé un accord sur l'établissement d'un cadre pour le transfert statistique d'énergie produite à partir de sources renouvelables.

S.A.R le Grand-Duc a participé du 2 au 4 décembre 2018 au segment de haut niveau de la conférence climatique Cop24 à Katowice en Pologne, en marge duquel il a eu un entretien avec le président polonais Andrzej Duda. La ministre de l'Environnement Carole Dieschbourg s'est également déplacée en Pologne dans le cadre de la conférence climatique.

Il y a également lieu de noter une forte dynamique en ce qui concerne les relations économiques et commerciales entre le Luxembourg et la Pologne, marqué notamment par l'établissement des Chambres de Commerce polono-luxembourgeoise (LPCC) à Luxembourg et luxembourgo-polonaise (PLIC) en Pologne. Le lancement de la Chambre de Commerce PLIC en Pologne lors du centenaire de l'indépendance de la Pologne fêté en novembre, fait suite à la création de la LPCC en octobre 2018. Le ministre polonais pour l'Investissement et le Développement économique Jerzy Kwieciński s'est rendu à Luxembourg le 13 décembre pour une rencontre avec le Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie Etienne Schneider. Lors de leur entrevue, Étienne Schneider et Jerzy Kwieciński ont plaidé pour la dynamisation des relations économiques et commerciales entre le Luxembourg et la Pologne, notamment dans le domaine de la *fintech*, de la logistique ainsi que dans le domaine spatial. Dans ce contexte, les ministres ont signé un protocole d'accord en octobre 2018 dans le cadre de l'exploration et de l'utilisation des ressources spatiales. Au cours de sa visite à Luxembourg, Jerzy Kwieciński a également assisté à la conférence "FinTech & Regtech", organisée par la LPCC et visant à rapprocher des start-up polonaises à des investisseurs luxembourgeois. Notons finalement aussi l'inauguration du 6^{ème} Consulat honoraire du Luxembourg à Katowice en novembre 2018.

Afin de promouvoir les relations économiques, l'Ambassade du Luxembourg à Varsovie, accréditée également en Lituanie et en Lettonie, a organisé le 28 juin une conférence intitulée « Business meets Diplomacy », au cours de laquelle les consuls honoraires du Luxembourg en Pologne, en Lettonie et en

Lituanie ont rencontré un représentant de la Chambre de Commerce du Luxembourg ainsi que des personnes représentant les intérêts économiques et commerciaux de Pologne au Grand-Duché. Le Luxembourg a ouvert deux Consulats honoraires en Lituanie en 2018, à Kaunas et à Vilnius.

Au cours du premier semestre 2018, la Bulgarie a assumé pour la première fois depuis son adhésion à l'Union européenne en 2007, la Présidence du Conseil de l'UE. L'ambassade du Luxembourg était présente lors de la cérémonie d'ouverture officielle par le Président de la République et le Premier ministre en janvier à Sofia.

Le 29 janvier, un accord cadre bilatéral sur l'échange et la protection des données classées a été signé à Sofia par le directeur de la Commission nationale bulgare de la Sécurité de l'Etat et l'ambassadeur du Luxembourg en Bulgarie.

Le 13 avril, des échanges ont eu lieu au ministère bulgare de l'Economie avec le vice-ministre Lachezar Borisov sur l'état de la coopération économique entre le Luxembourg et la Bulgarie. Le même jour, des entretiens portant sur l'organisation d'un événement de promotion de la coopération économique bilatérale ont eu lieu à la Chambre de Commerce à Sofia avec le Président de celle-ci, M. Tsvetan Simeonov. Le 15 et 16 avril, des réunions de travail portant sur la coopération culturelle ont eu lieu dans le cadre de l'organisation de la capitale européenne de la culture 2019 à Plovdiv.

Malgré l'absence de visites ministérielles ou de fonctionnaires au cours de l'année 2018, les relations bilatérales entre le Luxembourg et la Roumanie ont été activement entretenues par le département, notamment en vue de futures visites ministérielles dans le cadre de la présidence roumaine du Conseil de l'UE pendant le premier semestre 2019.

Les contacts bilatéraux entre le Luxembourg et le Portugal restent nombreux et réguliers. La ministre de la Santé Lydia Mutsch s'est rendue à Lisbonne le 23 et 24 juillet pour y rencontrer son homologue portugais Adalberto Campos Fernandes, avec lequel elle a échangé sur les bonnes pratiques en matière de réponses aux phénomènes liés à l'abus et au trafic de drogues illicites. Notons également la visite bilatérale du ministre luxembourgeois de la Justice Felix Braz, la participation du ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire Nicolas Schmit à la réunion de l'OCDE à Porto, et la visite au Portugal de la Directrice de l'ADEM Mme Schlessler à une mission de recrutement de l'ADEM en compagnie de nombreuses entreprises luxembourgeoises.

Les relations entre le Luxembourg et la Grèce furent surtout axées sur la culture et le tourisme, avec de nombreuses participation de musiciens luxembourgeois à divers festivals de musiques et de concerts en Grèce. Notons également en mai 2018 la nomination du premier consul honoraire pour le Luxembourg à Héraklion avec juridiction sur la Crète.

Le Luxembourg et le Royaume-Uni ont développé au fil des années des relations commerciales solides, principalement, mais pas exclusivement, dans le domaine des services financiers. L'année 2018 fut largement marquée par les négociations sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (*Brexit*) et ses possibles répercussions sur le Luxembourg et son économie. L'ambassade luxembourgeoise à Londres a continué son interaction régulière avec les décideurs politiques à Londres mais aussi avec le monde des affaires et la place financière britannique. Le Premier ministre s'est rendu à deux reprises à Londres, tout comme le ministre des Finances. Le ministre des Affaires étrangères et européennes a également effectué une visite. Toutes ces visites avaient pour objectif la poursuite et le renforcement des relations bilatérales. En juillet et en novembre, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus à Buckingham Palace.

Les relations entre le Luxembourg et l'Irlande sont excellentes et sont le reflet, entre autres, des convergences de vues en ce qui concerne l'intégration et la coopération européennes. Dans ce contexte,

un sujet a particulièrement occupé les deux partenaires, à savoir la perspective du Brexit. A divers titres, les deux pays seront directement touchés par le Brexit, et nombre de consultations entre hauts responsables luxembourgeois et irlandais ont eu lieu durant l'année. Le Premier ministre Xavier Bettel s'est rendu en visite de travail à Dublin le 5 mars. Accompagné de représentants du monde des affaires luxembourgeoises, il a voulu resserrer les liens entre les deux pays, en particulier en raison du Brexit et des intérêts communs du Luxembourg et de l'Irlande au sein de l'UE. Le Premier ministre a eu une entrevue avec son homologue irlandais Leo Varadkar.

Relations avec les pays voisins de l'Union européenne

Kosovo

La 5^e Commission de partenariat entre le Luxembourg et le Kosovo, co-présidée par la ministre kosovare de l'Intégration européenne Dhurata Hoxha et le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Romain Schneider, a eu lieu 7 mars au Luxembourg. Celle-ci a permis de dresser le bilan des divers projets actuellement mis en œuvre au Kosovo et de passer en revue les activités qui seront prochainement lancées dans le cadre du nouvel accord général de coopération.

Le 24 avril, la Chambre de commerce du Luxembourg a accueilli dans ses locaux Rejhan Vuniqi, vice-ministre kosovar des Affaires étrangères. Le ministre était accompagné d'une délégation de hauts fonctionnaires et de l'ambassadeur du Luxembourg au Kosovo.

Le 2 mai, le Vice-Premier ministre et ministre de la Défense Étienne Schneider, accompagné du général Alain Duschêne, chef d'état-major de l'armée luxembourgeoise ainsi que des membres de la commission de la Force publique et de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre des Députés, s'est rendu au Kosovo pour une visite du nouveau centre médical de niveau rôle 2 de la KFOR (Kosovo Force) cofinancé par le Luxembourg.

Le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de la République du Kosovo Behgjet Pacolli a effectué une visite de travail au Luxembourg le 8 juin. Dans le cadre de son déplacement au Grand-Duché de Luxembourg, le ministre Pacolli a eu des entrevues avec le ministre des Affaires étrangères et européennes Jean Asselborn et le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Romain Schneider.

Albanie

Le 25 juin, le ministre Asselborn a reçu le ministre albanais pour l'Europe et des Affaires étrangères Ditmir Bushati pour une entrevue à Luxembourg. Les discussions ont permis de faire le point sur les relations bilatérales des deux pays et les progrès à effectuer par l'Albanie afin de permettre l'ouverture des négociations d'adhésion à l'Union européenne. Les deux parties ont convenu de l'intérêt réciproque à mettre à jour rapidement l'accord de non-double imposition, selon les standards les plus récents de l'OCDE. Les ministres ont également procédé à la signature de l'accord bilatéral sur la protection de l'information classifiée.

Macédoine du Nord

Le ministre macédonien des Affaires étrangères Nikola Dimitrov a effectué une visite de travail à Luxembourg le 20 avril. Il a été reçu par le ministre Jean Asselborn pour une entrevue bilatérale. Leurs échanges ont notamment porté sur la situation politique interne du pays, les efforts du gouvernement macédonien dans le processus de rapprochement à l'Union européenne ainsi que sur le processus d'intégration régionale.

Sur invitation du ministre Dimitrov, le ministre Asselborn s'est rendu à Skopje le 6 septembre. Au cours de son déplacement, il a été reçu par le Premier ministre Zoran Zaev et a rencontré son homologue macédonien Nikola Dimitrov et le Vice-Premier ministre aux Affaires européennes Bujar Osmani. Les ministres Asselborn et Dimitrov ont signé un accord relatif à l'échange et à la protection réciproque d'informations classifiées, renforçant ainsi la coopération avec Skopje, qui se traduisait déjà par plusieurs autres traités bilatéraux dans des domaines aussi divers que la sécurité sociale, la protection mutuelle des investissements ou encore la non-double imposition.

Bosnie-Herzégovine

Le 13 septembre, le ministre Asselborn a participé à une visite de travail conjointe en format Benelux à Sarajevo. Celle-ci a été l'occasion de faire le point sur la situation dans le pays, le processus de réformes et la demande d'adhésion à l'Union européenne, tout en abordant les derniers développements régionaux. Les ministres des Affaires étrangères du Benelux ont été reçus en audience par la présidence collégiale représentative des trois « peuples constitutifs ». Ils ont eu une réunion de travail avec le ministre des Affaires étrangères Igor Crndak ainsi qu'avec le Haut représentant de la communauté internationale pour la Bosnie-Herzégovine Valentin Inzko, le chef de mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) Bruce G. Berton et le coordinateur des Balkans occidentaux de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) Peter Van der Auweraert. En outre, les ministres se sont entretenus avec des représentants d'organisations non-gouvernementales et de la société civile bosniaque.

Serbie

Le 25 juin 2018, le ministre Asselborn a reçu la ministre serbe de l'intégration européenne Jadranka Joksimović pour une entrevue bilatérale au siège du ministère à Luxembourg. Les deux ministres ont eu un échange de vues sur le processus d'adhésion de la Serbie à l'Union européenne, sur la situation régionale ainsi que sur les relations bilatérales. Les deux ministres ont également eu un échange de vues sur le processus de normalisation des relations entre la Serbie et le Kosovo.

Monténégro

Sur invitation du ministre Asselborn, le ministre des Affaires étrangères du Monténégro Srdjan Darmanović s'est rendu à Luxembourg pour une visite de travail le 26 avril. Les échanges de vues des ministres ont permis de passer en revue les pistes permettant de développer les échanges entre les deux pays et de

multiplier les synergies dans les secteurs d'intérêt commun, y compris sur le plan économique par le biais du secteur touristique notamment.

Europe orientale et Russie

Le ministre Jean Asselborn a effectué une visite officielle en **Arménie** le 27 mars. Au cours de sa visite, le ministre Asselborn été reçu en audience par le Président de la République, Serge Sargsyan, avant de rencontrer son homologue, le ministre Edward Nalbandian. A Erevan, le ministre Asselborn a en outre tenu un discours à l'académie diplomatique d'Arménie, devant un parterre composé d'étudiants, ainsi que de représentants du monde académique et diplomatique. Il a également été reçu par le Président élu, Armen Sarkissian.

Sur invitation du Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères de la **Géorgie**, Mikheil Janelidze, le ministre Asselborn a effectué une visite officielle à Tbilissi, le 28 mars. Lors de sa visite, M. Asselborn a été reçu en audience par le Président géorgien, M. Giorgi Margvelashvili, et a rencontré, en plus de son homologue géorgien, la vice-présidente du Parlement, Tamar Chugoshvili. Les entretiens du ministre Asselborn avec les autorités géorgiennes ont permis de passer en revue les relations bilatérales, avec un accent particulier sur le renforcement des synergies dans le domaine du commerce et de l'investissement, traduisant ainsi la volonté de refléter l'excellence des relations politiques dans le domaine économique.

Dans un contexte continu de tensions et méfiances entre la **Russie** et l'UE, l'OTAN et ses Etats membres sur des sujets cruciaux internationaux, dont notamment l'Ukraine et la Syrie, le Luxembourg continue à œuvrer en vue d'une politique promouvant le dialogue. Fidèle aux positions communes définies au sein de l'UE sur les sujets de désaccord avec la Russie, le Luxembourg s'est aussi en 2018 engagé à chercher et maintenir les canaux de communication ouverts pour contribuer au rétablissement d'une approche constructive dans les relations avec la Russie.

2018 a débuté avec la tenue de la Commission mixte UEBL-Russie, co-présidée par le Vice-Premier ministre Etienne Schneider le 14 février. A cette occasion, divers représentants du monde économique luxembourgeois, y compris la Chambre de commerce, se sont joints au déplacement. Au mois de mai, le gouverneur de la Province russe de Tambov, M. Aleksander Nikitine, s'est rendu au Luxembourg. Le Vice-Premier ministre Etienne Schneider a participé en mai au Forum économique international à St. Pétersbourg.

3.2. Amériques

Amérique du Nord

Les relations bilatérales avec les États-Unis ont été marquées par le lancement du satellite Govsat-1 de Cap Canaveral en Floride, le 31 janvier, en en présence de LL.AA.RR le Grand-Duc héritier et la Grande-Duchesse héritière, du Premier ministre Xavier Bettel, et du Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie Etienne Schneider.

Du 23 au 25 mai, le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, Nicolas Schmit, s'est rendu au Québec pour une visite de travail. Il y a rencontré la Vice-Première ministre, ministre de l'Economie, de la Science et de l'Innovation et ministre responsable de la Stratégie numérique, Dominique Anglade pour un échange de bonnes pratiques sur l'économie sociale et solidaire.

Amérique latine

Les relations avec l'Amérique latine se sont renforcées de manière substantielle avec l'inauguration officielle de l'Ambassade du Luxembourg à Brasilia, le 1^{er} mars 2018, par le ministre Jean Asselborn. La décision d'ouvrir une ambassade au Brésil, première dans la région sud-américaine, témoigne de la volonté luxembourgeoise d'assurer une présence plus visible et opérationnelle du Grand-Duché au Brésil en particulier et, de manière plus générale, de renforcer ses relations politico-diplomatiques, économiques et culturelles avec le continent sud-américain.

Au cours de son déplacement à Brasilia, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a également rencontré le vice-ministre des Affaires étrangères, Marcos Galvão, et le président de la Chambre des Députés, Rodrigo Maia.

Cette visite fut suivie d'une visite de travail du Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie, Etienne Schneider, du 2 au 5 avril. A Brasilia, le ministre Schneider fut reçu par trois ministres ; Marcos Jorge de Lima, ministre de l'industrie et du commerce extérieur, Gilberto Kassab, ministre de la science, de la technologie, de l'innovation et de la communication (MCTIC), et Joaquim Silva e Luna, ministre de la défense. A Sao Paulo, il a été reçu par l'ancien président Fernando Enrique Cardoso. Il a en outre inauguré un téléport de SES à Campinas, et rencontré des hommes d'affaires luxembourgeois et brésiliens à Brasilia et à Sao Paulo.

L'année 2018 a également vu la signature d'un accord de sécurité et d'un accord bilatéral sur les services aériens entre le Luxembourg et le Brésil.

Le 17 juin, le ministre Asselborn a participé à la deuxième réunion ministérielle entre l'Union européenne et la Communauté d'Etats latino-américains et caraïbes (CELAC), qui s'est tenue à Bruxelles. La deuxième rencontre dans ce format rassemblant 61 pays, avait vocation à renforcer le partenariat UE-CELAC et à se pencher sur son avenir. Dans ce contexte, les ministres ont notamment évoqué les moyens de renforcer le multilatéralisme et la coopération UE-CELAC au sein des enceintes internationales, ainsi que la mise en œuvre du partenariat UE-CELAC, y compris en matière de coopération économique et de développement durable. Dans son intervention, le ministre Asselborn a souligné que l'engagement politique de tous était requis, plus que jamais: un engagement pour le multilatéralisme, pour nos libertés fondamentales et nos valeurs, pour les droits humains et l'état de droit".

En marge de la réunion, le ministre Asselborn a eu des entrevues avec les ministres des Affaires étrangères de la République argentine, Jorge Faurie, de la République orientale de l'Uruguay, Rodolfo Nin Novoa, de la République de l'Equateur, José Valencia, et de la République du Chili, Roberto Ampuero Espinoza.

Avec ce dernier, Jean Asselborn a procédé à la signature d'un accord visa vacances-travail entre le Luxembourg et le Chili. Cet accord permettra à des jeunes gens âgés entre 18 et 30 ans, désireux de s'expatrier durant une durée maximale d'un an, à des fins touristiques et culturelles, de séjourner et de travailler dans le pays partenaire.

Le 18 juillet, le ministre des Affaires étrangères de la République du Salvador, Carlos Castaneda, a effectué une visite de travail au Luxembourg. Dans le cadre de son déplacement au Grand-Duché, le ministre Castaneda a eu des entrevues avec le ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn et le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Romain Schneider. Les discussions du ministre Asselborn avec son homologue salvadorien ont permis d'aborder l'actualité régionale, de passer en revue les liens bilatéraux et d'explorer les possibilités de renforcer ces liens. Lors de l'entrevue entre le ministre Romain Schneider et le ministre Castaneda, les deux parties se sont félicitées des excellentes relations qui

existent entre les deux pays dans le domaine de la coopération au développement depuis 25 ans. Les activités de la coopération luxembourgeoise dans ce pays remontent à 1993 et considérant le progrès économique et social du Salvador depuis les années 1990, un nouveau modèle de coopération a été mis en place ces dernières années. De "pays partenaire", le Salvador est devenu un "pays à projets" de la coopération luxembourgeoise. Lors de sa visite au Luxembourg, le ministre Castaneda a également assisté à l'inauguration du Consulat Honoraire du Salvador au Grand-Duché de Luxembourg.

Lors de son déplacement à New York pour participer à la 73^e session de l'Assemblée générale des Nations unies à New York, du 23 au 25 septembre 2018, le ministre Asselborn a rencontré le ministre des Affaires étrangères du Brésil, Aloysio Nunes, avec lequel il a procédé à la signature d'un accord bilatéral de sécurité. Il a également procédé avec le ministre des Affaires étrangères de l'Uruguay, Rodolfo Nin Novoa, à la signature d'un accord bilatéral sur les services aériens, et a mené des entretiens avec ses homologues du Pérou, Néstor Popolizio, et de la Colombie, Carlos Holmes Trujillo, pour évoquer des sujets d'intérêt commun et renforcer les relations bilatérales, notamment dans le domaine économique. A noter que, suite à la visite du ministre Asselborn à Lima en décembre 2017, le Luxembourg fut retiré en 2018 de la liste noire du fisc péruvien, par décret présidentiel.

Au Nicaragua, l'année 2018 a surtout été marquée par la crise qui a éclaté en avril. Le Luxembourg a rapidement décidé de geler les déboursements à l'attention du gouvernement et de ne pas procéder à la signature d'un nouveau programme indicatif de coopération. Le Luxembourg s'est joint aux positions critiques de l'Union européenne. En juillet, les ministres Asselborn et Schneider ont publiquement dénoncé les violations des droits humains au Nicaragua.

3.3. Asie

République de Corée

Au 1^{er} jour de la visite de travail en République de Corée du 1^{er} au 3 juillet 2018, le Premier ministre Xavier Bettel s'est rendu au cimetière national de Séoul afin de déposer une gerbe au pied de la tour du Souvenir pour rendre hommage aux soldats morts pour la patrie. Il a ensuite visité le mémorial de la guerre de Corée à Séoul. L'édifice a été érigé en mémoire et à l'honneur des combattants et des victimes de la guerre de Corée, qui a opposé les deux Corées entre 1950 et 1953. Le Luxembourg fut parmi les 16 pays qui envoyèrent des volontaires sous le commandement des Nations unies pour repousser l'armée nord-coréenne. 89 volontaires luxembourgeois ont combattu au côté des forces armées de la République de Corée, deux sont tombés lors des combats, et 16 ont été blessés. Ce fut la seule intervention militaire luxembourgeoise de soldats envoyés au front après 1945.

Inde

La ministre des Affaires étrangères de la République de l'Inde, Mme Sushma Swaraj, a effectué une visite de travail à Luxembourg, les 19 et 20 juin. S'inscrivant dans le contexte du 70^e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre nos deux pays, Mme Swaraj a été accueillie par le Premier ministre Xavier Bettel, pour une entrevue.

Avec le ministre Jean Asselborn, Mme Swaraj a passé en revue les relations bilatérales pour constater l'excellence de celles-ci. Tout en abordant en profondeur les liens diplomatiques, économiques et commerciaux qui unissent les deux pays, les ministres se sont penchés sur les pistes à privilégier afin de

renforcer la coopération dans les secteurs d'intérêt commun, dont l'acier, le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) et les finances.

A la lumière du 14^e Sommet Inde-UE qui s'est tenu à New Delhi en octobre 2018, les ministres ont fait le point sur les relations entre l'Inde et l'Union européenne, en soulignant les avantages de ce partenariat fondé sur les valeurs communes, en se penchant notamment sur les domaines de la sécurité, de la coopération multilatérale, du commerce et de l'investissement, ainsi que le changement climatique.

Les échanges de vues des ministres ont permis de passer en revue la bonne coopération au sein des différentes institutions multilatérales, notamment aux Nations unies, et de réaffirmer l'attachement commun aux engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat. De même, les ministres se sont entretenus de la situation dans la région indopacifique et des relations de l'Inde avec les pays avoisinants, avant de traiter de questions liées à la lutte contre le terrorisme international et des derniers développements au Myanmar.

Mme Swaraj a également été reçue en audience par S.A.R. le Grand-Duc au Palais Grand-Ducal. Elle a assisté à un concert au Mudam donné par le violoniste indien, Ambi Subramaniam, et a rencontré la communauté indienne résidente au Luxembourg.

Vietnam

A l'occasion du 45^e Anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques avec le Vietnam, le ministre Asselborn a effectué une visite de travail à Hanoi le 15 juin, où il a rencontré son homologue le ministre Minh, et a également été reçu par le Premier ministre Phuc.

Avec pour objectif de renforcer les relations politiques, économiques et d'amitié qui unissent nos deux pays, le ministre Asselborn a abordé avec ses interlocuteurs le domaine des énergies renouvelables et de la finance verte. Saisissant l'occasion de sa visite à Hanoi, le ministre Asselborn a présenté à son homologue vietnamien, les Consuls honoraires du Luxembourg à Hanoi, Quang Hong Tran, et à Ho Chi Minh Ville, Olivier Do Ngoc, nouvellement nommés afin d'œuvrer au rapprochement économique du Luxembourg et du Vietnam.

Laos

Le ministre des Affaires étrangères a effectué une visite de travail au Laos, le 14 juin. Après avoir été reçu par le Premier ministre, Thongloun Sisoulith, Jean Asselborn a eu une réunion de travail avec son homologue Saleumxay Kommasith, et a également eu des échanges de vues avec le ministre du Plan et de l'Investissement, Souphan Keomixay, le ministre de la Santé, Bounkong Sihavong, et la ministre de l'Éducation et du Sport, Sengdeuane Lachanhtaboun.

Le Luxembourg et le Laos ayant célébré le 20^e anniversaire de l'établissement de leurs relations diplomatiques en 2017, les échanges de vues du ministre Asselborn avec les autorités du Laos ont été l'occasion de passer en revue les excellentes relations bilatérales, marquées notamment par l'ouverture d'une Ambassade du Luxembourg à Vientiane en janvier 2016. De même, le Luxembourg étant un partenaire important du Laos en matière de coopération au développement, les discussions furent l'occasion d'évoquer le programme indicatif de coopération 2016-2020, doté d'un budget conséquent de 75 millions d'euros dans les domaines de la formation professionnelle pour le tourisme et l'hôtellerie, la santé et le développement rural.

Au cours de sa visite, le ministre Asselborn a visité la faculté de droit et de sciences politiques de l'Université du Laos, appuyée par la coopération luxembourgeoise au développement, et qui jouit d'un partenariat avec l'Université du Luxembourg. Devant un parterre d'une centaine d'étudiants et de professeurs laotiens, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a prononcé un discours sur les droits humains et l'état de droit. Le ministre Asselborn a également eu l'occasion de visiter certains projets de la coopération luxembourgeoise, dont notamment le Lanith "Lao National Institute of Tourism and Hospitality", l'école de formation professionnelle pour le tourisme et l'hôtellerie. En présence du chirurgien luxembourgeois Dr. Richard Schneider, Jean Asselborn a visité le "Lao-Luxembourg Heart Centre", qui depuis de nombreuses années traite des patients atteints de maladies cardiovasculaires. Ces projets illustrent le partenariat efficace et fructueux qui unit le Luxembourg et le Laos. Enfin, en présence de plusieurs ressortissants luxembourgeois, de représentants du gouvernement laotien et du corps diplomatique accrédité au Laos, le ministre Asselborn a saisi l'occasion de sa présence à Vientiane pour donner une réception à l'occasion de la fête nationale luxembourgeoise.

Thaïlande

Le 14 juin 2018, le ministre Jean Asselborn a été reçu à Bangkok par son homologue thaïlandais, Don Pramudwinai. Les deux ministres ont discuté des préparatifs du 60^e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre le Grand-Duché et la Thaïlande, qui sera célébré en 2019. Alors que des mesures restrictives avaient été mises en place par l'Union européenne et ses Etats membres suite au coup d'Etat militaire en Thaïlande en 2014, les ministres se sont félicités de la décision du Conseil de l'UE, prise en décembre 2017, estimant que les conditions étaient désormais favorables à un réengagement des relations avec les autorités thaïlandaises, ainsi qu'à la reprise des contacts politiques au niveau ministériel. Dans ce contexte, le ministre Asselborn a réitéré l'appel de l'UE à la restauration du processus démocratique en Thaïlande à travers des élections crédibles et inclusives dans le respect des droits humains et des libertés fondamentale, et s'est félicité de l'engagement du gouvernement thaïlandais à respecter sa feuille de route et de l'adoption des lois organiques définitives autorisant la tenue d'élections démocratiques début 2019.

Les échanges de vues ont également permis d'aborder plusieurs dossiers régionaux, dont notamment les derniers développements au sein de l'ASEAN, dont la Thaïlande prendra la présidence tournante en 2019, ainsi que la crise des Rohingyas au Myanmar, les récentes élections en Malaisie et les dernières annonces concernant la péninsule coréenne. Au cours de sa visite, le ministre Asselborn a également rencontré des représentants de Human Rights Watch (HRW), de International Commission of Jurists (ICJ) et de Thai Lawyers for Human Rights, afin de faire le point sur l'état des libertés civiles et politiques en Thaïlande, ainsi que des mesures qui devraient être prises par les autorités afin d'assurer la tenue d'élections crédibles et inclusives, et la mise en place d'un gouvernement civil démocratiquement élu. Les discussions ont mis en exergue l'importance pour les autorités thaïlandaises de créer un environnement politique dans lequel les partis politiques et la société civile peuvent agir librement, et ainsi permettre aux partenaires de la Thaïlande d'accompagner ce processus.

Afghanistan

Le ministre Jean Asselborn a participé à la conférence ministérielle sur l'Afghanistan qui s'est tenue à Genève, le 28 novembre 2018. Dans la continuité des conférences de Tokyo (2012), de Londres (2014) et de Bruxelles (2016), la conférence fut l'occasion de passer en revue tous les aspects des efforts déployés

dans le pays, ainsi que les engagements des autorités afghanes et des bailleurs de fonds internationaux, afin de renforcer leur action en faveur du développement du pays et du processus de paix.

Le ministre Asselborn a encouragé les autorités afghanes à accorder une attention particulière aux droits des enfants et aux droits des femmes, à mettre en place des mesures visant à prévenir les mariages forcés, la torture et la discrimination, et à protéger les droits fondamentaux des défenseurs des droits humains, ainsi que des journalistes. Depuis 2001, les contributions du Luxembourg en faveur de l'Afghanistan se sont élevées à près de 89 millions d'euros. Il s'agit d'aide humanitaire et de projets de coopération au développement, mais aussi d'appui sécuritaire. Depuis 2003, le Grand-Duché a également mis à disposition plus de 320 militaires, dans le cadre des missions de l'OTAN en Afghanistan, et entend contribuer à hauteur de 4 millions d'euros par an, jusqu'en 2024, en faveur du fonds d'affectation spéciale pour l'armée nationale afghane.

ASEM : 12^e Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du dialogue Europe-Asie à Bruxelles

Les 18 et 19 octobre 2018, le Premier ministre Bettel a participé au Sommet du dialogue Europe-Asie (ASEM) à Bruxelles. Le Sommet était placé sous le thème « L'Europe et l'Asie: des partenaires à l'échelle mondiale face aux défis mondiaux », et avait pour objet de renforcer le dialogue et la coopération entre les deux continents dans un large éventail de domaines, dont notamment le commerce et l'investissement, la connectivité, le développement durable et le climat, ainsi que les défis en matière de sécurité tels que le terrorisme, la non-prolifération, la cyber sécurité, la migration irrégulière.

Dans son intervention, M. Bettel a souligné l'importance de la connectivité pour le rapprochement économique et financier des continents asiatique et européen. En marge du sommet, M. Bettel a rencontré une délégation de jeunes dirigeants de la Fondation Asie-Europe (ASEF) pour mener des discussions sur la gouvernance éthique et le développement du leadership des jeunes étudiants d'Asie et d'Europe.

3.4. Moyen-Orient et Afrique du Nord

Activités multilatérales

La réunion ministérielle de la coalition mondiale contre Daech au Koweït

Le 13 février, le ministre Asselborn a participé à la réunion ministérielle de la coalition mondiale contre Daech qui s'est déroulée au Koweït. La consolidation des succès dans la lutte pour la libération de l'Irak et de la Syrie du contrôle de l'État islamique (EI) figurait au centre des débats. Les ministres ont discuté des moyens dont dispose la coalition afin de prévenir une résurgence de l'EI en Irak et en Syrie, en promouvant la stabilisation, la réintégration et la réhabilitation.

La réunion fut l'occasion pour le ministre de rappeler que le Luxembourg a soutenu l'Irak dans cette lutte, notamment à travers le financement des activités de déminage gérées par le Service de la lutte anti-mines des Nations unies (UNMAS) à Mossoul. Cette contribution luxembourgeoise entend ainsi soutenir le processus de stabilisation en Irak et le retour des personnes déplacées. Le Luxembourg a également contribué à la lutte contre les engins explosifs improvisés à travers un nouveau projet de déminage en Irak, par le biais de l'initiative "renforcement des capacités de défense" (DCB) de l'OTAN.

La conférence internationale pour la reconstruction de l'Irak

Le 14 février, le ministre Asselborn a participé à la conférence internationale pour la reconstruction de l'Irak, co-présidée par le Koweït, l'Irak, les Nations unies, la Banque mondiale et l'Union européenne. Il a notamment insisté sur la prise en compte de la dimension humaine et socio-économique de la reconstruction, qui est complémentaire aux dimensions politique et physique. De même, Jean Asselborn a insisté sur l'importance de coordonner les actions humanitaires et les actions de développement, afin de remédier durablement aux causes profondes de la vulnérabilité, et jeter ainsi les bases d'une reconstruction durable de l'Irak.

En 2018, le Luxembourg a alloué 1,5 million d'euros au redressement de la situation humanitaire en Irak. Il a maintenu un niveau de soutien significatif par le biais d'accords de financement pluriannuels en faveur du Programme alimentaire mondial (PAM), du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR). En outre, le Luxembourg a contribué pour la première fois au Fonds humanitaire pour l'Irak, un fonds commun multi-bailleurs géré par OCHA (Office des Nations Unies pour la Coordination de l'Aide Humanitaire).

La deuxième conférence de Bruxelles sur l'avenir de la Syrie et de la région

Le 25 avril, le ministre Asselborn, a participé à la deuxième conférence de Bruxelles sur l'avenir de la Syrie et de la région. Co-présidée par l'Union européenne et les Nations unies, la conférence a réuni des participants de plus de 85 pays et organisations au niveau ministériel afin d'examiner tous les aspects essentiels de la crise syrienne. L'objectif de la conférence était d'assurer la poursuite des efforts déployés par la communauté internationale en matière d'aide aux Syriens. Les échanges de vues avaient aussi vocation à renforcer l'appui de la communauté internationale au processus politique mené sous l'égide des Nations unies.

Dans ce contexte, Jean Asselborn a souligné que le Luxembourg continuerait de tenir ses engagements pris lors de la conférence de Londres en février 2016, avec une contribution de 7,5 millions d'euros par an, jusqu'en 2020. Pour l'année 2018, l'aide humanitaire luxembourgeoise pour la Syrie et la région s'élevait à 5 millions d'euros, montant auquel s'ajoutent 2,5 millions d'euros pour l'initiative d'UNICEF "No Lost Generation" en faveur des enfants réfugiés syriens.

La conférence ministérielle internationale sur les victimes de violences ethniques et religieuses au Moyen-Orient

Sur invitation conjointe du ministre des Affaires étrangères de la Belgique, Didier Reynders, et du Liban, Gebran Bassil, le ministre Asselborn a participé à la 3ème conférence ministérielle internationale sur la protection des victimes de violences ethniques et religieuses au Moyen-Orient, qui s'est tenue le 14 mai à Bruxelles.

Dans la lignée des conférences de Paris (2015) et de Madrid (2017), et sur base du plan d'action visant à porter assistance aux communautés ciblées et menacées pour des raisons ethniques ou religieuses au Moyen-Orient, la conférence de Bruxelles avait vocation à examiner la situation après les importantes avancées militaires contre l'Etat islamique et à déterminer les actions à mettre en œuvre, avec pour

objectif de soutenir la diversité et la pluralité de la région, d'encourager la réconciliation et la stabilisation, et de faciliter le retour des populations déplacées.

Le ministre Asselborn a rappelé l'engagement du Luxembourg à plusieurs niveaux, dont la lutte contre l'impunité en Syrie, en apportant un soutien continu au Mécanisme d'enquête international, impartial et indépendant, ainsi que les efforts de déminage des Nations unies à travers des contributions à UNMAS dans la ville de Mossoul en Irak, ainsi que l'aide humanitaire allouée aux crises syriennes et irakiennes.

UNRWA

Le 15 mars, le ministre Asselborn s'est rendu à Rome pour participer à la conférence ministérielle extraordinaire de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA – United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East).

Alors que l'agence connaissait la plus grave crise financière de son histoire en raison du retrait de la contribution des Etats-Unis, la conférence extraordinaire - co-présidée par les ministres des Affaires étrangères de la Jordanie, de l'Egypte et de la Suède - avait vocation à remobiliser la communauté internationale autour de la protection des droits et de la dignité des réfugiés palestiniens. En présence du secrétaire général des Nations unies Antonio Guterres, les échanges de vues ont permis de rappeler l'importance du financement de l'agence. Dans le contexte de cette crise, le Luxembourg a avancé une partie importante de son paiement prévu pour l'année 2018.

Le 10 octobre, le Commissaire général de l'UNRWA, Pierre Krähenbühl, s'est rendu à Luxembourg pour une visite de travail. Il a été reçu par le ministre Asselborn ainsi que par le ministre Romain Schneider pour des entrevues bilatérales. Les discussions ont porté sur l'importance du financement de l'UNRWA en vue d'assurer la prévisibilité, la flexibilité et la durabilité de ses ressources.

Le ministre Schneider a rappelé que le Luxembourg avait toujours été un partenaire fiable et prévisible de l'UNRWA. Rappelant que le Luxembourg était prêt à augmenter ses contributions volontaires à l'UNRWA dans le prochain accord de partenariat stratégique de 2019 à 2021, le ministre Schneider a signé avec le Commissaire général Krähenbühl un protocole d'accord pour un nouveau projet pluriannuel dans le domaine de la santé, notamment en faveur des femmes et des enfants. Le Commissaire général a remercié le gouvernement luxembourgeois pour son engagement et son soutien sans faille à l'UNRWA.

Activités bilatérales

Emirats arabes unis

Sur invitation du ministre des Affaires étrangères des EAU, Cheikh Abdullah Bin Zayed Al-Nahyan, le ministre Asselborn a participé les 16 et 17 novembre à la réunion du "Forum Sir Bani Yas". Ce forum annuel vise à favoriser les échanges informels de haut niveau entre représentants de gouvernements et experts du secteur des affaires et du monde académique, en se concentrant sur les questions de la sécurité régionale.

La présence de plusieurs ministres des Affaires étrangères d'États membres de l'Union européenne, de la Ligue arabe et du Conseil de coopération du Golfe, mais également de personnalités du monde politique et de la défense a permis des échanges de vues approfondis sur la situation régionale. En 2018, les discussions réparties sur plusieurs tables rondes interactives, ont plus particulièrement porté sur les

derniers développements au Yémen, en Libye et en Syrie. De même, les participants ont fait le point sur le rôle de l'Iran dans la région, avant d'aborder les perspectives concernant le processus de paix au Moyen-Orient.

Oman

Sur invitation du ministre en charge des Affaires étrangères du Sultanat d'Oman, Yousuf bin Alawi bin Abdullah, le ministre Asselborn a effectué une visite de travail à Muscat le 22 février, accompagné d'une délégation économique conduite par la Chambre de commerce.

Mettant l'accent sur les synergies potentielles dans les secteurs de la logistique, de l'ICT ou encore des services financiers, Jean Asselborn a multiplié les rencontres avec les acteurs du monde économique omanais afin de discuter des possibilités de développer les échanges entre les deux pays. Auprès des autorités omanaises, il a rappelé l'intérêt réciproque à procéder rapidement à la signature d'un accord de non-double imposition conforme aux standards les plus récents de l'OCDE, ainsi qu'une modernisation de l'accord aérien.

Afin d'assurer un meilleur suivi sur place des relations entre le Grand-Duché et le sultanat, Jean Asselborn a proposé aux autorités omanaises la nomination, par le gouvernement luxembourgeois, du Sheikh Adil bin Said Al Shanfari en tant que consul honoraire en Oman.

Libye

Sur invitation du gouvernement libyen d'entente nationale, le ministre Asselborn s'est rendu à Tripoli, le 5 février. Il y a notamment rencontré le ministre libyen des Affaires étrangères, Mohammed Taher Syala, et il a pu s'entretenir la veille à Tunis avec le représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies pour la Libye, M. Ghassan Salamé.

Au cours de son déplacement, M. Asselborn s'est rendu au centre de détention de Tarek Al Matar afin de se rendre compte sur le terrain des conditions de vie et de détention des migrants retenus. Il a également pu assister à l'embarquement de migrants pour des vols de retour volontaire vers le Sénégal et le Cameroun, organisés avec l'aide de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), dans un hangar aux abords de l'aéroport de la capitale libyenne. Sur place, le ministre s'est entretenu avec les représentants du Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) et de l'OIM ; et il a pu recueillir les témoignages de plusieurs personnes qui sont arrivées en Libye, en provenance notamment d'Erythrée et de pays d'Afrique de l'Ouest.

Le ministre Asselborn a rappelé que le Luxembourg soutenait les efforts européens pour démanteler les réseaux de trafiquants de migrants en participant activement à la mission EUNAVFOR MED. Le Luxembourg fournit la moitié des avions de surveillance de l'opération Sophia, et contribue au financement des formations des garde-côtes libyens assurées par l'opération européenne.

Tunisie

Sur invitation du ministre tunisien des Affaires étrangères, Khemaies Jhinaoui, le ministre Jean Asselborn, a effectué une visite de travail à Tunis, le 6 février. Le ministre s'est également entretenu avec le chef de gouvernement de la Tunisie, M. Youssef Chahed.

Les échanges de vues ont permis d'aborder en détail la situation en Tunisie. Concernant les relations bilatérales, le ministre Asselborn a exprimé la disponibilité du Luxembourg à continuer de soutenir le pays dans ses réformes et à renforcer la coopération économique, notamment par le biais de formations en matière de service financiers, par le développement de la microfinance, et par l'appui dans le domaine de l'économie numérique et des technologies de l'information et des communications.

Au niveau des relations de la Tunisie avec l'Union européenne, le rôle positif de la Banque européenne d'investissement a été souligné.

Le 26 avril, le chef de gouvernement de la Tunisie, M. Youssef Chahed, a effectué une visite de travail au Luxembourg. Il a été accueilli par le Premier ministre Xavier Bettel pour une entrevue. Les pourparlers ont porté essentiellement sur les relations bilatérales, ainsi que sur la situation politique et économique en Tunisie. Les grands dossiers de l'actualité politique internationale ont été d'autres sujets à l'ordre du jour. Le chef du gouvernement tunisien a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal.

Israël

Le 4 septembre 2018, le ministre Asselborn a reçu à Luxembourg le Vice-Président de la Knesset et membre de la "Joint List" (alliance politique des partis majoritairement arabes en Israël), M. Ahmad Tibi. Ce dernier était accompagné par une délégation de membres de la Knesset élus sous la bannière de la "Joint List". Les discussions ont permis d'aborder en profondeur les développements au Moyen-Orient, en particulier la situation dans la bande de Gaza, et la situation financière de l'UNRWA.

3.5. Afrique sub-saharienne

2018 fut marqué par l'approfondissement des relations bilatérales avec les pays partenaires du Luxembourg au Sahel. Le Luxembourg est représenté au Sénégal par une ambassadrice résidente, qui est également co-accréditée au Mali, au Burkina Faso et au Niger.

En adéquation avec l'approche dite des « 3D », qui associe les outils de la diplomatie, de la défense et du développement, plus de 200 personnes travaillent désormais sous mandat luxembourgeois dans quatre pays sahéliens (Sénégal, Mali, Burkina Faso et Niger), tant dans les domaines de la coopération au développement et de l'action humanitaire, que dans les secteurs de la défense, de la politique et de la culture.

G5 Sahel

Dans la lignée de son engagement de longue date au Sahel, le Luxembourg a maintenu son soutien aux pays du G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad) qui ont décidé de renforcer leur coopération politique et sécuritaire face à la menace du terrorisme.

Dans le contexte de l'opérationnalisation de la Force Conjointe, lancée en février 2017 lors du Sommet du G5 Sahel à Bamako, le Luxembourg a participé à plusieurs réunions en Afrique et en Europe, et a été parmi les premiers pays à annoncer un soutien concret à la Force dans le domaine médical.

Le Premier ministre Xavier Bettel, a participé le 23 février 2018 à la Conférence sur la sécurité et le développement à Bruxelles, au cours de laquelle il a réaffirmé l'appui fourni par le Grand-Duché, et a annoncé l'intention du Luxembourg de rejoindre l'Alliance Sahel, une initiative lancée par la France,

l'Allemagne et l'Union européenne, visant à apporter une réponse commune et efficace aux défis en matière de sécurité et de développement auxquels la région doit faire face.

Sur invitation de la présidence-en-exercice nigérienne du G5 Sahel, le ministre Asselborn a participé au 4e Sommet des chefs d'État du G5 Sahel qui s'est tenu à Niamey, le 6 février, pour s'entretenir avec les chefs d'État des pays du G5 Sahel de questions d'intérêt commun et de sujets d'actualité régionaux et internationaux.

Sénégal

Le dossier bilatéral le plus significatif fut la visite officielle de S.A.R. le Grand-Duc au Sénégal, du 21 au 23 janvier, sur invitation du président de la République du Sénégal, M. Macky Sall. Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Romain Schneider, la ministre de l'Environnement, Carole Dieschbourg, et la secrétaire d'État à l'Économie, Francine Closener, ont fait partie de la délégation officielle. Une mission économique, qui comptait une trentaine d'entreprises, a eu lieu en marge de la visite officielle.

A Dakar, la délégation officielle a eu des entrevues avec le Président sénégalais Sall, avant le forum économique organisé conjointement par les chambres de commerce luxembourgeoise et sénégalaise, ainsi que l'Agence sénégalaise pour la promotion des investissements et des grands travaux. De plus, les ministres Romain Schneider et Carole Dieschbourg, ainsi que la secrétaire d'État Francine Closener, ont rencontré leurs homologues pour passer en revue les relations bilatérales en matière de coopération au développement, d'économie, de protection du climat et de l'environnement.

La délégation officielle s'est également rendue à Saint Louis et sur l'île de Gorée, pour y visiter plusieurs projets financés par la coopération luxembourgeoise. La visite fut l'occasion de signer, en présence des deux chefs d'État, le 4e programme indicatif de coopération (PIC IV, 2018-2022) entre le Luxembourg et le Sénégal.

Niger

Sur invitation du ministre des Affaires étrangères du Niger, Ibrahim Yacoubou, le ministre Asselborn a effectué une visite de travail au Niger, du 6 au 8 février.

À Niamey, le ministre Asselborn a été reçu par le Président de la République, M. Mahamadou Issoufou, a rencontré le Premier ministre, M. Brigi Rafini, le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité publique, de la Décentralisation et des Affaires coutumières et religieuses, M. Mohammed Bazoum, le ministre des Affaires étrangères, M. Ibrahim Yacoubou, ainsi que la ministre du Plan, Mme Aichatou Boulama Kané. Le ministre Asselborn s'est également rendu à Agadez, où il a été reçu par les autorités régionales et a pu se rendre compte de la situation des réfugiés dans les centres de rétention. Au cours de cette visite, un accord aérien entre les deux pays a été signé.

Le nouveau ministre nigérien des Affaires étrangères, Kalla Ankourao, a effectué une visite de travail à Luxembourg à l'occasion de la 11ème Commission de partenariat entre le Luxembourg et le Niger, qui s'est tenue le 28 mai à Luxembourg. Il a été reçu par le ministre de la Coopération et de l'action humanitaire, Romain Schneider.

A l'initiative de la présidence belge du comité des ministres du BENELUX, les directeurs politiques du Luxembourg, de la Belgique et des Pays-Bas ont effectué une visite de travail conjointe à Niamey, du 31

avril au 2 mai. Ils ont été reçus entre autres par le ministre de la Défense, M. Kalla Moutari qui a informé les directeurs politiques des derniers développements en lien avec la situation sécuritaire dans le pays.

Burkina Faso

L'ambassade du Luxembourg et le gouvernement burkinabè ont poursuivi leur dialogue étroit de haut niveau, lié à la tenue de la 10ème Commission de partenariat.

Dans ce contexte, la ministre burkinabè de l'Economie, des Finances et du Développement, Hadizatou Rosine Coulibaly/Sori, a effectué une visite de travail à Luxembourg. La ministre a été reçue par le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Romain Schneider.

Le dialogue étroit avec le gouvernement burkinabè s'est également concrétisé par une visite de travail au Burkina Faso de l'ambassadeur spécial du Luxembourg pour l'ONUSIDA, M. Marc Angel, ainsi que par la signature de plusieurs accords pour des projets et programmes bilatéraux et multilatéraux.

En marge de la Commission de partenariat, le Burkina Faso et SES ont signé un accord pluriannuel qui sert de plateforme pour la continuation et l'extension des services de connectivité satellitaire proposés par SES. Ce contrat complètera le projet de coopération bilatéral initié en 2017, qui soutient le développement de l'infrastructure informatique et de communication de l'administration publique du Burkina Faso.

Suite à la forte dégradation sécuritaire dans le pays, l'ambassade s'est notamment concentrée sur les aspects physiques de la sécurisation des bureaux (ce qui inclut la réhabilitation des nouveaux bureaux dans le même bâtiment) et les aspects de protection des employés de l'Ambassade, de LuxDevelopment et des ressortissants luxembourgeois.

Mali

Associant les outils de la diplomatie, de la défense et du développement dans une approche cohérente, le Luxembourg a maintenu son engagement conséquent au Mali, notamment au travers de l'action quotidienne de l'ambassade du Grand-Duché à Bamako.

A l'initiative de la présidence belge du BENELUX, les directeurs politiques des trois pays ont effectué une visite de travail à Bamako du 29 au 31 avril. Plusieurs réunions avec les autorités maliennes et les représentants des organisations internationales sur place ont permis aux directeurs politiques de se pencher en détail sur la situation politique, socio-économique et sécuritaire dans ce pays.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paix de 2015, le Luxembourg a lancé deux appuis en 2018 : au Bureau de l'Observateur indépendant (Carter Foundation), chargé d'évaluer la mise en œuvre des dispositions de l'Accord de Paix ; et à la Commission d'enquête internationale pour le Mali chargée d'élucider les violations et abus des droits humains et du droit international humanitaire depuis les débuts de la crise en 2012 (dans le cadre d'une première coopération concrète entre pays du BENELUX).

Ethiopie

L'actualité en Ethiopie a été marquée par de profonds changements politiques dans le pays, pouvant donner lieu à des développements positifs pour l'ensemble de la région de la Corne de l'Afrique, notamment au travers du rapprochement historique entre l'Ethiopie et l'Erythrée.

D'un point de vue bilatéral, les projets de réforme annoncés par le gouvernement éthiopien pourraient permettre de renforcer les relations entre le Grand-Duché et la République fédérale démocratique d'Ethiopie.

Cabo Verde

Sur invitation du ministre des Affaires étrangères et des Communautés, ministre de la Défense de la République de Cabo Verde, Luis Filipe Tavares, le ministre Asselborn a effectué une visite de travail à Praia, le 30 mai.

Après une réunion de travail au ministère des Affaires étrangères avec son homologue Luis Felipe Tavares, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a été reçu en audience par le Président de la République de Cabo Verde, Jorge Carlos Fonseca, avant de rencontrer le Premier ministre, Ulisses Correia e Silva, et le Président de l'Assemblée nationale de Cabo Verde, Jorge dos Santos.

Les 6 et 7 août, le Vice-Premier ministre et ministre de la Défense, Étienne Schneider, a effectué une visite au Cabo Verde. Ensemble avec ses homologues cap-verdien et portugais, le ministre de la Défense a signé à Praia une déclaration de coopération entre les 3 pays, qui prévoit d'appuyer le Cabo Verde dans le domaine de la sécurité maritime.

4. LE Luxembourg DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET RÉGIONALES

4.1. Benelux

2018 fut marqué par le 60e anniversaire de la signature du traité instituant l'Union économique du Benelux. Le 5 juin, S.A.R. le Grand-Duc et le ministre Romain Schneider ont participé au déjeuner offert à cette occasion par Sa Majesté le Roi des Belges au palais royal de Bruxelles. Le déjeuner fut suivi par une visite de courtoisie au secrétariat général du Benelux et une séance solennelle au palais des Beaux-Arts. Le ministre Romain Schneider prononça un discours au cours duquel il mit en exergue que "le Benelux découle des liens historiques étroits qui unissent la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg et qui nous ont conduits à faire des choix identiques, bien au-delà de la coopération économique".

Les 5 et 6 février, sur invitation du Premier ministre slovène Miro Cerar, le Premier ministre Xavier Bettel a participé au sommet des chefs de gouvernement en format Benelux-Slovénie, à Ljubljana en Slovénie. Une déclaration commune a été adoptée portant notamment sur l'Union économique et monétaire, l'Agenda social européen, le marché intérieur et le budget. Les quatre pays ont convenu que l'Union devait faire bénéficier davantage ses citoyens et renforcer sa capacité à protéger et à agir.

Le 23 juillet, le Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité intérieure Étienne Schneider et le ministre de la Justice Félix Braz ont signé à Bruxelles le nouveau traité Benelux en matière de coopération policière. Il remplace le traité du 8 juin 2004 et crée un cadre de coopération policière plus étendu que les instruments existants. Le nouvel accord Benelux contient des dispositions novatrices au niveau de différents volets tels que la poursuite transfrontalière, les unités spéciales d'intervention, l'accompagnement des personnes, le détachement d'officiers de liaison communs dans les pays Benelux et dans des pays tiers ou encore la création de centres de police communs.

Le 13 septembre, les ministres des Affaires étrangères des trois pays du Benelux ont rencontré leur homologue Igor Crndak à Sarajevo, en Bosnie-Herzégovine (cf ci-dessus).

Le 10 décembre, le Comité de ministres de l'Union Benelux s'est réuni à Bruxelles sous la présidence du ministre belge des Affaires étrangères et européennes Didier Reynders. Le Luxembourg était représenté à cette réunion par le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural et ministre de la Sécurité sociale Romain Schneider. Ce dernier a informé ses partenaires des premières grandes lignes de la future présidence luxembourgeoise du Benelux, qui commencera le 1er janvier 2019. Par ailleurs, les trois ministres ont signé avec la ministre française chargée des affaires européennes, Nathalie Loiseau, une déclaration d'intention sur la coopération avec la France notamment avec les régions voisines des Hauts-de-France et du Grand-Est.

Le 12 décembre, à l'occasion la conférence des Nations unies pour le climat à Katowice, la ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable Carole Dieschbourg et ses homologues du Benelux ont présenté la déclaration Talanoa, afin de mettre en exergue la volonté des trois pays d'entamer la transition vers un futur bas carbone.

Parmi les principaux projets réalisés par les pays du Benelux en 2018, notons encore la reconnaissance automatique du niveau des diplômes de l'enseignement supérieur, le projet pilote Benelux sur la lettre de voiture électronique, les rapports sur les « restrictions territoriales de l'offre dans le commerce du détail », l'étude Benelux sur la réparabilité des produits et les contrôles communs du transport routier.

4.2. Organisation des Nations Unies et droits humains

Tout au long de l'année 2018, les grandes tendances géopolitiques ont continué de remettre en question les progrès indéniables observés depuis la fin de la Seconde guerre mondiale en matière de protection des droits humains, de l'Etat de droit et de la démocratie. En même temps, des mouvements populaires et des efforts diplomatiques se sont poursuivis pour protéger les droits et la dignité humaine, et consolider le multilatéralisme efficace. Dans sa déclaration de politique étrangère du 13 mars, le ministre Asselborn a affirmé que le danger de la tendance vers un unilatéralisme sans cesse plus grand était bien réel et a appelé à la résistance contre une vision du monde à somme nulle, où la dignité humaine était menacée.

Le ministre a fait valoir qu'« après la Seconde Guerre mondiale et la création des Nations Unies, les fondements d'un nouvel ordre international ont pu être établis pour pouvoir empêcher une nouvelle guerre et pour consacrer la dignité humaine. » En cette année du 70ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, dans de nombreux pays, ces droits sont bafoués quotidiennement. Aussi en Europe, l'état de droit est en danger. Des pays connaissent un populisme autoritaire et n'hésitent pas à cataloguer les journalistes et les responsables politiques libéraux d'ennemis du peuple, désignant les minorités et autres groupes vulnérables de « différents » et « indésirables ». Certains pays décrivent les migrants et les réfugiés comme une menace existentielle.

Dès lors, le Luxembourg doit avec ses partenaires de l'Union européenne et au-delà, défendre une autre vision que celle de ce monde raciste, autoritaire et populiste, et se mobiliser pour les droits humains et l'état de droit.

Droits humains

Le 18 janvier, M. Asselborn a présenté à Genève le rapport national du Luxembourg dans le cadre du troisième examen périodique universel (EPU 3) du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies. A la tête d'une délégation regroupant 12 ministères et administrations, le ministre a présenté les progrès et chantiers en cours en matière de protection et de promotion des droits humains au Grand-Duché. Dans le dialogue interactif avec la totalité des Etats membres des Nations Unies, 69 délégations sont intervenues à titre national et ont formulé 149 recommandations à l'attention du Luxembourg. De ces recommandations, 135 ont été acceptées par le gouvernement suite à des consultations en format interministériel et avec la société civile au cours du premier semestre 2018. Les prochains mois seront consacrés à leur mise en œuvre.

Le 21 juin, le ministre Asselborn a reçu à Luxembourg M. Michel Forst, Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme du Conseil des droits de l'Homme, dans le cadre d'une visite organisée par la Commission consultative des droits de l'Homme du Luxembourg. La visite a permis de passer en revue la situation actuelle des défenseurs des droits humains (DDH) dans le monde entier, avec un accent particulier sur la situation de celles et ceux qui défendent les droits des migrants et des réfugiés en Europe. Le ministre a annoncé que la diplomatie luxembourgeoise s'engagerait davantage pour la protection des défenseurs des droits humains, notamment en appuyant des activités de renforcement des capacités de la société civile, et en réfléchissant à la possibilité d'accueillir des défenseurs des droits humains au Luxembourg, pour leur permettre de s'y reposer pendant 6 à 12 mois avant de retourner dans leur pays d'origine pour y poursuivre leur engagement.

Le 10 décembre, le ministre Asselborn a fait une déclaration à l'occasion du 70e anniversaire de la proclamation de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, soulignant les progrès notoires en matière de consolidation et de protection de la dignité et de l'égalité humaine, malgré la situation de crise actuelle.

Le Comité interministériel des droits de l'Homme (CIDH), mis en place au Luxembourg en 2015, s'est réuni à six reprises en 2018, travaillant notamment sur le suivi de l'EPU 3 et la coordination interministérielle et de rapports aux Nations Unies. L'Ambassadeur itinérant pour les droits humains a présidé le CIDH. Il a également représenté le Luxembourg lors de différentes rencontres internationales sur les droits humains.

En juillet 2018, le Conseil de gouvernement a marqué son accord pour la mise à disposition de ressources humaines et financières additionnelles pour la campagne pour un siège luxembourgeois au Conseil des droits de l'Homme en 2022-2024.

L'Ambassadeur itinérant pour les droits humains a coordonné le travail de préparation du premier Plan d'action national (PAN) pour la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme, qui a été adopté par le Conseil de gouvernement, le 22 juin 2018. Fruit d'un consensus négocié entre ministères et administrations du secteur public d'un côté, et les représentants du secteur privé, de la société civile et des syndicats de l'autre côté, le PAN définit une série de mesures concrètes à réaliser au cours des 18 mois à venir. Il est déposé auprès du Bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'Homme à Genève pour témoigner de l'engagement du Luxembourg pour les droits humains en général, ainsi que dans le contexte de la candidature du Grand-Duché pour un siège au CDH de 2022 à 2024.

Le 13 juillet, le gouvernement luxembourgeois a adopté son premier Plan d'action national sur les « Femmes et la paix et la sécurité » pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies. Mis en œuvre sous l'égide du MAEE, ce Plan d'action, portant sur la période 2018-2023, fixe aux niveaux national et international quatre objectifs principaux dans les domaines (I) de la participation égalitaire des femmes et des hommes à tous les niveaux des processus de paix, et de sécurité, (II) de la prévention et (III) de la protection des violences sexuelles et basées sur le genre, du secours et du redressement, et (IV) de la promotion de l'agenda « Femmes et paix et sécurité ». Le Plan d'action concerne l'ensemble du gouvernement, touchant l'action extérieure du Luxembourg dans les domaines de la diplomatie, de la défense et du développement, et la justice, l'accueil des réfugiés, et la sécurité intérieure au niveau national. Le Luxembourg s'engage à soutenir la participation des femmes à la prise de décision dans des questions de paix et de sécurité, y compris dans les organisations internationales, et leur participation renforcée aux opérations de maintien de la paix et aux missions d'observation électorale.

En 2018, le département a continué de coopérer avec la Chaire UNESCO de l'Université du Luxembourg, notamment par le biais d'une présentation au sujet de « l'ONU et les droits humains » dans le cadre du cycle de conférences sur les droits humains.

Au niveau international, le ministre Asselborn a abordé les droits humains dans ses entretiens lors de visites bilatérales, insistant sur l'universalité, l'indivisibilité et l'inaliénabilité de ces droits, ainsi que sur les priorités thématiques du Luxembourg que sont l'abolition universelle de la peine de mort ou la lutte contre toutes les formes de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Le ministre a aussi rencontré un nombre de représentants de la société civile et de défenseurs des droits humains lors de ses déplacements.

Le Luxembourg a été représenté par le ministre de la Justice Félix Braz au segment de haut niveau de la 37ème session du Conseil des droits de l'Homme à Genève le 27 février.

Responsabilité de protéger (R2P)

La représentation permanente du Luxembourg à New York a participé à la réunion de la 72ème Assemblée générale des Nations Unies sur la Responsabilité de protéger et la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité. Le point focal national pour la R2P (assuré par le desk ONU/droits humains de la direction politique) a suivi les activités du réseau mondial des points focaux pour la R2P qui s'est notamment réuni à Helsinki en juin 2018 et a participé à deux réunions informelles du groupe de travail de l'UE sur l'ONU pour mieux cadrer l'appui de l'UE à l'universalisation de la norme de la responsabilité de protéger.

Non-prolifération et désarmement

En 2018, le Luxembourg a continué d'appuyer les initiatives visant le désarmement et la non-prolifération des armements conventionnels et de destruction massive, tout comme des vecteurs de cette dernière catégorie, domaines d'action qui demeurent prioritaires pour le Luxembourg en termes de prévention de conflits. Etat partie à tous les traités et conventions régionaux et internationaux dans ce domaine, le Luxembourg œuvre en faveur d'une recherche constante de la sécurité internationale, en visant le plus bas niveau d'armement possible.

Loi du 27 juin 2018 relative au contrôle des exportations

L'année 2018 a été marquée par l'adoption et l'entrée en vigueur de la loi du 27 juin 2018 relative au contrôle des exportations. Grâce à cette nouvelle loi, les autorités luxembourgeoises disposent désormais d'un cadre légal renforcé pour le contrôle des opérations d'exportation et de transit, ainsi que pour la mise en œuvre de mesures restrictives en matière commerciale à l'encontre de certains pays. Conformément à l'Art. 3 de la loi, les licences d'exportations et de transit pour les produits liés à la défense, et les biens à double usage, sont désormais émises conjointement par le ministère de l'Economie et le ministère des Affaires étrangères et européennes. Ainsi, depuis l'entrée en vigueur de la loi, le MAEE a traité plus de cent demandes d'autorisation d'exportation ou de transit, ensemble avec l'Office du contrôle des exportations, importations et du transit (OCEIT) du ministère de l'Economie.

Commerce d'armes conventionnelles

L'objectif affiché du Traité sur le commerce des armes (TCA) est d'établir des normes communes renforcées, afin de contrôler au mieux le commerce international de l'armement, de lutter contre les transferts illicites et de prévenir leur prolifération à l'échelle mondiale. Après l'adoption du traité il y a six ans et son entrée en vigueur il y a cinq ans, le Luxembourg se félicite de l'opérationnalisation de cet instrument universel juridiquement contraignant qui fixe les normes communes les plus élevées possibles en matière de contrôle d'exportation, d'importation et de transfert des armes conventionnelles. Le Luxembourg se réjouit du fait que, suite à la ratification du TCA par le Mozambique en décembre 2018, le TCA compte désormais 100 Etats parties.

Le Luxembourg a participé aux divers groupes de travail du traité, ainsi qu'à la quatrième conférence des Etats parties au TCA qui s'est tenue à Tokyo, du 20 au 24 août. Le Luxembourg y a exprimé son soutien à un renforcement des liens entre le TCA et les objectifs de développement durable. Le Luxembourg a figuré parmi les premiers pays à soumettre son rapport initial expliquant les mesures de contrôle des exportations en place, afin de mettre en œuvre le traité. En vertu des dispositions du TCA et dans un esprit de transparence, le Luxembourg a également présenté son rapport annuel reprenant les exportations d'équipements militaires.

Avec l'adoption de la loi du 27 juin 2018, le Luxembourg a renforcé son cadre légal dans le domaine du contrôle des exportations et s'est ainsi doté d'une nouvelle base pour mettre en œuvre les dispositions du TCA.

Désarmement: armes de destruction massive

En ce qui concerne la Convention d'Interdiction des Armes Chimiques (CIAC), 2018 a été une année très agitée. Suite à l'usage d'armes chimiques en Syrie et au Royaume-Uni, une Conférence des Etats parties extraordinaire a été convoquée les 26 et 27 juin, à l'initiative d'un groupe d'Etats, dont le Luxembourg. Les Etats y ont adopté une décision qui permettra désormais à l'OIAC d'identifier les auteurs d'attaques chimiques, alors que dans le passé l'OIAC était uniquement habilitée à constater l'usage d'armes chimiques, ce que la grande majorité des autres Etats parties, ainsi que le Luxembourg, considérait comme une situation intenable, au regard des événements au niveau international. Le Luxembourg se réjouit donc que l'OIAC dispose dorénavant de ce mécanisme d'attribution.

Le Luxembourg a aussi participé à la conférence des Etats parties et à la conférence d'examen qui se sont tenues du 19 au 30 novembre à La Haye. Ces conférences furent l'occasion de reconfirmer la pertinence des décisions prises en juin 2018, notamment en adoptant un budget annuel de l'OIAC permettant à l'Organisation de mettre en œuvre ses nouvelles responsabilités. La déclaration nationale du Luxembourg a souligné l'importance pour l'OIAC d'évoluer avec le temps, afin de garder sa pertinence dans un contexte sécuritaire de plus en plus difficile.

Le 11 mai 2018, le Luxembourg a également adhéré au partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques. Ce partenariat est un forum de coopération qui œuvre contre l'impunité des responsables des attaques chimiques partout dans le monde. Le ministre Asselborn a participé à la première réunion de haut niveau le 18 mai 2018. Dans son intervention, le ministre a souligné que l'emploi d'armes chimiques était inacceptable en tout lieu, à tout moment, par quiconque et en toutes circonstances, et que les auteurs de tels actes devaient répondre de leurs actes.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention d'interdiction des Armes Bactériologiques (Biologiques) (CIAB) et des efforts visant à renforcer cette convention datant de 1972, le Luxembourg a participé à la conférence des États parties à Genève (CEP), du 4 au 7 décembre 2018. Le Luxembourg se réjouit du fait que cette CEP ait pu s'accorder sur la forme et le contenu du programme inter-sessions pour 2019, ainsi que sur certaines mesures pour remédier aux problèmes de liquidité de la convention. Il est important d'assurer la continuité des travaux, qui ne cessent de gagner en pertinence à la lumière du développement constant de l'industrie biotechnologique et au vu des dernières pandémies, même si malheureusement la CEP n'a pas pu se mettre d'accord sur les conclusions des réunions d'experts de l'année 2018.

Désarmement: armes conventionnelles

Le Luxembourg a continué de suivre les travaux des conventions pertinentes dans le domaine du désarmement des armes conventionnelles telles que la Convention sur les Armes à Sous-Munitions et la Convention d'Interdiction des mines anti-personnelles. Le Luxembourg a poursuivi son engagement actif dans le secteur « coopération et assistance aux victimes », notamment au Laos et en Iraq, à travers un soutien financier à des programmes de déminage, de dépollution, d'enlèvement d'engins explosifs conventionnels et de leur destruction sur le terrain, et a ainsi réitéré sa ferme condamnation de l'usage de ces armes aveugles et particulièrement cruelles.

Nucléaire

Le Luxembourg a participé à la 62ème Conférence générale de l'AIEA, qui s'est tenue du 17 au 21 septembre à Vienne. Dans sa déclaration nationale, le Luxembourg a souligné que l'énergie nucléaire n'était pas considérée comme option viable pour lutter contre la problématique des gaz à effet de serre et ne contribuerait guère à atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD), tout en soulevant les conséquences néfastes liées à la possibilité indéniable d'un accident grave. Une référence a aussi été faite à la problématique des centrales nucléaires vieillissantes et des déchets nucléaires. Par conséquent, le Luxembourg a soutenu ceux qui préconisent une élimination progressive de la production d'énergie nucléaire à l'échelle mondiale, accompagnée d'efforts accrus pour exploiter pleinement les énergies renouvelables dans un objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique. D'un point de vue national, il convient de noter que le Luxembourg a accueilli en 2018 une mission du Service intégré d'examen de la réglementation (IRRS) et une mission d'examen par des pairs (ARTEMIS).

D'autres priorités affichées par le Luxembourg furent la sûreté et la sécurité nucléaire, ainsi qu'un soutien à l'accord nucléaire avec l'Iran (JCPoA). Enfin, le Luxembourg a coparrainé une résolution soulignant le souhait de trouver une solution diplomatique sur la péninsule coréenne, en réitérant la nécessité d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la République populaire et démocratique de Corée (RPDC). Dans ce contexte, la RPDC a été encouragée à coopérer avec l'AIEA pour appliquer intégralement les garanties généralisées de l'Agence, y compris toutes les activités de contrôle nécessaires qui n'ont plus pu être menées depuis 1994.

Non-prolifération d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs

En 2018, le Luxembourg a continué d'assumer la présidence du groupe d'experts de l'Arrangement de Wassenaar. Le groupe d'experts à caractère technique, chargé de proposer la mise à jour annuelle des listes de contrôle de l'Arrangement, s'est réuni trois fois sous présidence luxembourgeoise (deux sessions formelles au printemps et en automne, et une session informelle en été). Il convient de noter que la mise à jour des listes de contrôle de l'Arrangement de Wassenaar par le groupe d'experts constitue un travail d'une importance cruciale, puisque ces listes sont reprises par après par la législation européenne, et ainsi directement applicables dans tous les Etats Membres.

Cette année, le groupe d'experts s'est vu soumettre 231 propositions, documents de réflexion et documents techniques, relatifs à l'amendement des listes de contrôle de l'Arrangement. Ce groupe a pu se mettre d'accord sur plus de 75% des propositions. Il s'agit d'un taux satisfaisant, qui reflète les travaux et l'atmosphère constructifs au sein du groupe Wassenaar tout au long de l'année. Après trois ans de travail, le groupe d'experts a finalement réussi à se mettre d'accord sur les modalités de publication, d'emploi et de mise à jour du « Handbook », l'outil destiné aux agents de licence nationaux expliquant et illustrant les listes de contrôle des biens et technologies à double usage.

En décembre, la réunion plénière de l'Arrangement a ainsi agréé les listes de contrôle, telles que proposées par le groupe d'experts sous présidence luxembourgeoise, la recommandation concernant le projet « Handbook » et la poursuite du dialogue des aspects spécifiques des listes de contrôle avec d'autres régimes (notamment le MTCR, Missile Technology Control Regime, et le NSG, Nuclear Suppliers Group). En 2019-2020, la présidence du groupe d'experts est assurée par la Lettonie.

Le Luxembourg a également pris part aux réunions plénières de deux autres régimes de contrôle des exportations, à savoir le « Groupe d'Australie » (Paris, du 4 au 8 juin), le « Groupe des Fournisseurs de matières nucléaires » (ou NSG, Jurmala, du 14 au 15 juin). Quant au « Régime de Contrôle de la Technologie des Missiles », il n'y a pas eu de réunion plénière en 2018, mais le Luxembourg a participé à la réunion principale des points de contacts nationaux, du 18 au 19 décembre à Paris.

Afin de renforcer la bonne mise en œuvre des engagements du Luxembourg dans le domaine de la non-prolifération, le ministère des Affaires étrangères et européennes a poursuivi ses efforts de coordination de la politique de contrôle des exportations du gouvernement via le groupe de coordination interministérielle créé en 2013. Suite à l'entrée en vigueur de la loi du 27 juin 2018 sur le contrôle des exportations, la présidence de ce groupe est désormais assumée par le ministère de l'Economie, le ministère des Affaires étrangères et européennes agissant comme vice-président et secrétaire du groupe.

Politique de sécurité et de défense commune de l'UE – missions civiles

L'Union européenne est appelée à assumer des responsabilités croissantes dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC) de l'UE, dont l'objectif est de prévenir des conflits et de gérer les crises internationales, couvre à la fois la dimension militaire et civile, pour accompagner la pacification d'un État par des moyens militaires d'une part, et d'un travail plus approfondi pour le stabiliser, en passant par la réforme de son secteur de sécurité et le renforcement de l'état de droit, d'autre part. Dans le domaine civil, les missions comprennent des actions d'assistance par des formations, le conseil stratégique et dans certains cas aussi des tâches exécutives à la police, à la justice, à la gestion des frontières, au monitoring d'un cessez-le-feu et le soutien à la réforme du secteur de sécurité au sens large. Cette dimension de la PSDC connaît un développement particulièrement dynamique.

Pendant l'année 2018, le Luxembourg a participé aux missions civiles de l'UE EUCAP Sahel Niger et EUMM Georgia, avec deux, respectivement un agent de la Police grand-ducale dans chacune de ces missions. Au vu de l'évolution des priorités géographiques du Luxembourg, et en cohérence avec l'engagement luxembourgeois de longue date en matière de coopération au développement dans la région du Sahel, le ministère des Affaires étrangères et européennes continue à soutenir la participation luxembourgeoise dans cette région. Les participants luxembourgeois y sont particulièrement appréciés notamment pour leurs compétences linguistiques.

La participation aux missions civiles de l'Union européenne témoigne du fait que la sécurité extérieure de l'UE a souvent un impact direct sur la sécurité intérieure de l'UE. Bon nombre de modes opératoires criminels affectant l'Union proviennent des zones de crise (réseaux terroristes, trafics de drogue acheminés vers l'Europe, flux migratoires incontrôlés). L'idée est donc d'agir en amont afin d'éviter un impact sur le territoire de l'UE. Les Etats membres détachant du personnel dans les missions font ainsi bénéficier leurs services de sécurité des connaissances plus approfondies sur les nombreux flux criminels qui trouvent leur origine dans cette région, et qui ont des répercussions directes en Europe.

Accords de sécurité bilatéraux

Tout au long de l'année 2018, le Luxembourg a pu conclure des accords bilatéraux portant sur la protection et l'échange d'informations classifiées avec la Bulgarie, l'Albanie, l'ARYM, la Hongrie et le Brésil. En 2019, des négociations continuent au niveau bilatéral avec, entre autres, Malte, la Lituanie, la Serbie et la Bosnie.

4.3 OTAN

Visite de travail du secrétaire général de l'OTAN

En marge de la cérémonie d'anniversaire de l'agence de l'OTAN NSPA (NATO Support and Procurement Agency) à Capellen (Luxembourg), rehaussée de la présence de LL.AA.RR le Grand-Duc héritier et la Grande-Duchesse héritière, le secrétaire général de l'Otan, M. Jens Stoltenberg, a effectué une visite de travail à Luxembourg le 25 juin 2018. M. Stoltenberg a été accueilli par le Premier ministre Xavier Bettel et

le Vice-Premier ministre, ministre de la Défense, Etienne Schneider pour un déjeuner de travail, avant de rencontrer le ministre Asselborn. Les discussions ont permis de préparer le Sommet de l'Otan de juillet, et ont porté notamment sur les contributions luxembourgeoises à l'Otan, ainsi que la coopération entre l'Union européenne et l'Otan. Au cours de sa visite à Luxembourg, le secrétaire général de l'Otan a également assisté aux festivités organisées à l'occasion du 60e anniversaire de la NSPO/NSPA, et du 50e anniversaire de sa présence au Luxembourg, célébrations auxquelles Xavier Bettel et Etienne Schneider ont également participé.

Sommet de l'OTAN

Le sommet de l'OTAN qui s'est tenu à Bruxelles les 11 et 12 juillet a réuni les chefs d'État et de gouvernement, les ministres des affaires étrangères et ministres de la défense des 29 membres de l'Alliance. Le Luxembourg y était représenté par les MM. Xavier Bettel, Étienne Schneider et Jean Asselborn. Au centre des discussions du sommet figuraient notamment la question du partage du fardeau, l'intensification de la lutte contre le terrorisme, l'amélioration de la cyber défense et les défis actuels pour la sécurité euro-atlantique.

L'approche stratégique pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, les partenariats de l'OTAN, ainsi que l'adaptation et la modernisation de l'Alliance dans le contexte du renforcement de la dissuasion collective figuraient également à l'ordre du jour. Finalement, les pays membres ont abordé le renforcement de la coopération entre l'OTAN et l'Union européenne.

À remarquer que la musique militaire de l'Armée luxembourgeoise a joué l'hymne officiel de l'OTAN lors de la cérémonie d'ouverture – hymne composé en 1989 par le Luxembourgeois André Reichling.

Conseils ministériels à l'OTAN

Le ministre Asselborn a participé à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN, qui s'est tenue le 27 avril à Bruxelles. La réunion ministérielle a permis d'examiner les défis sécuritaires auxquels l'Alliance est confrontée et de préparer le Sommet de l'OTAN qui a eu lieu les 11 et 12 juillet. Il s'agissait également de la dernière réunion à l'ancien siège de l'Alliance.

Dans son intervention, le ministre Asselborn a salué les efforts en cours visant à renforcer la cohérence et l'efficacité de la politique de l'OTAN à l'égard du voisinage Sud, dans le cadre d'une approche à 360 degrés, intégrant à la fois une posture de dissuasion et de défense, et les activités de projection de stabilité. Le ministre a également lancé un échange de vues sur la situation en Syrie, notamment dans la région d'Afrin.

Le ministre Étienne Schneider a participé à la réunion des ministres de la Défense de l'OTAN les 7 et 8 juin à Bruxelles. Parmi les sujets à l'ordre du jour figuraient les défis sécuritaires auxquels l'Alliance est confrontée ainsi que la coopération entre l'Union européenne et l'OTAN. Cette réunion a également contribué à la préparation des travaux du sommet de l'OTAN de juillet.

Préparation de la VJTF19 et participation à des exercices

Lors du sommet au pays de Galles en 2014, les alliés ont décidé de renforcer la Force de réaction de l'OTAN (NRF) et d'établir une force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation (VJTF – Very High Readiness Joint Task Force), capable de se déployer à très court préavis (5 jours). Le Luxembourg

participera à la VJTF 2019 en mettant à disposition une compagnie de reconnaissance, plus précisément un poste de commandement et un peloton. Le Luxembourg fournit également un peloton de transport et des éléments de soutien. Au total, 103 militaires luxembourgeois participent à la VJTF.

La VJTF 2019 est précédée d'une année de mise en place (préavis de déploiement : 45 jours) et suivie d'une année de veille (préavis : 30 jours). L'année 2018, en tant qu'année de mise en place, était marquée par un entraînement intensif du contingent luxembourgeois et par la participation à des exercices multinationaux.

First Wolf

L'Armée luxembourgeoise a organisé l'exercice multinational « First Wolf » au Luxembourg du 22 au 26 janvier 2018. Cet exercice s'inscrit dans le cadre du cycle d'entraînement de la VJTF de l'OTAN. Durant 5 jours des militaires luxembourgeois et néerlandais se sont entraînés ensemble au nord-ouest du pays.

Trident Juncture

Le Luxembourg a participé de la mi-octobre à la mi-novembre à l'exercice « Trident Juncture 2018 » qui s'est déroulé en Norvège, en déployant une compagnie de reconnaissance, plus précisément un poste de commandement et un peloton. La compagnie de reconnaissance était placée sous le commandement d'une brigade allemande. Le Luxembourg a également fourni un peloton de transport, rattaché directement au JLSG (Joint Logistics Support Group), ainsi que des éléments de soutien. « Trident Juncture 2018 » est le plus grand exercice organisé par l'OTAN depuis la fin de la Guerre froide. Cet exercice a rassemblé plus de 50 000 soldats issus des 29 pays de l'Alliance, mais aussi de Finlande et de Suède, pays partenaires. 103 militaires luxembourgeois ont participé à l'exercice « Trident Juncture 2018 ». En outre 2 policiers luxembourgeois ont participé à l'exercice.

Participation à des missions militaires de l'OTAN

Enhanced Forward Presence (eFP)

A la suite des événements en Ukraine, l'OTAN a pris lors du sommet au pays de Galles en 2014 et du sommet de Varsovie en juillet 2016 des mesures afin de faire face aux préoccupations sécuritaires des alliés. À Varsovie, l'OTAN s'est engagée à assurer une présence multinationale sur le flanc Est de l'Alliance. Cette présence s'inscrit dans le cadre dispositif « Enhanced Forward Presence » (Présence avancée renforcée) qui prévoit le déploiement d'un bataillon multinational dans chacun des pays baltes et en Pologne.

Après avoir envoyé deux premiers contingents en 2017, le Grand-Duché a participé au cours du deuxième semestre 2018 au déploiement de troupes de l'OTAN en Lituanie avec un détachement de reconnaissance renforcé par une équipe de maintenance de septembre à décembre à Rukla. Ce peloton de reconnaissance de l'armée luxembourgeoise a ainsi fait partie du bataillon multinational sous conduite de l'Allemagne. L'armée luxembourgeoise met également à disposition des capacités de communication satellitaire au profit de l'eFP en Lituanie.

Mission Resolute Support en Afghanistan (RSM)

En 2018, le Luxembourg a prolongé sa participation à la mission « Resolute Support » de l'OTAN en Afghanistan jusqu'au 1^{er} juillet 2020. Cette mission non-combattante a été lancée le 1^{er} janvier 2015, après l'achèvement de la mission de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) et la prise en charge complète de la sécurité par les forces de défense et de sécurité nationales afghanes. Le Luxembourg contribue à la mission RSM avec un sous-officier occupant un poste administratif à l'état-major TAAC-N (Train Advise Assist Command – North) et un soldat volontaire occupant un poste au « Joint Visitors Bureau (JVB)» au sein du même état-major.

AWACS

Le Luxembourg a poursuivi ses efforts en vue de l'obtention des droits de survol pour les avions AWACS, immatriculés au Luxembourg.

L'Organisation de gestion du programme du système aéroporté de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN (NAPMO) a poursuivi les préparatifs en vue de la mise en place d'un programme d'extension final permettant le maintien en service d'une flotte, réduite dorénavant à 14 avions, jusqu'en 2035 quand une nouvelle capacité sera appelée à en assurer la relève. Le Luxembourg a été parmi les premiers à apposer sa signature au mémorandum d'entente révisé en question.

NSPA

Des contacts réguliers ont également eu lieu durant l'exercice écoulé avec l'Agence OTAN de soutien et d'acquisition, la « NSPA », qui résulte de la fusion des anciennes agences chargées du soutien en phase d'exploitation – la NAMSA, la NAMA et la CEPTMA. L'agence a son siège sur le site de Capellen. 2018 fut une année importante pour la NSPA puisqu'elle a été marquée par la célébration d'un double anniversaire : celui de ses 60 ans d'existence et celui de ses 50 ans de présence au Luxembourg. Le 25 juin, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont assisté aux festivités, de même que M. Jens Stoltenberg, secrétaire général de l'OTAN, M. Xavier Bettel, Premier ministre, et M. Etienne Schneider, Vice-Premier ministre, ministre de la Sécurité intérieure, ministre de la Défense. Au cours de l'exercice sous examen, l'infrastructure immobilière de la NSPA ainsi que l'introduction par les Organisations Coordonnées d'un barème spécifique pour le Luxembourg ont constitué des sujets de tout premier plan d'un point de vue de la politique du siège.

4.4. OSCE

Le Luxembourg a continué de s'engager pour une OSCE qui dispose de ressources financières adéquates pour remplir tous ses mandats. En 2018, le Luxembourg a continué d'appuyer des projets clés de l'OSCE par des contributions financières volontaires, et a appuyé entre autres la mission d'observation spéciale de l'OSCE en Ukraine, le programme d'élimination et de stockage des munitions conventionnelles au Monténégro, un programme de démilitarisation en Serbie, le programme d'assistance du BIDDH relatif à l'intégration des migrants, ainsi que le dialogue structuré de l'OSCE.

4.5. Conseil de l'Europe

Le ministre Jean Asselborn a effectué une visite de travail au Conseil de l'Europe, le 28 juin. Le moment fort de ce déplacement à Strasbourg a été l'allocution du ministre devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, suivie d'une session de questions-réponses. Les perspectives d'avenir et la réponse du Conseil de l'Europe aux enjeux actuels et potentiels ont figuré au centre des discussions bilatérales que le ministre Asselborn a eues par la suite avec le secrétaire général du Conseil de l'Europe, Thorbjorn Jagland et la nouvelle présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, la social-démocrate suisse Liliane Maury-Pasquier. A l'occasion de cette visite, le ministre a également rencontré la délégation luxembourgeoise à l'Assemblée parlementaire, en l'occurrence Mme Anne Brasseur et M. Yves Cruchten, pour discuter de la crise qu'a traversée l'Organisation tout au long de l'année.

Le ministre de la Justice Felix Braz a joué un rôle important dans la négociation de la « Déclaration de Copenhague », endossée le 18 mai 2018 à Elsenur. Cette déclaration politique a été utilisée par certaines délégations critiques de la Cour européenne des droits de l'Homme pour tenter de placer le principe de subsidiarité au-dessus des compétences de la CEDH. Lors du processus de négociation de cette déclaration, le Luxembourg, avec l'appui de la Finlande et de la Suède en particulier, a pu maintenir quelques garde-fous dans le texte, et ainsi garantir une déclaration plus „mesurée“. Une mention de dernière minute a pu être incluse dans le texte, avec un rappel crucial que la marge nationale d'appréciation est appelée à s'exercer sous le contrôle de la CEDH, comme arbitre ultime des équilibres de la Convention européenne des droits de l'Homme, un principe que certains préféreraient passer sous silence.

La pression exercée par le Comité des ministres, où le Luxembourg a joué un rôle très actif, et le secrétaire général du Conseil de l'Europe, a certainement contribué à la libération de l'opposant politique azerbaïdjanais, Ilgar Mammadov, en août 2018.

A l'occasion de la journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (18 novembre), le Luxembourg a présenté devant le Comité des ministres une déclaration sur le besoin de protéger les enfants contre les abus sexuels dans le milieu du sport. La délégation luxembourgeoise a co-rédigé cette déclaration avec Andorre, la Belgique, Monaco et la Slovénie. Sur initiative du Luxembourg et des autres co-auteurs de la déclaration, une ancienne gymnaste d'élite d'Espagne, Gloria Viseras, a été invitée à témoigner devant le Comité des ministres du calvaire qu'elle a vécu pendant sa carrière d'athlète. Le Luxembourg a participé à cet échange particulièrement émouvant.

5. LA PROMOTION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG – VERS UNE NOUVELLE IMAGE DE MARQUE

L'année 2018 a été marquée par la mise en œuvre des différents axes du plan d'action, tels qu'adoptés par le Comité *Inspiring Luxembourg*, suite au lancement de la troisième phase de la stratégie *Nation Branding*.

5.1. Fédérer la marque au niveau national

Bien que le projet *Nation Branding* s'inscrive dans une stratégie de promotion du pays à l'international, un certain nombre d'actions ont été réalisées au niveau national afin d'ancrer davantage la marque et ses valeurs au Luxembourg. Dans ce contexte, l'on peut citer la campagne media nationale du court métrage

d'animation « *Let's make it happen* », les actions de promotion autour de la Fête nationale avec le lancement des « Emoxies » (des emojis dédiés au Luxembourg) et les actions autour du grand lettrage « Luxembourg » et du nouveau lettrage « X » qui ont été placées à des endroits stratégiques du pays.

5.2. Renforcer la présence de la marque au niveau international

Le nouveau court métrage d'animation « *Let's make it happen* » présenté en février 2018, a été diffusé à travers une large campagne media dans plusieurs pays (plus de 6 million de vues) et ceci sur les réseaux sociaux et médias internationaux, ainsi que dans le cadre de Visites d'Etat, missions économiques et autres missions officielles à l'étranger. Ce nouveau film promotionnel du Luxembourg permet de véhiculer l'esprit « *Let's make it happen* » du pays de manière ludique et inspirante.

Le nombre de partenaires qui ont adopté la signature du Luxembourg dans leur propre communication a continué à progresser, de manière à ce que la présence internationale du pays soit de plus en plus structurée et cohérente.

Parmi ces partenaires, l'on peut citer les partenariats conclus dans la cadre d'événements d'envergure dans les domaines du sport et de la culture. Des événements tels que le WTA Luxembourg Open, le Tour de Luxembourg et l'Expogast, ont en effet renforcé le positionnement du Grand-Duché dans les médias internationaux. De plus, la promotion du Luxembourg a été assurée à travers une présentation unifiée lors de grandes foires à l'étranger, comme par exemple lors de la *Frankfurter Buchmesse*, mais aussi lors de conférences et d'expositions internationales tels que la Biennale de Venise.

5.3. Développement de la communauté

La stratégie digitale initiée en 2016 a été poursuivie de manière conséquente, afin de fédérer la communauté autour de la marque « Luxembourg ». Après la mise en place d'une forte présence sur Facebook, avec plus de 20.000 *followers*, « Luxembourg - *Let's Make It Happen* » est dorénavant également doté d'un compte Instagram. Lors de son lancement, un concours photo a motivé plus de 1.300 personnes à partager leur vision authentique du Luxembourg.

De nombreux partenariats ont été conclus avec des fédérations sportives, des athlètes et des acteurs du secteur culturel. Ces derniers contribuent à la promotion du pays à l'étranger à travers leurs compétences, leur savoir-faire et leurs actions.

5.4. Développement de la marque et du récit

L'univers de la marque du Luxembourg a été renforcé au cours de l'année 2018, grâce au développement d'une série d'outils de promotion supplémentaires. En effet, à côté de la présentation du court métrage d'animation « *Let's make it happen* », un des grands projets de l'année fut le lancement des « Emoxies », mis à disposition du grand public via une application (plus de 30.000 téléchargements) et d'un site Internet. Les « Emoxies » illustrent les différentes facettes du pays, et apportent une touche ludique à la promotion du pays.

De plus, l'architecture de marque a été complétée par de nouvelles déclinaisons sectorielles comme par exemple par la coopération au développement et par les premiers labels, tel que le label « Vins et Crémants Luxembourg ». Dans ce contexte, l'on peut également citer le déploiement renforcé de la

marque à des endroits stratégiques du Luxembourg, comme la décoration du Terminal B du Luxairport, le salon d'honneur à l'extérieur côté tarmac et la gare, mais aussi l'inauguration d'une montgolfière apposant la Signature du pays.

Le site Internet www.inspiringluxembourg.lu a régulièrement été mis à jour avec de nouvelles contributions thématiques, des vidéos, des témoignages, du matériel photo, des brochures, etc.

À cela s'ajoute le développement en continu d'une gamme de matériel promotionnel, destinée à la mise à disposition des partenaires actifs dans la promotion du pays à l'étranger (réseau diplomatique et consulaire, réseau des consuls honoraires, institutions, fédérations, associations, etc.). En parallèle à la mise à disposition d'une carte de vœux et de boules de Noël, un catalogue de produits regroupant l'ensemble des articles de la collection « *Let's make it happen* » a été développé et distribué aux différents partenaires de la marque.

5.5. Evaluation et monitoring

Afin d'évaluer l'ensemble des travaux réalisés depuis la mise en place de la stratégie *Nation Branding* en 2013, un bilan *Nation Branding* a été dressé. Celui-ci reprend les différentes phases de mise en œuvre et donne une vue globale du projet. Par ailleurs, des réunions individuelles avec les différents membres du Comité *Inspiring Luxembourg* ont contribué à mieux comprendre leurs besoins et à identifier les opportunités de collaboration futures, ce qui a permis l'élaboration du plan d'action 2019.

6. LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET L'ACTION HUMANITAIRE

Le programme gouvernemental de décembre 2013 prévoit une action forte et volontariste dans le domaine de la coopération au développement, notamment à travers le maintien du taux d'un pourcent du revenu national brut (RNB) consacré à l'aide publique au développement (APD) pour la période 2014-2018.

Pour l'année 2018, le budget alloué à l'APD est de 400,3 millions euros dont quelque 83% sont gérés par le ministère des Affaires étrangères et européennes. Le fonds de la coopération au développement, par lequel transitent quelque 56% de l'APD, finance aussi bien les activités de la coopération bilatérale que celles de la coopération multilatérale, les interventions mises en œuvre par les organisations non gouvernementales de développement (ONGD) et le déploiement de volontaires, experts associés, jeunes experts, agents de la coopération, stagiaires et boursiers au service de la coopération au développement. Le rapport entre la coopération bilatérale et la coopération multilatérale au sein de l'APD se situe depuis plusieurs années autour des 70/30 pourcents.

L'APD luxembourgeoise est constituée uniquement de dons et elle est non liée. L'aide publique sert cependant souvent de catalyseur pour mobiliser d'autres fonds, comme ceux du secteur privé par exemple.

Afin de maximiser l'impact de son action, la Coopération luxembourgeoise continue de poursuivre une politique d'intervention ciblée sur un nombre restreint de pays partenaires privilégiés. Cinq d'entre eux se situent en Afrique subsaharienne (Burkina Faso, Cabo Verde, Mali, Niger et Sénégal), un en Amérique centrale, le Nicaragua, et un en Asie du Sud-est, le Laos. L'aide bilatérale est principalement dirigée vers

les pays les moins avancés (PMA). C'est ainsi qu'en 2016, deux anciens pays partenaires privilégiés, qui ont gradué vers la catégorie de pays à revenu intermédiaire, ne bénéficient plus de Programmes indicatifs de Coopération pluriannuels. Il s'agit du Salvador et du Vietnam, où la Coopération luxembourgeoise maintient cependant une présence pour consolider ses interventions et pour favoriser la transition vers d'autres formes de coopération.

Comme annoncé par le ministre Schneider lors de la déclaration annuelle à la Chambre des Députés en décembre 2017, une nouvelle stratégie générale de la coopération au développement a été élaborée au cours de l'année 2018 à travers un processus participatif associant tous les acteurs importants de la coopération luxembourgeoise. Afin de répondre efficacement à l'engagement collectif de « ne laisser personne pour compte » et afin d'œuvrer pour la réalisation des Objectifs du développement Durable, l'aide publique au développement luxembourgeoise se concentrera sur quatre priorités thématiques: l'amélioration de l'accès à des services sociaux de base de qualité, le renforcement de l'intégration socio-économique des femmes et des jeunes, la promotion d'une croissance inclusive et durable et le renforcement d'une gouvernance inclusive. En parallèle, une nouvelle identité visuelle a été élaborée pour améliorer la visibilité de l'action du Luxembourg.

Suite aux élections législatives d'octobre 2018, Madame Paulette Lenert a remplacé M. Romain Schneider en tant que ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire. A noter que l'accord de coalition conclu en décembre 2018 s'inscrit dans la continuité de celui de 2013. La volonté de continuer à consacrer un pourcent du revenu national brut à l'aide publique au développement y est réaffirmée.

6.1. Coopération bilatérale

Une visite officielle au **Sénégal** de S.A.R. le Grand-Duc a eu lieu en janvier 2018. Au-delà des visites des projets de la Coopération luxembourgeoise à Saint-Louis et à Mbour, la visite officielle aura permis au ministre Romain Schneider de procéder, ensemble avec son homologue sénégalais, à la signature du quatrième Programme indicatif de coopération (2018 – 2022). Doté d'une enveloppe indicative de 65 millions €, le PIC IV se concentrera sur deux secteurs prioritaires : (i) la santé et la protection sociale et, (ii) la formation professionnelle et technique (FPT) et l'employabilité. Le ministre de la Santé et de l'Action sociale, Abdoulaye Diouf Sarr, et le ministre de l'Environnement et du Développement durable du Sénégal, Mame Thierno Dieng, se sont rendu à Luxembourg en mars 2018 pour une visite conjointe de travail. Le Sénégal bénéficie également de projets régionaux dont notamment un projet novateur de lutte contre les maladies transmissibles au Sénégal et en Guinée-Bissau, lancé en juin 2018 au MAEE par le Luxembourg Institute of Health, le Centre Hospitalier de Luxembourg, ENDA Santé, le Laboratoire National de Santé du Luxembourg et l'ONG luxembourgeoise Stops Aids Now/Access.

Les divers programmes du troisième Programme indicatif de Coopération (PIC) conclu avec le **Niger** pour la période 2016-2020, et qui se concentrent sur les secteurs de l'enseignement de base et de la formation professionnelle, du développement durable et de l'eau et de l'assainissement, ont progressivement atteint leur rythme de croisière. La 11^{ème} Commission de partenariat qui s'est tenue en mai 2018 a permis de faire le point sur les différents programmes bilatéraux mis en œuvre par la Coopération luxembourgeoise au Niger. Les ministres ont aussi abordé le secteur de microfinance au Niger, les priorités du gouvernement du Niger dans le cadre du Programme de Développement Economique et Social du Niger ainsi que le mandat de chef de file sectoriel du Luxembourg dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Suite à la signature fin novembre 2016 du troisième Programme indicatif de coopération (2017-2021) avec le **Burkina Faso**, la 10^{ème} Commission de partenariat qui s'est tenue le 4 mai 2018 à Luxembourg a permis de faire le point sur les programmes bilatéraux en cours. Les interventions dans les secteurs de la gestion durable des ressources naturelles, de l'éducation et de l'enseignement et la formation techniques et professionnelles et des technologies de l'information et de la communication (TIC) mis en œuvre par l'agence luxembourgeoise de la Coopération au développement, LuxDev, ainsi que le mandat 2016-2022 de l'ONG SOS Faim Luxembourg dans le domaine de la microfinance, ont été au cœur des discussions avec la délégation burkinabè. Deux protocoles d'accord bilatéraux relatifs à des nouveaux projets d'appui au Burkina Faso ont été signés lors de la Commission de partenariat. Il s'agit tout d'abord d'un projet dans le secteur de la récupération et de la valorisation des espaces pastoraux qui vise à réduire la vulnérabilité des acteurs de l'élevage aux chocs climatiques. Le second projet consiste en un appui du Luxembourg à la mise en œuvre du plan sectoriel de l'éducation et de la formation (PSEF) du Burkina Faso et se concentrera sur l'éducation, l'enseignement supérieur et la formation. A noter qu'un accord relatif au transport aérien entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Burkina Faso a aussi été signé.

L'année 2018 a marqué le vingtième anniversaire de la signature de l'Accord général de coopération entre le Luxembourg et le **Mali**. Le Luxembourg assume depuis mars 2018 le rôle de chef de file des partenaires techniques et financiers dans le domaine de la formation professionnelle. Une revue à mi-parcours du PIC III (2015 – 2019) a été menée tout au long de l'année en commençant, en juin 2018, par des évaluations techniques des cinq programmes bilatéraux du PIC III dont les conclusions ont permis d'alimenter, dans un deuxième temps, la revue au niveau politico-stratégique. L'engagement accru du Luxembourg sur le plan de la sécurité et de la défense au Mali est allé de pair avec une action renforcée en faveur de la gouvernance et du respect des droits humains et du droit international humanitaire au Mali et dans la sous-région. Le Luxembourg a ainsi fourni, via le PNUD et la MINUSMA, un soutien financier à la planification et à la coordination du processus électoral au Mali et a contribué, dans le cadre d'un premier projet BENELUX, à la mise en place d'une Commission d'enquête internationale pour le Mali, chargée d'élucider les violations et abus des droits humains et du droit international humanitaire depuis les débuts de la crise en 2012. D'autre part, le Luxembourg a contribué à la mise en place d'un cadre de conformité pour le respect des droits humains et du droit international humanitaire de la Force conjointe du G5 Sahel, dont le quartier général se trouve actuellement à Bamako. Finalement le Luxembourg a participé activement à la programmation conjointe de l'Union européenne au Mali, notamment à travers la participation du MAEE à une mission de lancement à Bamako en novembre 2018.

La 18^{ème} Commission de Partenariat entre le Luxembourg et la **Cabo Verde** s'est tenue le 19 juin 2018 à Luxembourg et a fourni aux ministres Schneider et Tavares l'occasion de faire le point sur la mise en œuvre du Programme indicatif de Coopération 2016-2020. Le projet « Appui au partenariat entre le Centre pour les énergies renouvelables et la maintenance industrielle (CERMI) et le Centre de compétences Génie du Bâtiment Luxembourg (CdC GTB) » a été signé en marge de la Commission de Partenariat. En 2018, la revue à mi-parcours du PIC IV a été menée, avec un lancement à Praia le 13 avril et la restitution du 29 au 30 octobre. La revue a constaté l'alignement des programmes avec les priorités du Cabo Verde, mais a appelé à un certain nombre d'ajustements actés lors des comités de pilotage (début 2019). En 2018, le Luxembourg a également augmenté son soutien au programme des Plateformes pour le développement local, signé en marge du Forum sur les Investissements au Cabo Verde » les 11 et 12 décembre à Paris.

Le 22 mars 2018, le vice-ministre de la Planification et de l'Investissement du **Laos**, Dr. Kikeo Chanthaboury, accompagné d'une délégation du ministère de la Planification et de l'Investissement et du ministère des Affaires étrangères du Laos, s'est rendu au Luxembourg à l'occasion de la 11^e Commission de partenariat qui a servi à faire le point sur l'exécution du Programme indicatif de coopération (PIC) et les relations entre les deux pays au-delà de la coopération au développement.

Depuis le 18 avril 2018, le **Nicaragua** connaît une situation de crise importante. Le Luxembourg, à l'instar de l'Union européenne, a condamné fermement la forte répression du mouvement de contestation par les forces de l'ordre. Le Nicaragua est pays partenaire de la Coopération luxembourgeoise depuis les années 1990, et la Coopération luxembourgeoise a toujours insisté sur le respect des droits humains et des valeurs démocratiques. Au vu de la dégradation de la situation, le Luxembourg a réagi par un gel des déboursements dirigés vers le gouvernement ainsi qu'un gel du processus de signature du nouveau programme indicatif de coopération avec le gouvernement nicaraguayen. En parallèle, le Luxembourg a décidé de renforcer son soutien à la société civile et aux organisations des droits humains sur place.

Le ministre des Affaires étrangères de la République du **Salvador**, Carlos Castaneda, a effectué une visite de travail au Luxembourg le 18 juillet 2018. Lors du dialogue bilatéral, les deux ministres ont abordé la coopération au développement ainsi que la diversification des relations bilatérales avec le Salvador. Les discussions ont également porté sur les aspects régionaux de la coopération en Amérique centrale. Le ministre Schneider a également confirmé son intention de doubler la contribution luxembourgeoise pour le Fonds d'appel à candidatures en faveur de la société civile salvadorienne ("Fondo Concursable"). Le Luxembourg s'est également engagé à cofinancer l'Examen multidimensionnel du Salvador, exercice qui se fera sous les auspices de l'OCDE.

6.2. Coopération avec les organisations non-gouvernementales

L'action des ONGD reste primordiale dans le domaine de la Coopération luxembourgeoise, et quelque 16% de l'APD luxembourgeoise sont dédiés chaque année à ces organisations.

Déjà en 2016, le département a revu en profondeur les instruments de cofinancement destinés aux ONGD dans une optique d'efficacité du développement et de simplification administrative permettant une meilleure prévisibilité budgétaire et offrant une transparence accrue aux ONGD quant aux projets soutenus.

Au cours de l'année 2018, la direction de la Coopération a entre autre procédé à la signature de 6 accords-cadres de développement et de 14 accords-cadres de sensibilisation et d'éducation au développement.

6.3. Action humanitaire

En ce qui concerne l'action humanitaire luxembourgeoise, l'année 2018 a été dominée par la réponse aux crises humanitaires, notamment en Syrie et au Yémen, mais aussi au Sahel et dans la région du Lac Tchad. Pour toutes ces contextes humanitaires, le gouvernement a mis à disposition des financements substantiels pour réaliser des projets d'urgence d'ONG luxembourgeoises et pour appuyer les opérations humanitaires des agences onusiennes et du CICR.

Le président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Peter Maurer, a effectué une visite de travail à Luxembourg les 9 et 10 juillet. Les échanges avec les ministres Asselborn et Schneider ont porté sur les interventions humanitaires du CICR à travers le monde ainsi que sur les nouveaux défis humanitaires, tout en mettant un accent particulier sur les régions prioritaires de la politique étrangère luxembourgeoise, dont notamment le Sahel.

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Romain Schneider a également participé le 3 septembre à la conférence de haut niveau sur la région du lac Tchad à Berlin qui avait comme objectif de

mobiliser des soutiens politiques et financiers, afin de faire face à cette crise humanitaire dans une des régions les plus pauvres du monde.

Par ailleurs, le Luxembourg a aussi conclu un nouveau partenariat avec l'« Innovation Accelerator » du Programme alimentaire mondial (PAM), basé à Munich. Dans le cadre de ce nouveau partenariat, le Luxembourg soutient le PAM dans sa recherche de solutions innovantes pour accélérer les progrès envers l'Objectif de développement durable "zéro faim" ainsi que dans l'identification de réponses nouvelles et audacieuses aux défis humanitaires et de développement tels qu'énoncés par les Objectifs de développement durable.

Emergency.lu

Au cours de l'année 2018, des systèmes emergency.lu étaient opérationnels au Sud-Soudan, en République démocratique du Congo, au Niger et au Nigéria en support du Programme alimentaire mondial (PAM), de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) et de l'UNICEF.

20 téraoctets (20.000.000 MB) de données ont été transférés par les liens satellitaires « emergency.lu » en 2018.

Du 15 au 17 mai 2018, le MAEE a accueilli les partenaires du « Emergency Telecommunications Cluster » à Luxembourg pour leur plénière annuelle pendant laquelle les opérations en cours, le développement des stratégies clés, les initiatives du secteur des technologies de l'information et de la communication humanitaire ainsi que d'autres sujets pertinents en relation avec le réseau ont été discutés. L'ETC est un réseau global d'organisations qui collaborent afin de fournir des services de communication en situation d'urgence humanitaire. Le Luxembourg, avec la solution emergency.lu, est membre actif de l'ETC depuis 2011.

Sur invitation de Christos Stylianides, commissaire européen en charge de l'Aide humanitaire et de la gestion des crises, Romain Schneider, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire et Dan Kersch, ministre de l'Intérieur, et, ont effectué en février une visite de travail au centre de crise "Emergency Response Coordination Centre (ERCC)" à Bruxelles. Lors de cette visite, les ministres ont formalisé les arrangements en vue d'une participation d'emergency.lu au « Voluntary Pool » de l'Union européenne, mécanisme européen de protection civile, qui représente une expression tangible de la solidarité européenne.

6.4. Coopération multilatérale

La coopération multilatérale continue d'être mise en œuvre à travers des accords de partenariat stratégique avec certaines agences des Nations Unies. A noter que le Luxembourg a siégé aux Conseils d'administration du Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) ainsi que du PNUD (Programme des Nations unies pour le développement).

Le Luxembourg a continué de soutenir activement le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et a siégé au Conseil d'administration de cette agence onusienne pendant l'année 2018. La santé des femmes figurant parmi les priorités des interventions de la Coopération luxembourgeoise et de sa stratégie santé, le Luxembourg a continué à soutenir le FNUAP dans le contexte de l'initiative « *She Decides* ». Le Luxembourg a aussi participé à la campagne de sensibilisation #ShelsEqual, initiée par l'initiative Global Citizen, campagne visant à mobiliser les citoyens du monde entier à s'engager en faveur de l'égalité des sexes, de la santé et de l'autonomisation des femmes et des filles.

Conjointement avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) la Commission européenne et l'« Alliance for a Green Revolution in Africa » (AGRA), le Luxembourg a lancé en 2018 les travaux préparatoire afin de créer un mécanisme de financement innovant, dénommé Agri-Business Capital Fund (Fonds ABC). Le Fonds ABC a pour objectif de mobiliser des fonds publics et privés pour financer des chaînes de valeur agricoles dans les pays en voie de développement afin de stimuler la croissance, développer de nouveaux marchés et préserver/créer des opportunités d'emploi en milieu rural pour les jeunes et les femmes.

6.5. Microfinance et secteur privé

La place financière du Luxembourg dispose d'une expertise considérable dans le secteur financier, qui peut également être mise à disposition du développement international. Le Luxembourg est devenu un centre d'excellence clé pour la finance inclusive. Aujourd'hui, les instruments d'investissement en microfinance basés à Luxembourg représentant plus de 50% des actifs sous gestion du secteur. Ces fonds sont principalement investis dans les pays en développement et représentent donc une part considérable des investissements étrangers directs dans ces pays. Il s'agit d'un exemple de l'effet de levier que peuvent avoir les fonds privés pour promouvoir le développement durable dans le monde entier.

La direction de la Coopération a poursuivi son appui à divers acteurs actifs dans le domaine de la finance et a signé entre autres une nouvelle convention avec l'ATTF/*House of Training*, et le *Consultative Group to Assist the Poor* (CGAP), un *think tank* sur la finance inclusive logé auprès de la Banque mondiale.

Un partenariat avec un nouvel acteur de l'écosystème de la finance responsable, la *Social Performance Task Force* (SPTF) a également vu le jour. La SPTF appuiera le processus de définition de standards sociaux pour ce secteur, et dirigera dorénavant ses activités en Europe à partir de Luxembourg.

L'année 2018 était marquée par la cérémonie du Prix européen de la microfinance, un rendez-vous annuel de haut niveau à Luxembourg, qui s'est tenue le 15 novembre à la Banque européenne d'investissement (BEI) en présence du ministre Romain Schneider. Ce prix, qui est doté de 100.000 euros et dont le thème était « l'inclusion financière à travers la technologie », a été remporté par une institution de microfinance ivoirienne, Advans CI, qui propose des services digitaux innovants de paiement, d'épargne et de crédit aux cultivateurs de cacao.

En outre, la Coopération luxembourgeoise a renforcé sa collaboration avec le secteur privé en vue de l'atteinte des Objectifs de développement durable. Dans ce contexte, la *Business Partnership Facility* est un outil permettant de promouvoir le transfert de technologie et d'expertise, ainsi que la création d'emplois dans les pays en développement. La facilité cible spécifiquement les secteurs des TIC, de la *fintech*, des énergies renouvelables et de la *biohealth*; les secteurs de la logistique et de l'économie circulaire ayant été ajoutés à cette liste en 2018. En 2018, la qualité ainsi que le nombre de projets cofinancés étaient considérables, et neuf projets durables d'entreprises privées ont été sélectionnés pour bénéficier d'un cofinancement sous forme de don.

Le Luxembourg continue à appuyer les PMA pour leur permettre de jouer un rôle plus actif dans le système commercial multilatéral. A cette fin, il contribue au niveau global au Cadre intégré renforcé (CIR), un programme lié à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et a noué en 2018 un partenariat plus rapproché avec le CIR pour appuyer le développement de la filière du karité au Burkina Faso.

6.6. Comité interministériel pour la coopération au développement

La loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire prévoit les compétences du Comité interministériel pour la coopération au développement concernant la cohérence des politiques pour le développement (art. 50) et demande au gouvernement de présenter à la Chambre des députés un rapport annuel sur les travaux du comité, y compris sur la question de la cohérence des politiques pour le développement (art. 6). Le règlement grand-ducal du 7 août 2012 fixe la composition et le fonctionnement du comité interministériel pour la coopération au développement.

Le comité, qui est présidé par le directeur de la Coopération au développement et de l'action humanitaire, s'est réuni à six reprises au cours de l'année 2018. Les représentants du Cercle des ONGD ont été invités à ces réunions pour toutes les discussions concernant la cohérence des politiques. Les rapports des réunions du Comité interministériel sont publics et peuvent être consultés sur le site du MAEE.

6.7. Assises de la Coopération

Les 19 et 20 septembre 2018 se sont tenues au *European Convention Center* (Kirchberg) les assises de la Coopération luxembourgeoise, le traditionnel rendez-vous des acteurs luxembourgeois de la coopération et de leurs partenaires. L'édition 2018 a servi de cadre pour présenter la nouvelle stratégie générale de la Coopération luxembourgeoise ainsi que sa nouvelle identité visuelle. Les assises ont réuni des représentants des pays partenaires, des membres du Parlement, de différents ministères luxembourgeois, de l'agence LuxDev, des nombreuses ONG engagées du Luxembourg et au Sud, des institutions internationales, du secteur privé et du monde de la recherche. Pas moins de 230 personnes ont participé à l'édition 2018. L'agence LUXDEV a organisé une conférence/débat pour célébrer son 40e anniversaire en marge des assises.

Comme annoncé par le ministre Schneider lors de la déclaration annuelle à la Chambre des Députés en décembre 2017, une nouvelle stratégie générale de la coopération au développement a été présentée aux assises. Cette stratégie constitue la feuille de route pour la réalisation des 17 Objectifs du Développement Durable. L'objectif principal reste l'éradication de l'extrême pauvreté et la promotion d'un développement durable sur le plan économique, social et environnemental. Afin de répondre efficacement à l'engagement collectif de « ne laisser personne pour compte », l'aide publique au développement luxembourgeoise se concentrera sur quatre priorités thématiques qui sont liées entre elles :

- L'amélioration de l'accès à des services sociaux de base de qualité,
- Le renforcement de l'intégration socio-économique des femmes et des jeunes,
- La promotion d'une croissance inclusive et durable,
- Le renforcement d'une gouvernance inclusive.

Une table-ronde intitulée « Leaving no one behind : comment transformer notre ambition en réalité au Sahel » a aussi été au programme des assises. Les invités de la table ronde (Monsieur Laurent Bossard, Directeur du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest de l'OCDE, Monsieur Ismaila Mbengue, Représentant du Fonds des Nations Unies pour la population au Niger, Dr Ratnakar Adhikari, Directeur exécutif du Cadre intégré renforcé et Dr Abdoulaye Sall, Directeur de l'ONG malienne CRI 2002) ont partagé leurs connaissances sur les tendances démographiques et migratoires actuelles au Sahel et leur expérience pratique en matière d'intégration de personnes/groupes marginalisés dans des projets développés avec l'appui de la Coopération luxembourgeoise.

Le Cercle de Coopération des ONG a aussi organisé un atelier sur le renforcement des synergies entre les acteurs de la coopération.

6.8. Appui aux programmes

L'appui aux programmes concerne le déploiement de ressources humaines au service de la Coopération. En 2018, plus de 2 millions d'euros ont été investis dans différents programmes comprenant des agents de la coopération, des coopérants, des « Junior Professional Officers » (JPO) auprès des Nations Unies, des « Jeunes Professionnels en Délégation » (JPD) dans les délégations de la Commission européenne et du Service européen pour l'action extérieure, des « Volontaires des Nations Unies » (VNU), des Assistants Techniques Juniors (ATJ) auprès de Lux-Development et des jeunes volontaires dans le cadre du Service volontaire de coopération (SVC) avec le Service national de la jeunesse et les ONG.

6.9. Réunions et déplacements du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire en 2018

Janvier

11/01 Signature de six accords-cadres de développement
21-23/01 Visite officielle de SAR le Grand-Duc en république du Sénégal

Février

15/02 CAE Développement à Bruxelles
22/02 Visite du centre de crise de l'UE à Bruxelles et entrevue avec le Commissaire européen en charge de l'aide humanitaire, Christos Stylianides
26/02 Signature de 14 accords-cadres de sensibilisation et d'éducation au développement ainsi que du mandat CITIM (Centre d'information Tiers Monde).

Mars

02/03 Lancement de l'édition 2018 de la Business Partnership Facility (BPF)
08/03 5^{ème} Commission de partenariat entre le Luxembourg et le Kosovo
09/03 Visite de travail à Luxembourg des ministres de la Santé et de l'Environnement et du Développement Durable du Sénégal
23/03 Commission de partenariat entre le Luxembourg et le Laos
27/03 Lancement de la campagne « Rethink your clothes »

Mai

04/05 10^{ème} Commission de Partenariat entre le Luxembourg et le Burkina Faso
22/05 CAE Développement à Bruxelles
29/05 11^{ème} Commission de partenariat entre le Luxembourg et le Niger

Juin

06/06 Journées européennes de développement à Bruxelles et lancement de la campagne #ShelsEqual

07/06	Visite à Luxembourg du Vice Premier-ministre, ministre des Affaires étrangères de la république du Kosovo Bhegjet Pacolli
25/06	Cérémonie de lancement officiel du projet CARES
<u>Juillet</u>	
06/07	Visite de travail du président du Comité international de la Croix-Rouge, Peter Maurer
19/07	Commission de partenariat avec le Salvador
<u>Août</u>	
20/08	Visite à Luxembourg de la ministre de la Santé de la Mongolie
<u>Septembre</u>	
03/09	Romain Schneider à la conférence de haut niveau sur la région du lac Tchad à Berlin
14/09	CAE Développement informel à Vienne
19-20/09	Assises de la Coopération et Présentation de la nouvelle stratégie globale de la coopération luxembourgeoise
28/09	Présentation du projet de Plan national pour un développement durable
<u>Octobre</u>	
08/10	Visite à Luxembourg du commissaire général de l'UNRWA Pierre Krähenbühl
26/10	Commission de Partenariat avec le Sénégal
18/10	Visite à Luxembourg de Michel Sidibé, directeur exécutif d'ONUSIDA
<u>Novembre</u>	
16/11	Prix européen de la Microfinance
<u>Décembre</u>	
17/12	Participation de la ministre Paulette Lenert au Groupe consultatif sur le Sénégal à Paris
18/12	Participation de la ministre Lenert au Forum de haut niveau Afrique-Europe à Vienne

7. LA DÉFENSE

Après l'adoption en 2017 des « lignes directrices de la Défense luxembourgeoise à l'horizon 2025 et au-delà », l'année 2018 était la première année de mise en œuvre de cette nouvelle stratégie. Cette mise en œuvre a été détaillée dans le Plan directeur de la Défense luxembourgeoise adopté par le Conseil de gouvernement le 13 juillet 2018.

7.1. Mise en œuvre des Lignes directrices de la Défense luxembourgeoise à l'horizon 2025 et au-delà

Adoption du Plan directeur de la Défense luxembourgeoise

Avec les « Lignes directrices à l'horizon 2025 et au-delà », la Défense luxembourgeoise s'est donnée pour la première fois une vision stratégique. Celle-ci s'inscrit dans un contexte d'augmentation de l'effort de défense induit par un contexte international qui a changé, et qui nécessite l'adaptation des structures de la Défense luxembourgeoise, dont l'Armée en premier lieu, afin que cette augmentation soit soutenable.

Le 13 juillet 2018, le Conseil de gouvernement a approuvé un plan directeur de la Défense luxembourgeoise qui précise la mise en œuvre des orientations politiques retenues dans les lignes directrices. Le plan directeur, élaboré conjointement par la direction de la Défense du ministère des Affaires étrangères et européennes et par l'armée luxembourgeoise, planifie la mise en œuvre concrète de ces orientations politiques pour un horizon à cinq ans, tout en fournissant d'ores et déjà des orientations pour les années suivantes. Comme il est conçu sous forme de plan roulant qui sera mis à jour à intervalles réguliers, il ne préjuge pas des orientations qui seront prises par les futurs gouvernements ou des contraintes imposées par un environnement changeant.

La vision stratégique à long terme des lignes directrices constitue une opportunité unique de planifier un élargissement des structures de la Défense de manière à pouvoir absorber un budget de défense en hausse, de mettre à disposition du pays des capacités à double usage et de rester crédible vis-à-vis de nos partenaires européens et transatlantiques. Elle permet également d'assurer la cohérence avec les engagements internationaux pris par le Luxembourg en particulier dans le cadre de la politique de Sécurité et de Défense Commune de l'Union européenne (UE) et dans le cadre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), en conformité avec les principes de la Charte des Nations Unies.

Travaux législatifs en cours

Un projet de loi visant essentiellement à modifier en profondeur la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix (« loi OMP») et apportant quelques modifications mineures à la loi modifiée du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire ainsi qu'à la loi du 21 décembre 2007 portant autorisation de dépenses d'investissement dans des capacités et moyens militaires, a été déposé en juin 2018.

Les travaux en vue d'une nouvelle loi-cadre concernant l'organisation de l'armée luxembourgeoise ont été poursuivis entre toutes les parties prenantes en 2018. Un règlement grand-ducal déterminant les modalités de la formation spéciale des fonctionnaires civils au sein de l'armée a été publié au journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Quadripartite

Les réunions quadripartites réunissent sous la présidence du directeur de la Défense, les représentants de la direction de la Défense, de l'Etat-major et de l'Association professionnelle des officiers luxembourgeois (APOL) et du Syndicat professionnel de l'Armée luxembourgeoise (SPAL).

L'objet de la « quadripartite » est d'accompagner les mesures légales, réglementaires ou autres découlant du besoin de l'armée luxembourgeoise de s'adapter notamment en matière statutaire ou au niveau du recrutement afin de rester en phase avec les développements de la société luxembourgeoise et d'aboutir à des positions consensuelles à soumettre à la décision du ministre de la Défense.

La « quadripartite » s'est réunie cinq fois en 2018.

Développement capacitaire

L'année 2018 a été marquée par de nombreux efforts tant en matière des programmes existants que le développement de nouvelles capacités dans les domaines terrestre, aérien, spatial, médical ainsi que de la recherche et du développement.

Dans le **domaine terrestre**, les chefs de la Défense des Pays-Bas et du Luxembourg ont signé un accord de coopération en vue de l'acquisition et de la mise en œuvre commune de systèmes aériens tactiques pilotés à distance à courte portée à l'horizon 2022.

Dans le **domaine aérien**, le développement de différents concepts-clés a été poursuivi en étroite coopération avec les acteurs nationaux concernés, dont en particulier le ministère du Développement durable et des Infrastructures.

En janvier, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Norvège et la Belgique ont signé une troisième révision du mémorandum d'entente relatif au programme « Multi Role Tanker Transport » (MRTT) permettant à la Belgique d'adhérer ainsi à ce programme multinational phare et de lancer la commande d'un huitième aéronef Airbus A330 MRTT.

Au mois de mars, la Belgique et le Luxembourg ont signé une déclaration d'intention bilatérale portant sur la conduite d'une étude commune en vue de l'acquisition pour le compte du Luxembourg et l'exploitation conjointe de plusieurs hélicoptères NH90.

En juin, un arrangement technique a été signé entre l'armée, la police grand-ducale, l'administration de la Navigation aérienne et Luxembourg Air Rescue au sujet de la création de zones de ségrégation temporaires au nord du pays. Ces zones servent à l'entraînement des opérateurs de différents systèmes aériens gouvernementaux pilotés à distance.

En juillet la Défense a commandé par le biais de la NSPA deux hélicoptères Airbus H145M appelés à remplacer l'actuel MD902 de la police grand-ducale début 2020.

En octobre, un accord de coopération bilatéral a été signé entre la direction de la Défense et la direction de l'armement de la Défense belge au sujet de la construction et de la mise en œuvre d'un centre de formation pour équipages Airbus A400M à l'aéroport militaire de Melsbroek. A souligner que la production de l'aéronef A400M luxembourgeois a débuté dans le courant de l'année.

Dans le **domaine « espace »**, le Luxembourg, participant au programme « Allied Ground Surveillance » (AGS) de l'OTAN d'abord par le biais d'une contribution substantielle en capacité satellitaire, a également financé le détachement d'un ingénieur système de LuxGovSat auprès de la NSPA. Grâce à la Défense luxembourgeoise, la NSPA bénéficie également de la mise en place de nouveaux services de communication satellitaire, notamment en Afghanistan, au Kosovo et au Mali mais également au profit du SHAPE dans le contexte de la mission de l'Alliance en Irak. Ces services sont gérés par LuxGovSat, joint-venture entre le gouvernement luxembourgeois et SES. Depuis 2012 la direction reste également impliquée dans le programme US WGS (Wideband Global SatCom).

Le 31 janvier 2018 a été lancé à partir de Floride le satellite GovSat-1. Ce satellite, détenu par la société LuxGovSat, est pleinement opérationnel depuis le 10 mars 2018.

La loi « Luxembourg Earth Observation System » (LUXEOSys) d'août 2018 autorise le gouvernement à acquérir, lancer et exploiter un satellite et son segment sol destinés à l'observation de la Terre. L'imagerie qui en résultera sera mise à disposition de l'OTAN, de l'UE et de l'ONU.

Le Luxembourg a soutenu activement une série d'initiatives de l'OTAN et de l'Agence de défense européenne (AED/EDA) visant à répondre à différents besoins satellitaires. Il y a lieu de relever en particulier le « EDA Project Team SATCOM », qui vise la mutualisation et le partage des capacités de communication satellitaire nationales ; le « Project Arrangement GOVSATCOM Pooling and Sharing Demonstration » - cosigné par le Luxembourg en novembre 2018 - qui permettra au gouvernement de fournir de la capacité de LuxGovSat contre remboursement des Etats utilisateurs ; l'« EDA Project Team Space-Based Earth Observation » qui vise à définir dans un premier temps les besoins de l'UE en termes d'imagerie.

En réponse aux besoins exprimés par le commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR) dans le cadre du « Joint Intelligence, Surveillance and Reconnaissance » (JISR), la direction de la Défense, en ayant recours à l'expertise de la NCIA, a contribué à la mise en place de serveurs « Coalition Shared Data » (CSD) permettant des échanges de données standardisées collectés par les différents capteurs.

Dans le **domaine médical**, le projet de médecine militaire a continué de prendre forme avec la finalisation d'une étude détaillée sur les différents volets des capacités à créer (personnel, infrastructure, etc.) et grâce à de nombreux échanges avec les acteurs du secteur de santé, le ministère de la Santé et avec d'autres parties prenantes.

Depuis janvier, le Luxembourg est le contributeur principal au financement d'un hôpital militaire de niveau rôle 2 au Camp Film City à Pristina au Kosovo, pour le compte de la mission KFOR.

En matière de **recherche et développement (R&D)**, la direction de la Défense a élargi ses activités, notamment en signant en mars 2018 une convention de coopération quinquennale avec le « Luxembourg Institute of Science and Technology » (LIST). Deux projets en résultent, ayant pour objectif la recherche autour de technologies dites à « double-usage » qui seront mises au service de la Défense, de l'armée et du secteur civil. D'autres projets similaires sont prévus.

Du côté académique, la coopération avec le « Center for Security, Reliability and Trust » (SnT) se poursuit autour des quatre projets concernant l'intelligence artificielle dans les domaines des aéronefs pilotés à distance et de la cyber-sécurité. Des échanges ont eu lieu afin d'identifier de nouveaux projets en accord avec les priorités « défense » du Luxembourg, et toujours dans le cadre de l'accord-cadre de partenariat qui reste en vigueur jusqu'en 2026.

La direction de la Défense a suivi de près les activités en matière de R&D conduites au niveau européen dont en particulier celles de l'Agence européenne de défense, le « Programme Européen de Développement de l'Industrie de Défense » (EDIDP) et le futur « Fonds Européen de Défense » (EDF).

En septembre, la direction de la Défense, en coopération avec la Chambre de commerce et LuxInnovation, a organisé une table-ronde informative à destination des entreprises nationales ayant un intérêt, un potentiel ou une activité potentiellement liés au secteur de la Défense. Les présentations de la Commission européenne et de l'Agence européenne de défense, ainsi que les témoignages d'acteurs locaux déjà engagés dans ce secteur, ont permis de faire connaître les opportunités de coopération et de financement existantes, et de susciter l'intérêt des participants.

Autres développements

UE/PESCO

En 2018, les travaux sur la mise en œuvre des initiatives prioritaires de la Stratégie globale de l'UE dans le domaine de la sécurité et de la défense se sont poursuivis et ont notamment conduit à l'adoption de 17 nouveaux projets devant être entrepris au titre de la Coopération structurée permanente (PESCO).

Le Luxembourg a décidé de participer au projet de la mobilité militaire et au projet de centre de compétence de formation de l'UE en tant que participant. Le Luxembourg est observateur pour les projets « European Medical Command », « Network of Logistic Hubs in Europe and Support to Operations », « Strategic Command and Control (C2) System for CSDP Missions and Operations », « Cyber Threats and Incident Response Information Sharing Platform », « European Military Space Surveillance Awareness Network (EU-SSA-N) » et « EU Radio Navigation Solution (EURAS) » (essentiellement SATCOM et SATOBS).

L'année 2018 a également été marquée par des avancées concrètes dans le domaine de la mobilité militaire. Les ministres de la Défense de l'Union européenne ont salué les progrès réalisés quant à la mise en œuvre du plan d'action sur la mobilité militaire et la définition des besoins militaires. Le Luxembourg a rappelé à la réunion ministérielle au mois de novembre que les États membres n'ont pas besoin de faire un choix entre la PESCO et l'OTAN. L'UE est en mesure d'honorer les deux ambitions à condition de poursuivre une approche cohérente, raisonnable et coopérative. Les ministres de la Défense ont également souligné que la mobilité militaire était une priorité de premier plan pour une coopération plus étroite entre les États membres de l'UE et l'OTAN.

À différentes occasions, le Luxembourg a réitéré l'importance d'ouvrir la PESCO aux états tiers rappelant le caractère inclusif de la PESCO qui devrait aussi s'étendre à cet aspect qui touche à la crédibilité politique de la PESCO. Le Luxembourg a rédigé un papier de réflexion sur ce sujet dans le cadre BENELUX, papier qui a obtenu beaucoup de soutien parmi les États membres de l'Union européenne participant à la PESCO.

Coopération avec le Cabo Verde dans le domaine de la sécurité maritime

Le 5 août, le ministre Étienne Schneider, a signé à Praia avec ses homologues portugais et cap-verdien une déclaration conjointe visant à soutenir le Cabo Verde dans ses efforts en vue de garantir sa sécurité maritime, notamment par la fourniture de matériel militaire aux structures cap-verdiennes et par des formations pour l'armée cap-verdienne. L'objectif principal et stratégique du Luxembourg est d'investir dans des projets ciblés, durables et comblant rapidement les lacunes matérielles, capacitaires et d'expertise du Cabo Verde.

Le 11 décembre, le ministre François Bausch, a signé une convention de coopération et de financement bilatérale avec son homologue cap-verdien, Luís Filipe Lopes Tavares, déterminant le périmètre de cette coopération et enrichissant les relations bilatérales entre le Luxembourg et le Cabo Verde qui se situent traditionnellement dans le domaine de la coopération au développement.

Dans le contexte de cette collaboration, l'armée luxembourgeoise a cédé en janvier 2019 4 véhicules de transport, 35 fusils Steyr et 35 gilets de sécurité balistique à la garde côtière cap-verdienne.

Partenariat avec l'Université du Luxembourg portant sur l'histoire militaire

Le ministre Étienne Schneider a signé une convention de partenariat avec l'Université du Luxembourg portant sur un projet de recherche sur l'histoire militaire du Luxembourg depuis 1817. Le projet sera mené sur 5 ans. Les résultats seront valorisés notamment par des publications scientifiques et par des publications destinées au grand public, dont une monographie ou un volume collectif.

Monument en l'honneur des soldats volontaires et de la musique militaire

En date du 10 octobre 2018, le ministre Étienne Schneider a posé la première pierre du monument à l'occasion du 50^e anniversaire du volontariat auprès de l'armée et du 175^e anniversaire de la musique militaire grand-ducale. Installé aux abords de la Place de Metz à Luxembourg-Ville, le monument sera orné de la sculpture l'« Arbre de la Paix » de l'artiste Hedva Ser, ambassadrice de bonne volonté et envoyée spéciale de l'Unesco pour la diplomatie culturelle, pour illustrer également l'importance que l'armée luxembourgeoise accorde depuis 1991 sur le plan international à la participation aux différentes missions à l'étranger, et notamment aux différentes missions de maintien de la paix.

7.2 Armée luxembourgeoise

Les activités de l'armée luxembourgeoise en 2018 font l'objet d'un rapport d'activités séparé.

Missions nationales de l'Armée

Suite aux inondations dans la région du Mullerthal et de Greiveldange dans la nuit du 31 mai au 1^{er} juin et en date du 10 juin, l'armée a soutenu dans le cadre de sa mission d'assistance aux administrations publiques et à la population, l'administration des services secours lors du nettoyage et du déblayage des zones touchées moyennant personnel, matériel et moyens techniques.

Ainsi, au cours de la période du 1^{er} au 5 juin, un total de 202 militaires équipés de 23 moyens techniques tels qu'excavatrice, camions, bennes et containers ont prêté assistance. De même, du 10 au 11 juin, 36 militaires ont apporté leur concours aux travaux de déblayage proprement dits.

Participation à des missions et opérations

UE

Au niveau de la participation aux opérations et missions de l'UE, le Luxembourg a poursuivi en 2018 sa participation à la mission de formation au Mali (EUTM Mali) avec le déploiement de deux militaires. Le Luxembourg a en outre continué de soutenir l'opération EUNAVFOR MED Sophia, qui vise à démanteler le modèle économique des trafiquants d'êtres humains en identifiant, capturant et neutralisant les navires et les embarcations, ainsi que les ressources qui sont utilisées ou soupçonnées d'être utilisées par des passeurs ou des trafiquants de migrants en Méditerranée. Le Luxembourg a continué son détachement de deux avions patrouilleurs d'observation dans le cadre d'un partenariat public-privé. La mise à disposition

de ces avions a permis d'éviter de nombreuses victimes grâce à la détection précoce d'embarcations à la dérive.

En 2018, l'armée luxembourgeoise a participé, dans un cadre BENELUX, au contingent du Groupement tactique de l'Union européenne.

OTAN

La participation de l'armée luxembourgeoise à des missions de l'OTAN est traitée au chapitre 4.3 du présent rapport.

7.3. Contributions financières

Dans le courant de l'année 2018, le Luxembourg a fait une série de contributions financières à plusieurs projets et activités, en ligne avec les priorités et besoins de l'Union européenne, de l'ONU et de l'OTAN.

Dans le cadre de l'opération EUTM Mali notamment, le Luxembourg a fait une contribution financière de 700.000 euros au Service de l'action antimines des Nations Unies (UNMAS) pour un projet de déminage post-conflit en Irak.

Outre sa contribution annuelle de 300.000 euros au Fonds fiduciaire pour l'Afrique du Nord géré par le Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces (DCAF), le Luxembourg a aussi financé dans le cadre de sa coopération avec le Cabo Verde l'acquisition de matériel bureautique, informatique et technique affecté au centre maritime COSMAR du Cabo Verde pour un montant de 100.000 euros.

7.4. Visites et déplacements en 2018

Vice-Premier ministre, ministre de la Défense Étienne Schneider	
<u>Étranger</u>	
31.01	Lancement du satellite GovSat1, Floride
06.03	Conseil des ministres de la Défense de l'UE, Bruxelles
26.03	Visite SAR le Grand-Duc à l'Ecole royale militaire, Bruxelles
02.05	Visite Hôpital KFOR Rôle 2, Kosovo
07-08.06	Réunion des ministres de la Défense de l'OTAN, Bruxelles
11-12.07	Sommet de l'OTAN, Bruxelles
05-07.08	Visite des ministres de la Défense du Luxembourg et du Portugal auprès du ministre de la Défense du Cap Vert, Praia
19-20.11	Conseil des ministres de la Défense de l'UE, Bruxelles
<u>Luxembourg</u>	
12.01	Promesse solennelle, Haerebiërg
22.01	Visite de l'exercice multinational « First Wolf », Haerebiërg
23.06	Prise d'Armes - Fête Nationale

10.10	Pose de la première pierre du monument en l'honneur des soldats volontaires et de la Musique militaire
08.11	Fête St. Martin, Haerebiërg
Secrétaire d'Etat à la Défense Francine Closener	
<u>Luxembourg</u>	
21.03	Visite de la secrétaire d'Etat à la Défense des Pays-Bas, Luxembourg
20.04	Promesse solennelle, Mersch
23.06	Prise d'Armes - Fête Nationale
14.09	Promesse solennelle, Mamer
Ministre de la Défense François Bausch	
<u>Luxembourg</u>	
20.12	Veillée de Noël, Haerebiërg

8. IMMIGRATION ET ASILE AU LUXEMBOURG

8.1. Asile

Evolution des chiffres-clés en matière d'asile

Comme les trois dernières années, un nombre important de personnes a demandé une protection internationale au Luxembourg. La direction de l'Immigration du ministère des Affaires étrangères et européennes a ainsi enregistré 2.205 demandes, par rapport à 2.318 en 2017 et 2.036 en 2016. Le nombre des demandes et des décisions inclut 20 personnes arrivées au Luxembourg dans le cadre de deux actions de relocalisation *ad hoc* depuis Malte. Le nombre de demandes de protection internationale spontanées a toutefois augmenté si on considère que 353 personnes, parmi les 2.318 demandes en 2017, avaient été relocalisées depuis l'Italie et la Grèce. Il y a par conséquent une augmentation nette de 220 demandes pour 2018.

En ce qui concerne les pays d'origine, l'Erythrée est devenu le premier pays avec 392 demandeurs (17,8%), suivie par la Syrie avec 227 demandeurs (10,3%). Suivent ensuite l'Iraq avec 196 demandeurs (8,9%), l'Afghanistan avec 176 demandeurs (8,0%) et la Géorgie avec 141 demandeurs (6,4%). Notons qu'en 2018 aucun pays des Balkans occidentaux ne se trouve parmi les cinq premiers pays ; le Kosovo étant en 8^{ème} position avec 81 personnes (3,7%).

La direction de l'Immigration a pris 2.371 décisions en matière de protection internationale en 2018. Même si ce chiffre représente une diminution de 840 décisions prises par rapport à l'année 2017 où 3.211 décisions ont été prises, il reste largement supérieur aux décisions prises avant la crise de 2015. La réduction par rapport à l'année 2017 est en partie due à une diminution de décisions négatives et de décisions d'incompétence prise sur base du règlement Dublin III, dont le nombre reste malgré tout à un niveau élevé comparé à 2016 avec 617 décisions et à 2015 avec 284 décisions en la matière.

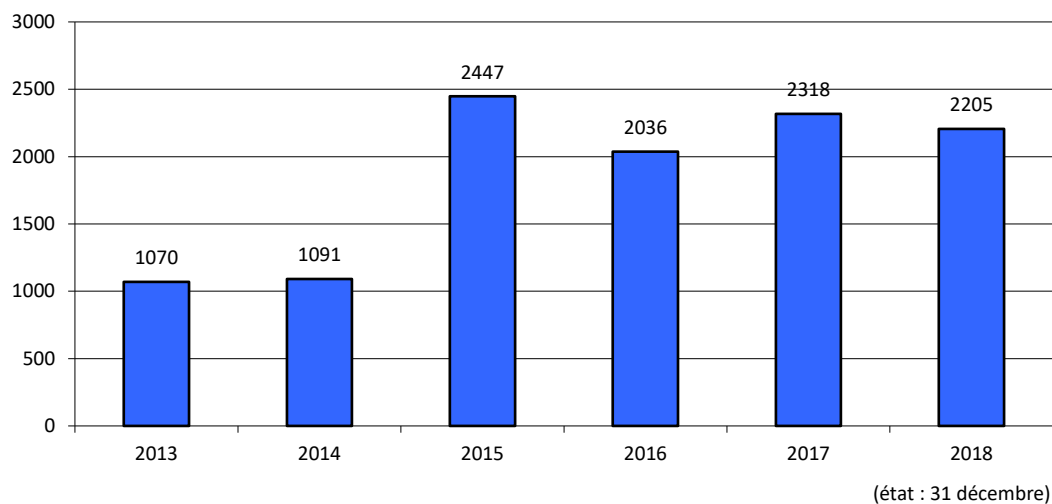
978 personnes se sont vues accorder le statut de réfugié, comparé à 1.174 en 2017 et 769 en 2016. En parallèle, 74 personnes se sont vues octroyer le statut conféré par la protection subsidiaire, par rapport à 56 personnes en 2017 et 27 personnes en 2016. Le nombre élevé de décisions positives en matière de protection internationale reste, comme les années précédentes, lié au profil des demandeurs ayant évolué depuis l'afflux de 2015 ; les Syriens étant surtout concernés avec 313 personnes bénéficiaires du statut de réfugié sur les 978 bénéficiaires au total. Le deuxième pays de reconnaissance est l'Erythrée avec 309 personnes, suivie par l'Iraq avec 160 personnes.

Par ailleurs, un total de 361 décisions de refus a été pris, dont 116 refus dans le cadre d'une procédure normale et 245 refus dans le cadre d'une procédure accélérée. Parmi les 245 refus dans le cadre d'une procédure accélérée, 145 refus ont été pris dans le cadre de la procédure ultra-accelérée. Cette procédure, prévoyant des délais raccourcis, s'applique actuellement aux ressortissants des Balkans occidentaux et de la Géorgie.

Demandeurs de protection internationale mensuels par an

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Janvier	80	94	88	265	224	175
Février	71	88	89	119	236	121
Mars	74	70	98	103	222	132
Avril	91	49	78	125	186	132
Mai	78	88	90	122	194	139
Juin	89	63	101	160	144	151
Juillet	106	84	106	131	160	239
Août	76	96	190	197	182	223
Septembre	119	134	374	199	192	209
Octobre	126	128	381	269	194	178
Novembre	100	114	423	163	143	234
Décembre	60	83	429	183	241	272
Total	1070	1091	2447	2036	2318	2205

Demandeurs de protection internationale par an

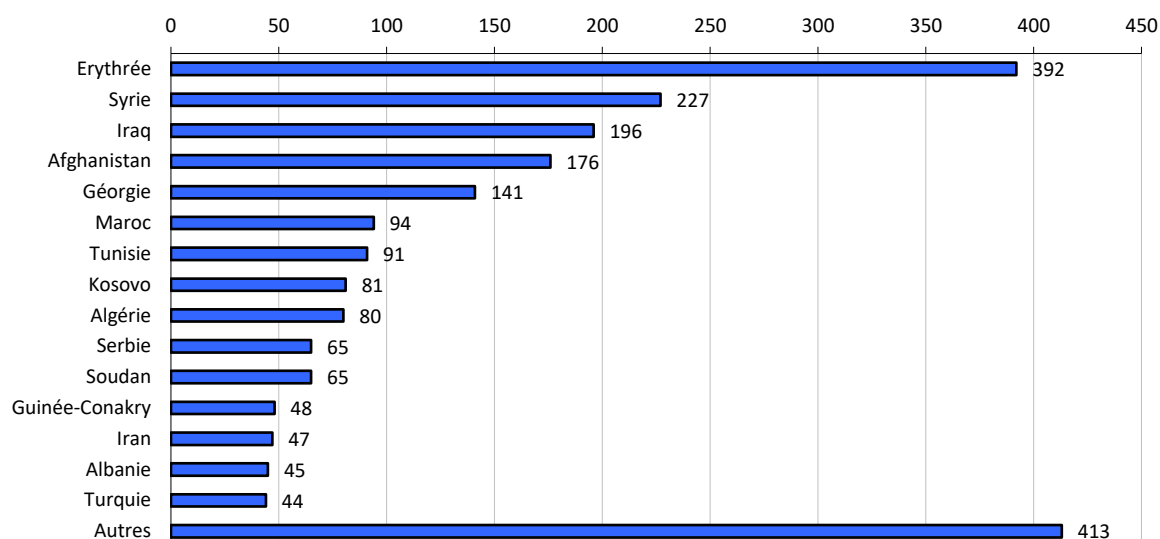


Cumul des demandeurs de protection internationale mensuels par an

	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
2016	265	384	487	612	734	894	1025	1222	1421	1690	1853	2036
2017	224	460	682	868	1062	1206	1366	1548	1740	1934	2077	2318
2018	175	296	428	560	699	850	1089	1312	1521	1699	1933	2205

Pays de nationalité des personnes ayant demandé une protection internationale en 2018

	Pays de nationalité	Nombre de personnes	Pourcentage par rapport au total des demandes de 2018
1	Erythrée	392	17,8 %
2	Syrie	227	10,3 %
3	Iraq	196	8,9 %
4	Afghanistan	176	8 %
5	Géorgie	141	6,4 %
6	Maroc	94	4,3 %
7	Tunisie	91	4,1 %
8	Kosovo	81	3,7 %
9	Algérie	80	3,6 %
10	Serbie	65	2,9 %
11	Soudan	65	2,9 %
12	Guinée-Conakry	48	2,2 %
13	Iran	47	2,1 %
14	Albanie	45	2 %
15	Turquie	44	2 %
	Autres	413	18,7 %
	Total	2205	100 %



Traitement des demandes de protection internationale

Ventilation mensuelle des décisions prises

Type de décision	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total	Pourcentage par rapport au total
Reconnaissance du statut de réfugié	87	98	66	146	66	133	146	59	34	53	50	40	978	41,2%
Attribution du statut conféré par la protection subsidiaire	13	7	17	13	6	1	9	1	2	1	3	1	74	3,1%
Refus de la protection internationale - procédure normale	2	13	10	10	5	2	22	10	10	18	10	4	116	4,9%
Refus de la protection internationale - procédure accélérée	15	13	26	27	16	21	18	30	23	7	29	20	245	10,3%
Retraits implicites	12	6	2	5	2	6	17	11		2	23	2	88	3,7%
Décision de transfert / Incompétence	149	66	68	81	55	72	45	49	46	54	65	47	797	33,6%
Irrecevabilité - citoyen de l'Union européenne							2						2	0,1%
Irrecevabilité - premier pays d'asile ou pays tiers sûr	1	3	1			2	4	1	5	5	7	4	33	1,4%
Irrecevabilité - demande subséquente		4	5	1	1	3	10	1	2	4	5	2	38	1,6%
Exclusion													0	
Révocation du statut													0	
Décisions prises	279	210	195	283	151	240	273	162	122	144	192	120	2371	100%
Renoncations	7	7	20	5	7	5	0	9	4	11	22	3	100	

Note importante : Ne sont plus comprises les décisions de refus du statut de réfugié pour des personnes à qui le statut conféré par la protection subsidiaire est accordée.

Décisions prises durant l'année en cours et année de dépôt de la demande de protection internationale

Type de décision	Année de dépôt de la demande de protection internationale						Total décisions 2018
	<= 2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Reconnaissance du statut de réfugié		1	69	119	459	330	978
Attribution du statut conféré par la protection subsidiaire			26	18	16	14	74
Refus de la protection internationale - procédure normale			11	40	49	16	116
Refus de la protection internationale - procédure accélérée			2	6	67	170	245
Retraits implicites	6		2	5	49	26	88
Décision de transfert / Incompétence					186	611	797
Irrecevabilité - citoyen de l'Union européenne			1			1	2
Irrecevabilité - premier pays d'asile ou pays tiers sûr					10	23	33
Irrecevabilité - demande subséquente						38	38
Exclusion							
Révocation du statut							
Décisions prises	6	1	111	188	836	1229	2371
Pourcentage par rapport au total	0,3%	0,0%	4,7%	7,9%	35,3%	51,8%	100%

Renoncations			7	4	27	62	100
--------------	--	--	---	---	----	----	-----

Note importante : Ne sont plus comprises les décisions de refus du statut de réfugié pour des personnes à qui le statut conféré par la protection subsidiaire est accordée.

Décisions prises par année

Type de décision	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Reconnaissance du statut de réfugié	125	149	200	764	1152	978
Attribution du statut conféré par la protection subsidiaire	39	31	28	26	54	74
Refus de la protection internationale - procédure normale	467	244	137	212	205	116
Refus de la protection internationale - procédure accélérée	386	455	375	226	321	245
Retraits implicites	162	48	114	391	146	88
Décision de transfert / Incompétence	197	235	284	617	1225	797
Irrecevabilité - citoyen de l'Union européenne	2	1	1	1	4	2
Irrecevabilité - premier pays d'asile ou pays tiers sûr	2	8	6	18	22	33
Irrecevabilité - demande subséquente	23	70	85	63	57	38
Exclusion	1					
Révocation du statut		7	2	1		
Décisions prises	1404	1248	1232	2319	3186	2371

Renoncations	198	109	126	190	137	100
--------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Note importante : Ne sont plus comprises les décisions de refus du statut de réfugié pour des personnes à qui le statut conféré par la protection subsidiaire est accordée.

Nombre et origine des personnes auxquelles le statut de réfugié a été octroyé

Pays de nationalité	Accord - Statut de réfugié
Afghanistan	55
Albanie	3
Azerbaïdjan	2
Cameroun	1
Erythrée	309
Ethiopie	20
Gambie	1
Guinée-Conakry	1
Indéterminé (Palestine)	9
Iran	59
Iraq	160
Kosovo	1
Liban	2

Pays de nationalité	Accord - Statut de réfugié
Libye	2
Nigéria	1
Pakistan	1
Rép. Dém. du Congo	3
Rép. Pop. Dém. de Corée	1
Sans (apatride)	2
Somalie	1
Soudan	7
Syrie	313
Togo	1
Turquie	17
Yémen	6
TOTAL	978

Personnes auxquelles le statut conféré par la protection subsidiaire a été octroyé

Pays de nationalité	Accord - Statut conféré par la protection subsidiaire
Afghanistan	40
Albanie	2
Algérie	1
Cameroun	1
Erythrée	7
Ethiopie	2

Pays de nationalité	Accord - Statut conféré par la protection subsidiaire
Iran	3
Iraq	10
Kosovo	5
Somalie	2
Venezuela	1
TOTAL	74

Personnes dont la demande en obtention d'une protection internationale a été refusée (procédure normale)

Pays de nationalité	Refus - procédure normale
Albanie	7
Algérie	2
Arménie	3
ARYM	1
Bénin	2
Biélorussie	2
Burkina Faso	1
Cameroun	4

Pays de nationalité	Refus - procédure normale
Libéria	1
Mali	3
Maroc	2
Mauritanie	1
Nigéria	5
Pakistan	1
Rép. Centrafricaine	1
Rép. Dém. du Congo	11

Colombie	2
Côte d'Ivoire	4
Egypte	2
Ethiopie	9
Gabon	4
Guinée-Conakry	6
Inde	2
Indéterminé (Palestine)	1
Iraq	9

Sénégal	2
Sierra Léone	1
Somalie	1
Soudan	6
Syrie	2
Togo	3
Tunisie	1
Turquie	8
Ukraine	6
TOTAL	116

Personnes dont la demande en obtention d'une protection internationale a été refusée (procédure accélérée)

Pays de nationalité	Refus - Procédure accélérée
Albanie	8
Algérie	15
ARYM	4
Bénin	1
Bosnie-Herzégovine	1
Egypte	1
Géorgie	7
Ghana	1
Inde	1
Kosovo	5

Pays de nationalité	Refus - Procédure accélérée
Maroc	18
Niger	1
Nigéria	2
Pakistan	1
Pérou	2
Sénégal	1
Serbie	1
Soudan	1
Tunisie	23
Ukraine	6
TOTAL	100

Personnes dont la demande en obtention d'une protection internationale a été refusée (procédure ultra-accelérée)

Pays de nationalité	Refus - Procédure ultra-accelérée
Albanie	22
Algérie	1
ARYM	7
Bosnie-Herzégovine	3
Erythrée	1
Géorgie	62
Kosovo	32
Monténégro	1
Serbie	16
TOTAL	145

Personnes pour lesquelles le Grand-Duché de Luxembourg était incompétent pour traiter la demande de protection internationale

Pays de nationalité	Décision de transfert / Incompétence	Pays de nationalité	Décision de transfert / Incompétence
Afghanistan	55	Koweït	7
Albanie	16	Liban	3
Algérie	65	Libéria	1
Arménie	5	Libye	2
ARYM	37	Mali	3
Bénin	1	Maroc	74
Biélorussie	7	Mauritanie	3
Bosnie-Herzégovine	1	Myanmar	1
Burkina Faso	1	Niger	3
Burundi	2	Nigéria	15
Cameroun	2	Pakistan	8
Colombie	1	Rép. Dém. du Congo	1
Côte d'Ivoire	6	Russie	6
Egypte	9	Rwanda	2
Erythrée	44	Sénégal	6
Ethiopie	9	Serbie	46
Gambie	6	Somalie	14
Géorgie	73	Soudan	22
Ghana	4	Syrie	26
Guinée-Conakry	25	Tadjikistan	6
Indéterminé	1	Tchad	1
Indéterminé (Palestine)	10	Togo	2
Iran	5	Tunisie	55
Iraq	58	Turquie	4
Israël	1	Ukraine	4
Kazakhstan	9	Yémen	1
Kosovo	28	TOTAL	797

Personnes dont la demande de protection internationale a été implicitement retirée

Pays de nationalité	Retrait implicite	Pays de nationalité	Retrait implicite
Afghanistan	1	Iraq	6
Albanie	7	Libye	2
Algérie	6	Maroc	12
Arménie	1	Russie	2
Bangladesh	1	Serbie	3
Biélorussie	1	Somalie	6
Cameroun	1	Soudan	2

Ethiopie	2
Géorgie	10
Guinée-Conakry	3
Iran	1

Syrie	4
Tanzanie	1
Tunisie	15
Ukraine	1
TOTAL	88

Personnes dont la demande de protection internationale subséquente a été déclarée irrecevable

Pays de nationalité	Irrecevable - Demande subséquente
Afghanistan	1
Albanie	3
Algérie	3
Biélorussie	3
Egypte	1
Erythrée	1
Gambie	1

Pays de nationalité	Irrecevable - Demande subséquente
Géorgie	2
Iraq	4
Kosovo	8
Maroc	3
Serbie	6
Tunisie	1
Turquie	1
TOTAL	38

Personnes originaires d'un pays de l'Union Européenne dont la demande de protection internationale a été déclarée irrecevable

Pays de nationalité	Irrecevable - Citoyen EU
Croate	1
Grèce	1
TOTAL	2

Personnes pour lesquels il existe déjà un premier pays d'asile, dont la demande de protection internationale a été déclarée irrecevable

Pays de nationalité	Irrecevable – Premier pays d'asile
Afghanistan	4
Erythrée	10
Ethiopie	2
Iraq	5
Nigéria	1
Somalie	4
Syrie	1
TOTAL	27

Personnes pour lesquels il existe un pays tiers sûr, dont la demande de protection internationale a été déclarée irrecevable

Pays de nationalité	Irrecevable - Pays tiers sûr
Azerbaïdjan	6
TOTAL	6

Personnes qui ont renoncé à leur demande de protection internationale

Pays de nationalité	Irrecevable - Pays tiers sûr	Pays de nationalité	Irrecevable - Premier pays d'asile
Afghanistan	2	Indéterminé (Palestine)	2
Albanie	1	Iran	1
Algérie	6	Iraq	8
Arménie	2	Jordanie	1
ARYM	1	Kosovo	1
Biélorussie	4	Maroc	4
Bosnie-Herzégovine	3	Mauritanie	1
Burkina Faso	1	Nigéria	4
Côte d'Ivoire	1	République de Corée	1
Egypte	2	Serbie	4
Erythrée	3	Soudan	1
Etats-Unis d'Amérique	1	Syrie	6
Gambie	1	Tunisie	2
Géorgie	19	Turquie	3
Haïti	1	Ukraine	13
		TOTAL	100

Les mineurs non accompagnés demandeurs de protection internationale

Traitement des demandes des mineurs non accompagnés

En 2018, 36 mineurs non accompagnés ont introduit une demande de protection internationale au Luxembourg. Les chiffres sont en baisse comparés aux 50 demandes qui ont été introduites en 2017. En outre, les pays de provenance ont varié, l'Erythrée est en tête suivie par l'Afghanistan, l'Albanie et l'Iraq, alors qu'en 2017 l'Albanie était en première place, suivie par le Maroc. Cette année a été marquée par l'apparition d'enfants encore plus jeunes qu'en 2017, en l'occurrence un enfant de quatre ans et un de 10 ans ont introduit une demande de protection internationale.

Dans le contexte spécifique des mineurs non accompagnés, un nouvel organe collégial a été créé et a commencé à fonctionner début 2018, organe qui est chargé d'évaluer l'intérêt supérieur de l'enfant dans le contexte d'une éventuelle procédure de retour. Il est composé de membres du parquet, de l'Office national de l'enfance, de l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI) et enfin de la

direction de l'Immigration, qui le préside. L'administrateur *ad hoc* du mineur non accompagné est invité à assister à la réunion organisée pour le mineur qu'il représente. Un avis individuel évaluant l'intérêt supérieur de l'enfant, dans le cadre de son retour, est rendu pour chaque mineur sur base des éléments de son dossier. Sont prises en compte également des informations concernant la situation du mineur dans son pays d'origine, et notamment la situation familiale. A cette fin, la direction de l'Immigration a conclu un accord avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour rechercher les parents des mineurs dans le pays d'origine. Ce nouveau processus d'évaluation familiale a débuté le 1^{er} octobre 2017. Concrètement, une prise de contact avec la famille est organisée et un rapport est ensuite rendu par l'OIM comprenant notamment les conditions d'accueil du mineur en cas de retour dans son pays, l'existence de membres de famille et les relations entretenues avec le mineur, ses perspectives au sein de l'environnement familial. A noter que les dépenses découlant de la mise en œuvre de cette procédure sont dotées d'un cofinancement européen par le biais du Fonds Asile, Migration et Intégration.

Statistiques des mineurs ayant introduit une demande de protection internationale

Pays d'origine	Personnes
Afghanistan	4
Albanie	4
Algérie	1
Côte d'Ivoire	1
Erythrée	7
Guinée-Conakry	1
Iran	3
Iraq	4
Libye	1
Libéria	1
Maroc	2
Palestine (indéterminé)	1
Syrie	3
Tunisie	3
Total	36

Transferts en application du règlement Dublin III en 2018

Dans le cadre de l'application du règlement Dublin III, 1.134 demandes de prise et de reprise en charge ont été envoyées vers un autre Etat membre concernant des demandeurs de protection internationale et des personnes qui se trouvaient en séjour irrégulier au Luxembourg. 489 demandes de prise et de reprise en charge ont été reçues par d'autres Etats membres.

Le Luxembourg a connu une diminution de décisions d'incompétence avec 797 personnes concernées, comparé à 1.225 en 2017. Ce chiffre reste toutefois largement supérieur au nombre de décisions d'incompétence de la période d'avant-crise de 2015 avec, par exemple, 235 décisions en 2014.

289 personnes ont été transférées, comparé à 408 personnes en 2017, vers d'autres Etats membres de l'Union européenne (y compris les pays non membres mais participant au règlement Dublin). En revanche, 91 personnes ont été transférées vers le Luxembourg, comparé à 85 en 2017. Un certain nombre de

personnes faisant l'objet d'une décision d'incompétence ont également quitté le territoire sans transfert et sans en informer la direction de l'Immigration.

Dans le contexte des transferts, 2 vols charter pour un total de 8 personnes ont été organisés dans le cadre du règlement Dublin III en date des 26 juillet 2018 et 2 août 2018 vers l'Allemagne. Pour l'année 2018, l'Allemagne se trouve à la première place en matière de transferts effectués par le Luxembourg. D'ailleurs, en décembre 2018, les autorités allemandes ont soumis une proposition d'accord bilatéral au ministère des Affaires étrangères et européennes dans le cadre de l'article 36 du règlement Dublin III afin d'accélérer les procédures de prise et de reprise en charge et pour accélérer les transferts.

Personnes transférées vers des Etats appliquant le règlement Dublin

Pays de destination	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Allemagne	14	15	11	6	13	6	13	6		8	7	5	104
Autriche	1												1
Belgique	1	1	6		2	2				3	2	2	19
Croatie						1			1				2
Danemark		1				1				2			4
Espagne		2			5		1			1		1	10
Finlande							1	1					2
France	6	11	2		5	8	4	4	6	2	1	2	51
Italie	2	8	2	4	4	2	3	1	5	3	3	5	42
Lituanie			1										1
Norvège				2									2
Pays-Bas	2	1	3		3		3			2	3		17
Pologne	1						1						2
Rép. Tchèque		1											1
Suède					3		1	3	1		2		10
Suisse	2	2	2	1	1	1	6	2			1	3	21
Total	29	42	27	13	36	21	33	17	13	21	19	18	289

Personnes transférées vers le Luxembourg

Pays de provenance	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Allemagne	2		2	1	1		1	2			1		10
Autriche	3	3						1		1			8
Belgique		2					3			2			7
Danemark						4				1			5
Estonie											1		1
France				1				2		2	2	1	8
Grèce	3	4				1	3			3	4		18
Pays-Bas		1	1	1	2	1	2	2			4		14
Suisse	1		2		9			1	4	1	1	1	20
Total	9	10	5	3	12	6	9	8	4	10	13	2	91

Programmes de réinstallation et de solidarité européenne

Relocalisations depuis la République de Malte

En 2018, le Luxembourg a participé à deux opérations de relocalisation depuis la République de Malte. Les relocalisations étaient menées en réponse à des appels à solidarité lancés suite à l'arrivée, au cours de l'été, de deux navires humanitaires au port de La Valette, à savoir le navire « *Aquarius* » et le navire « *Lifeline* ». Vingt demandeurs de protection internationale, dont quinze Soudanais, quatre Erythréens et un Somalien, sont arrivés au Luxembourg en dates du 15 juillet et du 9 septembre 2018.

Réinstallations depuis des pays tiers¹

Suite à l'appel lancé par la Commission européenne fin 2017, pour la mise à disposition de 50.000 places de réinstallation pour personnes vulnérables sur une période de deux ans, le Luxembourg s'est engagé à accueillir 200 personnes en provenance du Moyen-Orient et de la route de la Méditerranée centrale. Conformément au programme gouvernemental, les réinstallations dans le cadre de cet appel sont réalisées au cours des deux années à venir.

Déploiement d'experts auprès des agences européennes EASO et FRONTEX

Dans l'esprit de la solidarité européenne, la direction de l'Immigration du ministère des Affaires étrangères et européennes a mis à disposition des agents du Service Réfugiés en Italie, en Grèce et à Chypre pour soutenir ainsi les opérations du Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO). Les 6 détachements représentaient des missions allant de cinq à douze semaines.

De surcroît, quatre agents du Service Retours ont été déployés en Allemagne pour soutenir les opérations de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex). Ces détachements représentaient des missions allant de dix à treize semaines.

Evolutions législatives et réglementaires en matière d'asile

La Commission européenne a lancé en 2016 sept propositions législatives afin de pallier aux déficiences actuelles du régime d'asile européen commun et proposer des réponses sur le court et le long terme. Il s'agit d'une refonte des règlements Dublin et Eurodac et d'une proposition de règlement pour changer le statut du Bureau européen d'appui en matière d'asile en une Agence européenne en matière d'asile, des propositions de règlement remplaçant les directives « procédure » et « qualification », la refonte de la directive sur les conditions d'accueil, et l'adoption d'un nouveau règlement sur la réinstallation. Les présidences successives du Conseil de l'Union européenne ont continué les négociations sur les sept propositions de manière holistique en 2018, étant donnée leur interconnexion et l'impact des unes sur les autres. Les travaux n'ont pas progressé à la même vitesse sur tous les dossiers, avec notamment des difficultés rencontrées à trouver un accord sur la refonte de Dublin. Ce paquet a été complété, le 12 septembre 2018, par des modifications ciblées à la proposition relative à l'Agence de l'Union européenne pour l'asile.

¹ Ces personnes ne figurent pas dans les statistiques mensuelles et annuelles des demandes de protection internationale de la direction de l'Immigration.

8.2. Immigration et libre circulation des personnes

Documents saisis/délivrés en 2018 dans le cadre de la libre circulation de personnes

En 2018, la direction de l'Immigration du ministère des Affaires étrangères et européennes a traité 17.099 attestations d'enregistrement de citoyens de l'Union, y inclus les ressortissants des pays assimilés (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse), délivrées par les administrations communales. A cela s'ajoutent 824 remplacements d'attestations d'enregistrement qui ont été délivrés directement par la direction de l'Immigration.

A noter que le nombre d'attestations traitées ne correspond pas forcément au nombre d'attestations délivrées pendant les 12 mois de l'année 2018, alors que la saisie des attestations à la direction de l'Immigration se fait après la délivrance, avec un certain décalage temporaire. Les principaux pays de provenance des titulaires des attestations d'enregistrement ont été, comme pour les années précédentes, la France (4.112) et le Portugal (3.755). Ils sont suivis de l'Italie (1.949) et de la Belgique (1.224).

En 2018, la direction de l'Immigration a délivré 6.804 attestations de séjour permanent à des citoyens de l'Union ayant acquis le droit de séjour permanent. 1.284 attestations de séjour permanent ont été établies en guise de remplacement du document initial.

Pendant la même période, la direction de l'Immigration a délivré 1.586 premières cartes de séjour à des ressortissants de pays tiers, membres de famille de citoyens de l'Union, de ressortissants de pays assimilés ou de citoyens luxembourgeois. Les principaux pays de provenance de ces personnes ont été le Brésil (192), le Cap Vert (110) et les Etats-Unis (90). 126 renouvellements de cartes de séjour et 224 remplacements de cartes de séjour de membre de famille ont également été délivrés.

1.287 cartes de séjour permanent ont été délivrées en 2018 à des ressortissants de pays tiers, membres de famille d'un citoyen de l'Union, qui ont acquis le droit de séjour permanent. 238 renouvellements de cartes de séjour permanents et 227 remplacements de cartes de séjour permanents ont également été délivrés.

Tous documents délivrés/traités en 2018 en matière de libre circulation des personnes - ventilation par type de document, comparaison par rapport aux deux années précédentes (sans renouvellements)

	2016	2017	2018
Attestations d'enregistrement	14.990	15.840	17.099
Attestations de séjour permanent	10.025	11.521	6.804
Carte de séjour de membre de famille d'un citoyen de l'UE	1.507	1.477	1.586
Carte de séjour permanent membre de famille d'un citoyen de l'UE	813	891	1287

Attestations d'enregistrement traitées en 2018 - ventilation par nationalité (sans renouvellements)

nationalité	Nombre
française	4112
portugaise	3755
italienne	1949
belge	1224
allemande	1028
roumaine	781
espagnole	704
britannique	584
polonaise	515
grecque	411
néerlandaise	218
hongroise	210
bulgare	210
irlandaise	195
croate	152
finlandaise	127
suédoise	116
danoise	105
slovaque	104
tchèque	95
suisse	89
lituanienne	80
slovène	77
autrichienne	69
lettonne	59
estonienne	50
norvégienne	35
maltaise	24
chypriote	11
islandaise	9
liechtensteinoise	1
TOTAL	17.099

Cartes de séjour de membre de famille d'un citoyen de l'Union délivrées en 2018 (uniquement premières délivrances) - dix principales nationalités

nationalité	nombre
brésilienne	192
cap-verdienne	110
américaine	90
russe	82
camerounaise	81
marocaine	73
serbe	62
monténégrine	50

bosnienne	50
ukrainienne	47
autres	749
TOTAL	1.586

Documents délivrés en 2018 dans le cadre de l'immigration de ressortissants de pays tiers

En matière d'immigration de ressortissants de pays tiers, la direction de l'Immigration a émis au total 13.688 titres de séjour, dont 6.174 premiers titres de séjour, 539 titres de séjour en qualité de résident de longue durée et 6.975 titres de séjour renouvelés. S'y ajoutent 293 remplacements de titres de séjour.

Les catégories principales des premiers titres de séjour délivrés (hors résidents de longue durée) sont « membre de famille », « travailleur salarié », « protection internationale – statut de réfugié » et « carte bleue européenne ».

Les principales nationalités en ce qui concerne les premiers titres de séjour délivrés (toutes catégories confondues, hors résidents de longue durée) sont l'Inde, la Chine, les Etats-Unis et la Syrie. Sachant que les personnes qui bénéficient du statut de réfugié se voient délivrer un titre de séjour, le nombre élevé de décisions d'octroi de ce statut à des ressortissants syriens explique que les ressortissants syriens figurent parmi les premières nationalités en matière d'octroi de titres de séjour délivrés une première fois. En ce qui concerne le total des titres de séjour délivrés (toutes catégories confondues, y inclus résidents de longue durée, et renouvellements), les principales nationalités sont l'Inde, la Chine et le Monténégro.

S'y ajoute que la direction de l'Immigration a délivré 256 autorisations de travail à des ressortissants de pays tiers détenant une autorisation de séjour et résidant dans un autre Etat membre de l'Union européenne et travaillant au Luxembourg. 158 ont été des premières autorisations et 98 des renouvellements.

Finalement, 33 autorisations d'occupation temporaire ont été délivrées à des demandeurs de protection internationale en cours de procédure, à des bénéficiaires d'un sursis à l'éloignement pour raisons médicales, et des bénéficiaires d'un report de l'éloignement.

Premiers titres de séjour délivrés en 2018 pour une durée de validité supérieure à trois mois (uniquement premières délivrances) - ventilation par catégorie de titre de séjour

Catégorie	Titres délivrés
Carte bleue européenne	511
Chercheur	63
Elève	184
Etudiant	348
Investisseur	4
Jeune au pair	111
Membre de famille	1.848
Sportif ou entraîneur	46
Stagiaire	33
Travailleur détaché	36
Transfert intragroupe – expert/cadre	235
Transfert intragroupe – employé-stagiaire	13
Travailleur d'un prestataire de service communautaire	3

Travailleur indépendant	39
Travailleur salarié	1.219
Vie privée – 67 (4) (recherche d’emploi ou création d’entreprise)	1
Vie privée - 78 (1) a (ressources suffisantes)	88
Vie privée - 78 (1) b (titre autonome)	9
Vie privée - 78 (1) c (liens familiaux ou personnels)	146
Vie privée - 78 (3) (raisons humanitaires)	21
Vie privée - 95 (victimes de la traite)	6
Vie privée - 131 (raisons médicales)	1
Vie privée - autre	21
Volontaire	2
Protection internationale-statut de réfugié	1.083
Protection internationale-protection subsidiaire	103
TOTAL	6.174

Titres de séjour délivrés en 2018 aux ressortissants de pays tiers ayant acquis le statut de résident de longue durée

Catégorie	Titres délivrés
Résident longue durée	539

Titres de séjour délivrés en 2018 pour une durée de validité supérieure à trois mois (uniquement premières délivrances) - ventilation pour chaque catégorie de titre de séjour par principales nationalités

<table><tr><th colspan="2">Carte bleue européenne</th></tr><tr><td>indienne</td><td>136</td></tr><tr><td>américaine</td><td>64</td></tr><tr><td>chinoise</td><td>58</td></tr></table>	Carte bleue européenne		indienne	136	américaine	64	chinoise	58	<table><tr><th colspan="2">Chercheur</th></tr><tr><td>chinoise</td><td>19</td></tr><tr><td>indienne</td><td>15</td></tr><tr><td>turque</td><td>5</td></tr></table>	Chercheur		chinoise	19	indienne	15	turque	5	<table><tr><th colspan="2">Elève</th></tr><tr><td>américaine</td><td>178</td></tr><tr><td>chinoise</td><td>5</td></tr><tr><td>chinoise (Taiwan)</td><td>1</td></tr></table>	Elève		américaine	178	chinoise	5	chinoise (Taiwan)	1
Carte bleue européenne																										
indienne	136																									
américaine	64																									
chinoise	58																									
Chercheur																										
chinoise	19																									
indienne	15																									
turque	5																									
Elève																										
américaine	178																									
chinoise	5																									
chinoise (Taiwan)	1																									
<table><tr><th colspan="2">Etudiant</th></tr><tr><td>chinoise</td><td>45</td></tr><tr><td>indienne</td><td>40</td></tr><tr><td>népalaise</td><td>24</td></tr></table>	Etudiant		chinoise	45	indienne	40	népalaise	24	<table><tr><th colspan="2">Investisseur</th></tr><tr><td>chinoise</td><td>4</td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>	Investisseur		chinoise	4					<table><tr><th colspan="2">Jeune au pair</th></tr><tr><td>philippine</td><td>33</td></tr><tr><td>camerounaise</td><td>8</td></tr><tr><td>colombienne</td><td>6</td></tr></table>	Jeune au pair		philippine	33	camerounaise	8	colombienne	6
Etudiant																										
chinoise	45																									
indienne	40																									
népalaise	24																									
Investisseur																										
chinoise	4																									
Jeune au pair																										
philippine	33																									
camerounaise	8																									
colombienne	6																									
<table><tr><th colspan="2">Membre de famille</th></tr><tr><td>indienne</td><td>302</td></tr><tr><td>chinoise</td><td>246</td></tr><tr><td>américaine</td><td>146</td></tr></table>	Membre de famille		indienne	302	chinoise	246	américaine	146	<table><tr><th colspan="2">Sportif ou entraîneur</th></tr><tr><td>américaine</td><td>32</td></tr><tr><td>serbe</td><td>3</td></tr><tr><td>brésilienne</td><td>2</td></tr></table>	Sportif ou entraîneur		américaine	32	serbe	3	brésilienne	2	<table><tr><th colspan="2">Stagiaire</th></tr><tr><td>indienne</td><td>7</td></tr><tr><td>marocaine</td><td>4</td></tr><tr><td>chinoise</td><td>3</td></tr></table>	Stagiaire		indienne	7	marocaine	4	chinoise	3
Membre de famille																										
indienne	302																									
chinoise	246																									
américaine	146																									
Sportif ou entraîneur																										
américaine	32																									
serbe	3																									
brésilienne	2																									
Stagiaire																										
indienne	7																									
marocaine	4																									
chinoise	3																									
<table><tr><th colspan="2">Travailleur détaché</th></tr><tr><td>indienne</td><td>22</td></tr><tr><td>turque</td><td>9</td></tr><tr><td>américaine</td><td>3</td></tr></table>	Travailleur détaché		indienne	22	turque	9	américaine	3	<table><tr><th colspan="2">Transfert intragroupe – ICT expert/cadre</th></tr><tr><td>indienne</td><td>125</td></tr><tr><td>chinoise</td><td>47</td></tr><tr><td>américaine</td><td>34</td></tr></table>	Transfert intragroupe – ICT expert/cadre		indienne	125	chinoise	47	américaine	34	<table><tr><th colspan="2">Transfert intragroupe – ICT employé-stagiaire</th></tr><tr><td>chinoise</td><td>6</td></tr><tr><td>malaisienne</td><td>6</td></tr><tr><td>mexicaine</td><td>1</td></tr></table>	Transfert intragroupe – ICT employé-stagiaire		chinoise	6	malaisienne	6	mexicaine	1
Travailleur détaché																										
indienne	22																									
turque	9																									
américaine	3																									
Transfert intragroupe – ICT expert/cadre																										
indienne	125																									
chinoise	47																									
américaine	34																									
Transfert intragroupe – ICT employé-stagiaire																										
chinoise	6																									
malaisienne	6																									
mexicaine	1																									
Travailleur d'un prestataire de service communautaire	Travailleur indépendant	Travailleur salarié																								

chinoise	1
sud-coréenne	1
serbe	1

indienne	7
chinoise	6
tunisienne	4

indienne	128
chinoise	126
mauricienne	79

Vie privée (toutes catégories)	
chinoise	29
albanaise	27
russe	26

Volontaire	
brésilienne	1
bélarusse	1

Protection internationale – statut de réfugié	
syrienne	389
érythréenne	308
iraquienne	203

Protection internationale – protection subsidiaire	
afghane	57
iraquienne	16
érythréenne	12

Résident de longue durée	
monténégrine	96
chinoise	81
serbe	44

Titres de séjour délivrés en 2018 pour une durée de validité supérieure à trois mois (premières délivrances + renouvellements) - ventilation par catégorie de titre de séjour, comparaison par rapport aux deux années précédentes

Catégorie	2016	2017	2018
Carte bleue européenne	639	885	994
Chercheur	63	100	99
Elève	191	175	184
Etudiant	381	606	667
Investisseur	-	-	4
Jeune au pair	70	90	112
Membre de famille	3.460	4.273	4.323
Prestataire de service communautaire	-	1	-
Protection internationale	-	-	385
Protection internationale – statut de réfugié	814	1.472	1.279
Protection internationale – protection subsidiaire	28	41	139
Résident longue durée	1.734	2.022	1.485
Sportif ou entraîneur	51	68	66
Stagiaire	21	34	34
Travailleur détaché	20	38	48
Transfert intragroupe – expert/cadre	-	131	286
Transfert intragroupe – employé-stagiaire	-	2	13
Transfert intragroupe – mobile expert/cadre	-	4	-
Travailleur d'un prestataire de service communautaire	4	-	3
Travailleur indépendant	65	71	72
Travailleur salarié	1.910	2.763	2.813
Travailleur transféré	356	234	-
Vie privée – 67 (4) (recherche d'emploi ou création d'entreprise)	-	-	1
Vie privée - 78 (1) a (ressources suffisantes)	92	156	192
Vie privée - 78 (1) b (titre autonome)	3	29	39

Vie privée - 78 (1) c (liens familiaux ou personnels)	488	395	353
Vie privée - 78 (3) (raisons humanitaires)	21	41	21
Vie privée - 95 (victimes de la traite)	-	3	10
Vie privée - 131 (raisons médicales)	-	3	1
Vie privée – autre	520	425	381
Volontaire	4	1	2
Total	10.935	14.063	13.688

Autorisations de travail délivrées en 2018 à des ressortissants de pays tiers résidant dans un autre Etat membre de l'UE (premières délivrances) - comparaison par rapport aux deux années précédentes

Type	2016	2017	2018
Autorisation de travail	95	110	158

Autorisations d'occupation temporaire délivrées en 2018 - ventilation par catégorie de bénéficiaires

Catégorie	Première délivrance	Renouvellement
Demandeur de protection internationale	10	14
Bénéficiaire d'un sursis à l'éloignement pour raisons médicales	-	-
Bénéficiaire d'un report d'éloignement	4	5
TOTAL	14	19

Regroupement familial

En règle générale, la délivrance d'un titre de séjour est toujours précédée de et conditionnée à la délivrance d'une autorisation de séjour temporaire (AST). Dans le cadre du regroupement familial, en 2018, un total de 2.027 autorisations de séjour temporaires a été délivré, dont 1.891 en tant que membre de famille et 136 dans la catégorie « vie privée - 78 (1) c (liens familiaux ou personnels) ». Ceci représente une augmentation du nombre de délivrances d'AST dans le cadre du regroupement familial de 27,2% par rapport à 2017 (1.594) et de 47,6% par rapport à 2016 (1.373).

Dans la majorité des regroupements familiaux, le regroupant a été détenteur d'un titre de séjour pour activités rémunérées (1.404 ou 69,3%). En 2018, 20,9% des regroupants étaient des détenteurs d'un titre de séjour dans la catégorie « Protection internationale » et 9,9% des détenteurs d'un titre de séjour dans une autre catégorie.

333 (16,4%) autorisations de séjour dans le cadre d'un regroupement familial étaient délivrées en 2018 à des personnes de nationalité indienne, 212 (10,5%) à des personnes de nationalité chinoise et 136 (6,7%) à des personnes de nationalité américaine.

Autorisations de séjour temporaires délivrées – regroupement familial – évolution

Catégorie TS regroupant	2016	2017	2018	
			Total	%
Protection internationale	176	174	423	21.5%
Activités rémunérées	1013	1225	1404	71,6%
Autres	184	195	200	9,9%
TOTAL	1373	1594	2027	100,0%

Autorisations de séjour temporaires délivrées en 2018 – regroupement familial – nationalités

Catégorie TS regroupant	Nationalité du détenteur de l'AST « membre de famille » ou « vie privée - 78 (1) c (liens familiaux ou personnels)»				
	érythréenne	afghane	iraquienne	autres	Total
Protection internationale	123	86	79	135	423
Activités rémunérées	indienne 321	chinoise 199	américaine 131	autres 753	Total 1.404
Etudes	iranienne 4	indienne 3	camerounaise 2	autres 8	Total 23
Autres	japonaise 16	kosovare 15	chinoise 13	autres 143	Total 200

Titres de voyage pour étrangers et titres de voyage pour apatrides

En 2018, la direction de l'Immigration a accordé 49 premiers titres de voyage pour étrangers et 40 renouvellements de titres de voyage pour étrangers.

Pendant cette même période, la direction de l'Immigration a accordé 5 premiers titres de voyage pour apatrides et 12 renouvellements de titres de voyage pour apatrides. 4 demandes ont été refusées.

Titres de voyage pour étrangers délivrés en 2018 – ventilation par type de demande

Type de demande	
Premier accord	49
Renouvellement	40
Total	89

Titres de voyage pour apatrides délivrés en 2018 – ventilation par type de demande

Type de demande	
Premier accord	5
Renouvellement	12
Total	17

Evolutions législatives et réglementaires en matière de libre circulation des personnes et d'immigration

Le 21 septembre 2018 est entrée en vigueur loi du 1^{er} août 2018 portant modification de 1) de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration et 2) de la loi du 18 février 2013 sur l'accueil de jeunes au pair transpose en droit national la directive 2016/801/UE qui constitue une refonte des directives 2004/114/CE du Conseil du 13 décembre 2004 relative aux conditions d'admission des ressortissants de pays tiers à des fins d'études, d'échange d'élèves, de formation non rémunérée ou de volontariat et 2005/71/CE du Conseil du 12 octobre 2005 relative à une procédure d'admission spécifique des ressortissants de pays tiers aux fins de recherche scientifique.

La directive 2016/801/UE vise à faire progresser l'Union européenne dans la course mondiale aux talents et promouvoir l'Europe comme centre mondial d'excellence pour les études et la formation tout en favorisant les contacts entre les personnes ainsi que leur mobilité, éléments importants de la politique extérieure de l'Union européenne.

A part les modifications d'ampleur limitée liées aux conditions particulières des différentes catégories, l'une des nouveautés majeures est le fait que les étudiants et les chercheurs peuvent séjourner neuf mois après avoir terminé leurs études ou activités de recherche en vue de trouver un emploi ou de créer une entreprise. Les demandeurs doivent prouver qu'ils ont réussi leurs études de doctorat ou de Master ou achevé avec succès leur activité de recherche ainsi que disposer des ressources suffisantes pour subvenir à leurs besoins pendant les neuf mois. Lorsqu'un titulaire d'un tel titre de séjour à des fins de recherche d'emploi ou de création d'entreprise trouve un emploi ou crée une entreprise, il doit évidemment solliciter en bonne et due forme un titre de séjour en qualité de travailleur salarié ou indépendant.

Par ailleurs, les étudiants et les chercheurs peuvent se déplacer plus facilement dans l'UE au cours de leur séjour. En effet, les étudiants qui suivent des programmes de l'Union ou des programmes multilatéraux comportant des mesures de mobilité n'auront pas besoin de déposer une nouvelle demande de titre de séjour, mais doivent seulement informer l'État membre dans lequel ils se rendent, par exemple pour faire un échange d'un semestre. Les chercheurs seront également en mesure de se déplacer pour des périodes plus longues que celles actuellement autorisées, la période pour une mobilité de courte durée étant de 180 sur 360 jours et celle de la mobilité à long terme de 180 à 360 jours. La procédure de notification devrait faciliter les échanges et éviter des procédures trop lourdes de demandes en obtention d'une autorisation, puis de titre de séjour.

Il est à noter que la loi augmente le nombre d'heures de travail que les étudiants peuvent prester pendant leurs études de 10 heures à un maximum de 15 heures par semaine.

En outre, la directive prévoit des règles relatives aux stagiaires et aux bénévoles dans le cadre du système européen de bénévoles qui bénéficieront de conditions uniformes pour entrer dans l'UE et d'une meilleure protection pendant leur séjour. La catégorie des stagiaires a été revue afin d'élargir le champ d'application (le stage ne doit pas revêtir un caractère obligatoire dans le cadre des études, pas de conditions de rémunération, etc.) dans lequel un étudiant ou un jeune diplômé puisse faire une première expérience professionnelle, tout en essayant d'éviter au maximum le risque d'abus.

Des dispositions optionnelles prévues pour les autres bénévoles et les élèves ont déjà été insérées dans la loi nationale au Grand-Duché de Luxembourg lors de la transposition de la directive 2004/114/CE en 2008.

De même, le Grand-Duché de Luxembourg disposait déjà en grande partie de dispositions concernant les jeunes au pair qui, pour la première fois, sont couverts par une législation européenne.

En général, les délais de traitement accordés à l'administration compétente ont été raccourcis de 90 à 60 jours, voire dans certains cas 30 jours, afin de pouvoir garantir que des décisions rapides augmentent la compétitivité des Etats membres, de leurs instituts de recherche et universités.

Finalement, la loi insère dans la loi nationale un paragraphe de la Directive 2003/109/CE du Conseil du 25 novembre 2003 relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée afin de clarifier la période à prendre en considération pour calculer la période de cinq ans permettant de demander le statut de résident de longue durée

Il y a lieu de mentionner encore une dernière modification de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration, opérée dans le cadre de la loi du 20 juillet 2018 portant approbation de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique signée à Istanbul le 11 mai 2011, modification destinée à prendre en compte la situation de la victime de mariage forcé ainsi que de la victime de violence domestique en matière de droit de séjour et de permis de résidence.

Un nouvel alinéa a ainsi été rajouté au paragraphe (4) de l'article 40 de la loi du 29 août 2008 disposant que le ressortissant d'un pays tiers prouvant avoir été victime d'un mariage forcé et contraint de quitter le Luxembourg, bénéficiera d'une procédure simplifiée pour recouvrer son titre de séjour ainsi qu'au paragraphe (3) de l'article 78 retenant que l'autorisation de séjour y visée sera accordée à la victime de la violence domestique, si ladite autorisation est nécessaire ou bien si celle-ci s'impose dans le contexte de la coopération de la victime avec les autorités compétentes dans le cadre d'une enquête ou d'une procédure pénale.

Loi du 20 juillet 2018 est entrée en vigueur le 3 août 2018

En matière réglementaire, le règlement grand-ducal du 18 juillet 2018 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 5 septembre 2008 fixant les conditions et modalités relatives à la délivrance d'une autorisation de séjour en tant que travailleur salarié a simplifié la procédure en obtention d'une autorisation de séjour et de réduire ainsi la charge administrative pesant sur le demandeur par la suppression de certaines formalités respectivement de certains documents à produire à l'appui d'une demande.

Autres évolutions en matière de libre circulation des personnes et d'immigration

La direction de l'Immigration a lancé en 2018 les préparatifs en vue du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. Le « Brexit » constituera en effet un défi particulier alors qu'il entraînera la mise en place du nouveau statut des ressortissants britanniques au Luxembourg suite au Brexit. La direction de l'Immigration a entamé les préparatifs pour prendre les mesures nécessaires pour atténuer les effets secondaires non désirés, dans l'intérêt des personnes concernées et selon le principe de réciprocité.

En octobre 2018, le Conseil de gouvernement a décidé à cette fin la mise à disposition d'un renfort temporaire du personnel de la direction de l'Immigration. De même, le Conseil de gouvernement a adopté dans la séance du 19 décembre 2018 un avant-projet de loi dont l'objectif principal est d'incorporer l'Accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique, dans la législation nationale, en qui concerne le droit de séjour des ressortissants britanniques et les droits des travailleurs frontaliers.

Evolutions législatives et réglementaires en matière des frontières

Les travaux menés pour établir de nouveaux systèmes d'échange d'information en matière de sécurité et de frontières commencent à porter leurs fruits. Le règlement relatif au système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS) est entré en vigueur en octobre 2018 et sa mise en œuvre va désormais progresser ensemble avec celle du système « entrée-sortie » (EES) qui s'applique pour les ressortissants de pays tiers à la frontière de l'espace Schengen. La direction de l'Immigration assure la coordination de ces deux dossiers, en étroite collaboration avec la Police Grand-Ducale et la CTIE.

La Commission a publié, en mai 2018, une nouvelle proposition législative sur les officiers de liaison migration afin d'améliorer la coordination et de renforcer les déploiements conjoints. En septembre 2018, la Commission a également présenté une nouvelle proposition législative visant le renforcement de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes entre autres en créant un corps permanent de garde-côtes et de garde-frontières. Les négociations sur ces propositions ont été entamées et progressent à différents niveaux.

Un renforcement du système d'information sur les visas (VIS) et du système d'information Schengen (SIS) sont également en discussion ainsi que la mise en place de l'interopérabilité des bases de données dans le domaine Justice et Affaires intérieures.

8.3. Retours de personnes en séjour irrégulier

Evolution des chiffres-clés en matière de retours

Le nombre de ressortissants de pays tiers qui sont retournés dans leur pays d'origine respectivement qui ont été renvoyés vers un autre Etat membre a été de 351 personnes en 2018, dont 272 personnes retournées dans le cadre d'un retour volontaire et 79 dans le cadre d'un retour forcé. En 2017, le nombre total des retours a été de 514, dont 360 par retour volontaire et 154 par retour forcé.

La très grande majorité des personnes retournées était issue d'une procédure de protection internationale. Ainsi, parmi les 272 personnes retournées dans le cadre d'un retour volontaire, 179 personnes étaient issues d'une procédure de protection internationale. Parmi les 79 personnes retournées dans le cadre d'un retour forcé, 29 personnes étaient des demandeurs de protection internationale déboutés. Les autres personnes retournées étaient des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier qui n'avaient pas déposé de demande de protection internationale.

En ce qui concerne le retour volontaire, on note que la tendance de diminution des personnes retournées des années précédentes se maintient : 272 personnes en 2018, par rapport à 360 en 2017 et 456 en 2016. La grande majorité des personnes ayant opté pour le retour volontaire provenaient des pays des Balkans occidentaux, à savoir 157 personnes, de la Géorgie avec 40 personnes et de l'Ukraine avec 25 personnes. Cette diminution est notamment due au changement de profils des demandeurs de protection internationale en provenance de zone de conflits armés entraînant une augmentation de décisions positives en matière d'asile, à la diminution du nombre de demandes de protection internationale de la part de ressortissants du Balkans occidentaux, et à l'augmentation du nombre de demandeurs tombant sous le champ d'application du système Dublin.

Dans le cadre de la promotion du retour volontaire, la direction de l'Immigration a mis en place depuis 2009 un programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration avec l'aide de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), programme qui a été poursuivi en 2018. Ce programme bénéficie

depuis 2014 d'un cofinancement via le Fonds Asile, Migration et Intégration. En 2018, 213 personnes ont bénéficié d'un soutien par le biais de ce programme. A noter que les ressortissants kosovars ne profitent plus de l'aide à la réintégration, mais uniquement d'un remboursement des frais d'un billet d'avion depuis décembre 2016.

Notons que les ressortissants des autres pays des Balkans occidentaux ne sont pas éligibles à ce programme. Toutefois, afin de permettre aux personnes concernées un retour digne dans leur pays d'origine, elles bénéficient d'un dispositif spécifique qui inclut l'organisation du retour. 121 personnes ont bénéficié de ce dispositif spécifique en 2018. A noter que 59 personnes ont quitté le Luxembourg volontairement dans le cadre d'un retour non-assisté, c'est-à-dire à leurs propres frais.

Parmi les 79 personnes éloignées du Luxembourg dans le cadre d'un retour forcé, à savoir avec une escorte de Police jusqu'à leur arrivée au point de destination, 24 provenaient d'un pays des Balkans occidentaux. En 2017, le nombre de personnes ayant été éloignées dans le cadre d'un retour forcé a été de 154 personnes et en 2016 de 113 personnes.

La majorité des personnes rapatriées dans le cadre d'un retour forcé sont retournées par un vol commercial. La participation à 2 vols charter organisés par un autre Etat membre a permis de rapatrier 9 personnes vers le Nigeria.

Il y a lieu de noter que les retours forcés qui sont opérés par des vols commerciaux réguliers sont susceptibles de bénéficier d'un financement par le Fonds Asile, Migration et Intégration.

Finalement, 2 citoyens de l'Union européenne ont été remis aux autorités de leurs pays d'origine à savoir une personne à l'Allemagne et une personne à l'Espagne.

Empêchement à l'éloignement

En 2018, 22 personnes ont pu bénéficier d'un sursis à l'éloignement. Notons qu'une personne peut profiter de plusieurs prolongations de sursis à l'éloignement au courant d'une même année.

104 personnes ont bénéficié d'un report à l'éloignement durant l'année 2018.

Aperçu des retours en 2018

Nombre de personnes retournées – Ventilation selon type de retour et pays de retour

Pays de retour	Retours volontaires					Retours forcés					TOTAL RETOURS
	Total retours volontaires	Dont DPI	Dont DPI déboutés	Assisté	Non assisté	Total retours forcés	Dont DPI déboutés	Autre	Charter Frontex	Vol commercial	
Algérie	2		2	1	1	6	2			6	8
Cameroun	0					1				1	1
Cap-Vert	2			1	1	1				1	3
Rép. Congo	0					1				1	1
Maroc	1				1	1				1	2
Nigéria	2			2		10	4		9	1	12
Sénégal	2		1	1	1	1	1			1	3
Tunisie	3		1	2	1	3		1		2	6
Argentine	1			1		0					1
Brésil	7				7	3				3	10
Colombie	1				1	0					1
Cuba	1				1	0					1
Mexique	1				1	0					1
Arménie	2		2	2		0					2
Azerbaïdjan	0					3	3			3	3
Chine	3			3		4				4	7
Corée du Sud	1	1		1		0					1
Géorgie	40	14	25	39	1	10	4			10	50
Iran	2	1	1	2		0					2
Iraq	7		5	6	1	0					7
Malaisie	1				1	0					1
Mongolie	0					1				1	1
Philippines	1			1		0					1
Viet Nam	2			0	2	0					2
Albanie	23	1	22	21	2	6	5			6	29
ARYM	15		13	13	2	1	1			1	16
Bosnie-Herzégovine	22	4	14	14	8	5	3			5	27
Kosovo	42		40	42		3	2			3	45
Monténégro	16		1	3	13	4	1	1		3	20
Serbie	39		26	28	11	5	1	2		3	44
Allemagne	0					2		2			2
Biélorussie	4	4		4		0					4
Belgique	0					1		1			1
Espagne	1				1	1				1	2
France	0					1		1			1
Hongrie	0					0					0
Italie	1				1	4	1			4	5
Portugal	1				1	0					1
Russie	1		1	1		1	1			1	2
Ukraine	25			25		0					25
TOTAL	272	25	154	213	59	79	29	8	9	62	351

Evolutions législatives et réglementaires en matière de retours de personnes en séjour irrégulier

Un projet de loi portant modification de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et de l'immigration avec comme objectif principal de tenir compte des observations des experts dans le cadre de l'évaluation de 2016 de l'application de l'acquis de Schengen tant dans le domaine du retour que dans celui de la gestion des frontières extérieures, a été déposé le 29 janvier 2018.

Cette adaptation de la loi précitée concerne notamment l'évaluation de l'intérêt supérieur des mineurs non-accompagnés dans le cadre d'une décision de retour et la vérification systématique d'office par les juridictions administratives des conditions de la rétention administrative prolongée des ressortissants de pays tiers.

En outre, le projet de loi prévoit la mise en conformité en matière de sanctions pécuniaires à appliquer aux transporteurs qui, par faute, n'ont pas transmis ou ont transmis des données incomplètes ou erronées. Il prévoit également d'autres adaptations en matière de retour, de sanction et de visa de longue durée.

En septembre 2018, la Commission européenne a proposé une refonte de la directive retour (directive 2008/115/CE relative aux normes et procédures communes applicables dans les Etats membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier), afin d'améliorer le taux de retour dans l'Union européenne. Les travaux sur cette directive qui ont commencé en 2018, se poursuivront en 2019.

Autres évolutions en matière de retours

En 2018, le ministère des Affaires étrangères et européennes a poursuivi ses efforts pour conclure et appliquer des accords de réadmission avec des pays tiers, ceci dans le but de mieux organiser les retours. Outre les accords de réadmission, la direction de l'Immigration tente également de renforcer les relations avec les instances consulaires des pays de provenance des ressortissants de pays tiers soumis à l'obligation de quitter le Luxembourg. Dans ce contexte, la direction de l'Immigration a organisé, pour la sixième fois depuis 2013 une journée consulaire. Cet événement visait à familiariser les autorités consulaires des pays en question avec la législation et les procédures applicables en matière de protection internationale et en matière d'immigration. Comme les années précédentes, ce projet bénéficiait d'un cofinancement européen via le Fonds Asile, Migration et Intégration.

Pour la première fois, une journée consulaire Benelux a été organisée à Bruxelles. Cet événement a permis aux différents acteurs en charge des retours au niveau Benelux d'approcher et d'informer ensemble les différents consuls des pays d'origine en charge de l'identification des personnes en séjour irrégulier et de l'émission des documents de voyage pour les rapatriements, sur le fonctionnement et les spécificités en matière de réadmission au niveau de l'Union Benelux.

8.4. Centre de rétention

Evolution des chiffres clé en matière de rétention

En 2018, 423 (493)² retenus ont été admis au Centre. Ce chiffre se décompose comme suit:

- 390 (376) hommes célibataires
- 23 (16) femmes célibataires
- 4 (28) familles représentant un total de 10 (101) personnes

Sur ce total de 423 (493) retenus, 177 (241) ont été transférés dans le pays responsable du traitement de leur dossier en vertu des dispositions y relatives des conventions dites de Dublin, 84 (133) ont été éloignés vers leur pays d'origine ou de provenance, 7 (1) ont profité d'un retour semi-volontaire par le biais d'OIM, 90 (69) ont été élargis, 2 (1) ont été transféré au CPL et 6 (1) se sont évadés.

Au 31 décembre 2018, le Centre dénombrait 57 (47) pensionnaires.

En 2018, le Centre a accueilli des retenus de 54 (51) nationalités présumées ou avérées différentes. Etaient le plus représentées les nationalités algériennes avec 58 personnes, nigériane avec 53, tunisienne avec 45, et marocaine avec 44 personnes.

La durée moyenne de rétention, toutes catégories confondues, s'élevait pour l'année 2018 à 40 (27) jours. En 2018, 19 (19) retenus ont séjourné au Centre pour une durée égale ou supérieure à 120 jours.

	Nombre	Total des présences en jours	Moyenne des présences en jours
Transfert Dublin	177	5286	30
Eloignement	84	3517	42
Elargissement	90	5210	58
Evasion	6	175	29
Retour OIM	7	200	29
Transfert CPL	2	69	35
Présent au CR 31.12.2018	57	2419	42
Total Entrée/Sortie	423	16876	40

Nationalité	Personnes
algérienne	58
nigériane	53
tunisienne	45
marocaine	44
géorgienne	28
iraquienne	18
chinoise	14

² Chiffres de 2017 entre parenthèse.

bosnienne	12
serbe	12
albanaise	11
libyenne	10
érythréenne	8
azerbaïdjanaise	6
camerounaise	6
syrienne	6
afghane	5
guinéenne	5
monténégrine	5
soudanaise	5
éthiopienne	4
ivoirienne	4
kosovare	4
russe	4
sénégalaise	4
biélorusse	3
brésilienne	3
égyptienne	3
ukrainienne	3
arménienne	2
capverdienne	2
centrafricaine	2
congolaise	2
gambienne	2
iranienne	2
koweïtienne	2
portugaise	2
somalienne	2
allemande	1
burkinabé	1
burundaise	1
colombienne	1
comorienne	1
espagnole	1
française	1
indienne	1
libérienne	1
macédonienne	1
mongole	1

nord-coréenne	1
pakistanaise	1
péruvienne	1
tadjike	1
yéménite	1
tadjik	1
<i>inconnue</i>	3
<i>indéterminée</i>	2
Total	423

Activités du Centre de rétention

Visites du Centre de rétention

Le Centre a reçu le 19 juin 2018 une délégation du *Migrationsverket* suédois pour un échange de bonnes pratiques en matière de rétention administrative. Dans le cadre des journées consulaires, le Centre de rétention a eu le plaisir de recevoir une vingtaine de représentants consulaires pour une visite de travail le 13 juillet. Les travailleurs sociaux de l'OLAI ont assisté à une présentation des missions du Centre les 17 et 24 octobre et 23 novembre. Sur initiative du Président du Tribunal administratif une trentaine d'attachés de justice ont assisté à un exposé sur le Centre de rétention et ont eu la possibilité d'en visiter les locaux le 21 novembre.

Autres activités

En 2018, la direction du Centre de rétention a été sollicitée à 110 (126) reprises pour des entretiens individuels avec les retenus.

Le Centre a procédé ou fait procéder au cours de l'année 2018 à 139 (109) escortes au profit de retenus en dehors de son enceinte (hôpital, tribunal, etc.).

Les agents du Centre de rétention ont assisté chacun au cours de l'exercice 2018 à au moins 6 séances de self-défense. Les nouveaux agents ont par ailleurs bénéficié d'une formation de 2 journées en matière de gestion des conflits. La plupart des agents ont participé à une formation sur la radicalisation et la déradicalisation en milieu islamique, la détection et l'effet de stupéfiants, la lutte contre la traite des êtres humains. A noter que les frais découlant de l'organisation de ces formations sont susceptibles d'un cofinancement par le biais du Fonds Asile, Migration et Intégration.

D'ailleurs, le Centre de rétention procède régulièrement à la mise à niveau de ses infrastructures en vue du maintien et de l'amélioration des conditions de rétention. En 2018, les systèmes de radiocommunication, de télécommunication et de vidéosurveillance ont été modernisés et mis à jour. Une unité de séjour réservée aux retenus a été complètement rénovée et équipée d'une nouvelle cuisine. Un espace fitness extérieur a été créé. Des fours professionnels mobiles ont été acquis pour pouvoir proposer des activités de cuisine et de pâtisserie aux retenus. Les acquisitions et la maintenance du matériel et des infrastructures propres au Centre de rétention sont également susceptibles d'un cofinancement par le biais du Fonds Asile, Migration et Intégration.

8.5. La Structure d'hébergement d'urgence Kirchberg (SHUK)

En 2018, un total de 570 personnes a été assignées à la Structure d'hébergement d'urgence Kirchberg. Y sont assignées notamment les personnes tombant sous le champ d'application du règlement Dublin III, qui sont dès lors susceptibles d'être transférées dans un autre Etat membre. Des femmes et familles avec enfants ne sont pas assignées à la SHUK.

De ces 570 personnes assignées, 51 personnes ont été transférées vers un autre Etat membre à partir de la SHUK et 27 personnes ont été transférées au Centre de rétention. 316 personnes sont parties de leur propre gré. Les personnes logées à la SHUK étaient principalement originaires de l'Erythrée, du Maroc, de l'Algérie, de la Géorgie et de la Tunisie.

Au 31 décembre 2018, 96 demandeurs de protection internationale sont logés dans la SHUK. La durée moyenne de séjour à la SHUK s'élevait à 40 jours pour l'année 2018.

2018	Nombre	Total des présences en jours	Moyenne des présences en jours
Transfert Dublin	51	3927	77
Transfert vers le CR	27	1844	68
Transfert vers le CPL	4	134	34
Départ	316	8681	28
Mainlevée	75	3623	48
Retour volontaire	1	53	53
Présent à la SHUK au 31.12.18	96	4463	46
Total Assignés	570	22725	40

Nationalité	Nombre
Erythréenne	69
Marocaine	58
Algérienne	55
Géorgienne	52
Tunisienne	51
Afghane	36
Iraquienne	28
Guinéenne	23
Soudanaise	22
Nigériane	22
Syrienne	13
Somalienne	13
Albanaise	8
Egyptienne	8
Kosovare	8
Ivoirienne	7
Pakistanaise	7
Macédonienne	7

Indéterminée	6
Ethiopienne	6
Gambienne	6
Biélorusse	6
Libyenne	5
Sénégalaise	5
Russe	4
Malienne	4
Mauritanienne	4
Togolaise	3
Ukrainienne	3
Libanaise	3
Iranienne	3
Yéménite	3
Congolaise	2
Burkinabé	2
Sud-soudanaise	1
Turque	1
Tadjikistan	1
Guinée Bissau	1
Azérie	1
Kaolack	1
Camerounaise	1
Tchadienne	1
Myanmar	1
Israélienne	1
Libérienne	1
Béninoise	1
Arménienne	1
Kazakhe	1
Serbe	1
Total	567

8.6. Chiffres-clés en matière de structures d'accueil gérées par l'OLAI

Evolution de l'arrivée de nouvelles personnes dans le réseau OLAI depuis 2014

année	2014	2015	2016	2017	2018
<i>Arrivées</i>	1091	2447	2474	3004	3429

Evolution de la capacité d'hébergement de l'OLAI depuis 2015

année	juin 2015	fin 2015	fin 2016	fin 2017	fin 2018
<i>Lits</i>	2825	4557	4308	4131	3739
<i>Personnes hébergées</i>	2165	3228	3095	2692	2721
<i>Taux d'occupation</i>	77%	71%	72%	65%	73%

Pour rappel, un taux d'occupation supérieur à 80% ne pourra guère être atteint dans les structures familiales et mixtes vu que l'utilisation de la totalité des capacités est impossible (un lit libre dans une chambre familiale peut difficilement être occupé par une personne étrangère). À ceci s'ajoutent la perte de lits associés aux chambres en cours de rénovation ou fermées pour des raisons de vétusté.

Profil des personnes hébergées

Nationalités (données de janvier 2019)

Nationalité	nombre	pourcentage
Eritrea	636	23.2
Syria	634	23.1
Iraq	322	11.8
Afghanistan	219	8.0
Turkey	73	2.7
Sudan	66	2.4
Iran	61	2.2
Albania	60	2.2
Kosovo	57	2.1
Ethiopia	48	1.8
autres	564	20.6
Total	2740	100.0

L'OLAI accueille des personnes de **65** nationalités différentes dans ses structures d'hébergement. A noter que le mois de janvier 2019 est le premier mois où les personnes d'origine Erythréenne sont plus nombreuses dans le réseau OLAI que les personnes provenant de Syrie.

Caractéristiques socio-démographiques (données de décembre 2018)

- Un tiers des personnes hébergées sont des **mineurs d'âge (31.4%)** ;
- **36.7%** des personnes sont de sexe féminin ; **63.3%** de sexe masculin.

Statut (données de décembre 2018)

- **38.2%** de DPI (y inclus les MNA) ;
- **49.2%** de personnes bénéficiant d'une protection internationale ou similaire ;
- **12.6%** de personnes dont la demande de protection n'a pas abouti et autres.

8.7. Migration – Vote extérieur

L'année 2018 a été dominée par la négociation des deux pactes mondiaux sur les réfugiés et pour une migration sûre, ordonnée et régulière, sous l'égide des Nations Unies.

Les négociations intergouvernementales se sont déroulées entre février et juillet 2018 à Genève – pour le Pacte Mondial sur les réfugiés (PMR) – et à New York – pour le Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM). Ces négociations intergouvernementales ont fait suite à une large consultation préalable de tous les secteurs publics et de la société civile concernés, d'après le mandat de la « Déclaration de New York » du 19 septembre 2016, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette déclaration reconnaissait le besoin d'une plus grande coopération internationale dans le domaine de la migration.

La mise en route des deux documents s'est faite en parallèle, maintenant cependant la distinction visée dès le départ entre réfugiés et migrants.

Il s'agit de deux documents juridiquement non contraignants, la souveraineté nationale restant prioritaire dans l'exécution des recommandations formulées. En raison de leur caractère informel, les deux pactes n'ont pas vocation à être incorporés à la législation nationale.

Les négociations du PMR se sont déroulées sous l'égide du Haut-Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies. Elles ont notamment visé à dresser un tableau des instruments existants en vue d'une amélioration de la coopération et d'une meilleure répartition des charges et des responsabilités découlant des différentes situations des réfugiés à travers le monde. Le texte contient un plan d'action qui devrait renforcer les moyens d'action du HCR, notamment en ce qui concerne les crises de réfugiés de longue durée, en facilitant p.ex. la coopération entre Etats par le recours, le cas échéant, à des « plateformes régionales » de concertation.

Ce pacte a été qualifié d'éminemment technique – un listing et un ajustement d'instruments et d'outils d'intervention disponibles, sur la base de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et de son Protocole de 1967. Il a été adopté le 17 décembre 2018 à l'Assemblée générale des Nations Unies à New York par 181 des 193 Etats membres, les Etats-Unis et la Hongrie votant contre (alors que l'Erythrée, la Libye et la République Dominicaine se sont abstenues, d'autres Etats étant absents lors du vote).

Le PMM a davantage départagé les positions, avec notamment la décision des Etats Unis de ne pas s'associer au Pacte avant même l'ouverture officielle des négociations intergouvernementales, menées par deux co-Présidents – les Représentants Permanents auprès des Nations Unies du Mexique et de la Suisse – et avec l'appui de la Représentante Spéciale du secrétaire général de l'ONU Mme Louise Arbour. Du côté européen, la Hongrie a pris part aux pourparlers, tout en s'opposant dès le départ aux objectifs d'un pacte sur la migration, rendant de ce fait impossible l'élaboration de positions unitaires de l'UE, qui a dû se résigner à adopter des « positions à 27 » tout au long du processus.

La controverse s'est amplifiée après la fin des négociations intergouvernementales en juillet, et dans le laps de temps allant jusqu'à la conférence de Marrakech du 10 décembre 2018, convoquée pour formaliser l'approbation du Pacte. Ainsi, l'Autriche, en ce moment à la Présidence de l'UE, s'est désolidarisée à son tour, provoquant une cascade de désistements du côté européen (Pologne, République Tchèque, République Slovaque, Italie, Lettonie, Estonie, Bulgarie, Roumanie).

L'objectif global du PMM est de rationaliser les flux migratoires au niveau international en favorisant les voies de migration légales et en minimisant les risques liés aux migrations irrégulières, en conformité avec la législation internationale existante, et en maintenant le principe de la souveraineté nationale.

Un hearing sur le sujet a eu lieu le 4 décembre à la Chambre des députés pour expliquer les raisons du soutien du Luxembourg au PMM. Le ministre s'est ensuite rendu à la conférence intergouvernementale de Marrakech où le PMM a été approuvé le 10 décembre par 164 Etats membres des Nations Unies. Depuis lors, le Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières est connu sous le nom de « Pacte de Marrakech ». Le document a ensuite été adopté par l'Assemblée générale à New York le 19 décembre,

avec 152 voix en faveur, alors que 5 pays votaient contre (Etats Unis, Israël, Hongrie, République Tchèque, Pologne), 12 autres s'abstenant.

A plusieurs reprises, le ministère a tenu ou s'est rendu à des séances d'information sur les Pactes Mondiaux avec des représentants de la société civile, notamment le « Ronnen Desch ».

En dehors des négociations des deux pactes mondiaux, le MAE a participé à des rencontres organisées par l'OIM et le GFMD (Global Forum on Migration and Development), ainsi qu'aux réunions du Groupe de travail à haut niveau sur la migration au Conseil de l'UE à Bruxelles.

9. Ressources Humaines et Situation Financière

9.1. Personnel du ministère des Affaires étrangères et européennes

Le MAEE compte 705 agents sur sa liste des effectifs qui sont regroupés comme suit:

Sur un total de 133 agents diplomatiques en activité, dont 46 femmes (35%), 68 agents sont affectés à nos différentes missions diplomatiques à l'étranger. 11 agents de cette carrière bénéficient actuellement de congés sans traitement ou de congés spéciaux.

Le département dispose de 86 agents de la carrière moyenne et inférieure dont 18 (rédacteurs) sont détachés auprès de nos missions diplomatiques. Il compte 11 ouvriers et 240 agents engagés sous le statut de l'employé de l'Etat toutes carrières confondues.

Les ambassades, représentations permanentes et consulats généraux luxembourgeois ont employé 235 personnes en 2018 (en dehors du personnel diplomatique détaché du Luxembourg), s'agissant essentiellement de personnel administratif et technique.

En 2018, le MAEE a pu compter sur 15 employés engagés sous le statut du travailleur handicapé.

L'année 2018 a par ailleurs été marquée par de nombreux recrutements au sein du MAEE. Mis à part le traditionnel recrutement annuel de 4 chargés de mission pour l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, le département a recruté 10 nouveaux fonctionnaires d'Etat et 5 agents sous contrat de l'employé de l'Etat à durée indéterminée (CDI). Dans un souci de favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi, le MAEE a engagé au cours de cette année 8 jeunes demandeurs d'emploi sous le statut du contrat d'appui-emploi (CAE).

Dans le cadre de « l'appui aux programmes » qui concerne le déploiement de ressources humaines au service de la coopération au développement, le MAEE était en charge de la gestion de 12 Agents de la Coopération, 12 « Junior Professional Officers » (JPO) auprès des Nations unies, 6 « Jeunes Professionnels en Délégation » (JPD) dans les délégations de la Commission européenne et du SEAE, de 11 volontaires des Nations unies (VNU), de 9 assistants Techniques Juniors (ATJ) et de 1 « Junior Professional Officer » (JPO) auprès de l'OSCE.

Le nombre d'étudiants s'adressant au ministère pour y accomplir un stage a constamment augmenté ces dernières années. En 2018, le MAEE a accueilli 104 stagiaires. Les demandes visaient soit un stage auprès de l'administration centrale à Luxembourg soit un stage auprès d'une des ambassades du réseau

diplomatique luxembourgeois, pour une durée d'un à trois mois. Ces stages ne donnent actuellement pas lieu à une rémunération.

9.2. Réseau diplomatique

Le ministère des Affaires étrangères et européennes est en charge du réseau diplomatique et consulaire luxembourgeois qui compte actuellement 37 missions diplomatiques et consulaires, dont 29 ambassades bilatérales, 5 représentations permanentes auprès d'organisations internationales, et de 3 consulats généraux –LTIO (Luxembourg Trade and Investment Office).

Le Luxembourg est accrédité auprès près de 70 pays par des ambassadeurs résidents ou non-résidents, ceci par des missions diplomatiques luxembourgeoises à l'étranger ou bien à partir du Luxembourg.

Par ailleurs, le Luxembourg est représenté auprès de 16 organisations internationales, soit à partir d'une représentation permanente consacrée entièrement aux travaux de l'organisation internationale auprès de laquelle elle est accréditée (RPUE à Bruxelles, RPOTAN à Bruxelles, RPONU à New York, RP Conseil de l'Europe à Strasbourg, RP Genève pour les Nations-Unis et l'OMC), ou bien à partir d'une ambassade bilatérale résidente qui occupe également des fonctions auprès de l'organisation internationale établie dans la même ville (RPOSCE à Vienne, RPOCDE à Paris, RPUA à Addis Abeba, etc.)

Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif du réseau de la représentation extérieure du Grand-Duché de Luxembourg à travers le monde :

La représentation extérieure du Luxembourg, situation au 31/12/2018	
<i>Mission diplomatique ou consulaire</i>	<i>co-accréditation</i> (*: chargé d'affaires sur place)
29 Ambassades bilatérales	
Abou Dhabi (Emirats arabes unis)	Kowéït
Addis Abeba (Ethiopie) – avec accréditation	Union Africaine
Ankara (Turquie)	
Athènes (Grèce) - avec accréditation	Chypre Roumanie
Bangkok (Thaïlande) – avec accréditation	Indonésie Laos* Malaisie Singapour Vietnam Myanmar ANASE
Berlin (RFA)	
Berne (Suisse) – avec accréditation	Liechtenstein
Brasilia (Brésil)	
Bruxelles (Belgique) – avec accréditation	OTAN
Copenhague (Danemark) - avec accréditation	Finlande

	Norvège Suède
Dakar (Sénégal) – avec accréditation	Mali Burkina Faso* Niger
La Haye (Pays-Bas) - avec accréditation l'Organisation internationale pour l'Interdiction d'Armes Chimiques (OIAC)	
Lisbonne (Portugal) - avec accréditation	Cap Vert *
Londres (Royaume-Uni) - avec accréditation	Irlande Islande Organisation maritime internationale (OMI)
Madrid (Espagne) - avec accréditation	Andorre
Moscou (Russie) – avec accréditation	Belarus Kazakhstan
New Delhi (Inde)	Nepal
Paris (France) - avec accréditation	OCDE UNESCO Monaco Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)
Pékin (Chine) - avec accréditation	Mongolie Pakistan
Prague (République tchèque) – avec accréditation	Estonie Ukraine
Pristina (Kosovo)	
Rome (Italie) – avec accréditation	Croatie Malte Saint-Marin Fonds International de Développement Agricole des Nations-Unies (FIDA) Programme Alimentaire Mondial (PAM) Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
Tokyo (Japon) – avec accréditation	Corée Philippines
Varsovie (Pologne) – avec accréditation	Lettonie Lituanie
Vienne (Autriche) – avec accréditation Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)	Hongrie Slovaquie

Washington (Etats-Unis) – avec accréditation

Slovénie
 ONU/Vienne (OCDPC, PNUCID, CPIC), OTICE, ONUDI
 Agence internationale de l’Energie atomique (AIEA)

Canada
 Mexique
Nicaragua*
 El Salvador

5 Représentations permanentes auprès d’organisations internationales

RP UE: Représentation permanente auprès de l’UE à Bruxelles
 Comité politique et de sécurité (COPS) à Bruxelles
RP OTAN: Représentation permanente auprès du Conseil de l’Atlantique Nord (OTAN) à Bruxelles
RP Genève: Représentation permanente auprès de
 l’Office des Nations-Unies
 l’OMC et des organisations internationales
 Consulat général
RP ONU: Représentation permanente auprès de l’Organisation des Nations-Unies à New York
RP Conseil de l’Europe: Représentation permanente auprès du Conseil de l’Europe à Strasbourg

3 Consulats généraux – Luxembourg Trade and Investment Office

New York
 San Francisco
 Shanghai

6 Ambassadeurs non-résidents basés à Luxembourg accrédités auprès de :

Albanie
 Bulgarie
 Géorgie
 Kosovo
 Monténégro
 Saint-Siège

6 Chargés d’affaires a.i.

Burkina Faso
 Cap-Vert
 Ethiopie
 Kosovo
 Nicaragua
 Laos

5 Ambassadeurs itinérants/thématiques basés à Luxembourg

Représentant auprès de l’International Holocaust Remembrance Alliance (IHRA)
 Diplomatie économique
 Coordinateur en matière des questions d’immigration (volet international)
 Droits humains
 Digital et Sécurité

9.3. Situation financière

Le budget

Le budget de fonctionnement 2018 voté par la Chambre des Députés le 15 décembre 2017 pour l'ensemble des parties constituant le ministère des Affaires étrangères et européennes, y compris la direction de la Coopération au développement, la direction de l'Immigration, la direction de la Défense et la Défense nationale, s'est élevé à 538.340.043 Euros.

De cette somme globale, seulement 76.986.463 Euros relevaient directement de la compétence du ministre des Affaires étrangères et européennes et de l'Immigration et de l'asile, dont 67.727.261 Euros sont gérés par la direction des Finances et des ressources humaines du ministère des Affaires étrangères et européennes, et 9.259.202 Euros par la direction de l'Immigration. Le budget à disposition du ministre de la Coopération et de l'action humanitaire était de 326.155.000 Euros et celui pour le ministre de la Défense s'élevait à 135.198.580 Euros, dont 83.469.792 Euros pour la Défense nationale.

Les crédits pour 2018, gérés par la direction des Finances et des ressources humaines, furent répartis parmi les sections budgétaires suivantes :

- Section 01.0 - Dépenses générales : 3.351.812 Euros (une baisse de 11,30% par rapport à 2017);
- Section 01.1 - Missions luxembourgeoises à l'étranger : 31.538.577 Euros (une hausse de 0,14 % par rapport à 2017);
- Section 01.2 - Contributions à des organismes internationaux : 13.652.234 Euros (une hausse de 3,08 % par rapport à 2017);
- Section 01.3 - Relations économiques européennes et internationales et autres actions : 2.800.000 Euros (une baisse de 9,68 % par rapport à 2017).

La section 01.4, gérée par la direction de l'Immigration et dotée d'une somme totale de 9.259.202 Euros a présenté une hausse de 13,92 % par rapport à 2017.

Les dépenses générales (section budgétaire 01.0) du département ont diminué de 11,30 % pour les raisons essentielles suivantes :

- Le retard pris dans la mise en place de la Cour d'appel de la juridiction unifiée (JUB) a permis de baisser le budget pour 2018 de 800.000 à 250.000 Euros (-550.000, soit -1,25% par rapport à 2017).
- Une réduction des frais d'acquisition de matériel, d'entretien et de réparation des machines du Bureau des passeports et des visas a présenté un montant final de 469.582 Euros (-277.768, soit +27,74 % par rapport aux crédits votés en 2017).

A noter toutefois que ces réductions importantes ont en partie été équilibrées par une augmentation de l'article budgétaire « Frais de route et de séjour à l'étranger ». Alors que le crédit voté pour l'année 2017 s'élevait à 1.266.000 Euros, le budget retenu pour l'année 2018 était de 1.500.000 Euros (soit une hausse de 18,48%). Pour mémoire, pour l'exercice budgétaire 2016 il a été nécessaire de demander un dépassement de crédit de 237.000 Euros.

En ce qui concerne la section budgétaire des contributions internationales (section 01.2), il y a lieu de noter une hausse de 3,08 % pour 2018, par rapport à l'année 2017 (où les contributions internationales avaient diminué de 11,61%, soit plus de 1,7 millions d'euros). Cette croissance est essentiellement due à une hausse de la contribution obligatoire à payer pour l'OCDE (+635.273 Euros, soit +67,8%), mais également à une augmentation des contributions obligatoires à payer au Conseil de l'Europe (+50.000 Euros, soit +7,065 %), de l'OTAN (+40.000 Euros, soit +12,86 %) et de l'OMC (+78.000, soit +10,68 %).

La section 01.4, gérée par la direction de l'Immigration et dotée d'une somme totale de 9.259.202 Euros, a présenté une hausse de 13,92 % par rapport à 2017.

Les directions de la Défense et de la Coopération gèrent le budget des sections 01.5 et 01.6 respectivement 01.7 sous l'autorité de leur ministre de tutelle respectif. Les moyens financiers furent répartis comme suit en 2018:

- Direction de la défense : 51.728.788 Euros (+36,11% par rapport à 2017) ;
- Défense nationale : 83.469.792 Euros (5,79% par rapport à 2017);
- Coopération au développement : 326.155.000 Euros (+6,38 % par rapport à 2017).

Les recettes consulaires

En 2018 les recettes consulaires réalisées par le ministère des Affaires et européennes se sont élevées à 688.745€, une légère augmentation par rapport à 2017 (7,50 %). Elles proviennent pour ainsi dire exclusivement de la fourniture de visas à des ressortissants de pays tiers désirant se rendre au Luxembourg, respectivement dans l'espace Schengen. Comme les années précédentes, les missions à New Delhi (23,74 %) et Moscou (20,63 %) recouvrent la plupart de nos recettes consulaires.

1.	New Delhi :	163.481 € (23,74 %)
2.	Moscou :	142.120 € (20,63 %)
3.	Beijing :	98.650 € (14,32 %)
4.	Ankara :	90.570 € (13,15 %)
5.	Shanghai :	78.626 € (11,42 %)
6.	Abu Dhabi:	32.854 € (4,77 %)
7.	Londres:	24.833 € (3,61 %)
8.	Bangkok:	22.000 € (3,19 %)
9.	San Francisco:	17.885 € (2,60 %)
10.	Autres :	17.725 € (2,57 %)

Les immeubles des missions à l'étranger appartenant à l'Etat

A l'étranger, l'Etat luxembourgeois est propriétaire de 33 immeubles abritant des missions diplomatiques ou consulaires ainsi que de deux appartements de service. 20 propriétés sont prises en location pour le besoin de ses missions à l'étranger.

La rénovation, l'entretien régulier et la mise aux normes sécuritaires du parc immobilier appartenant à l'Etat luxembourgeois à l'étranger, et dans une moindre mesure des propriétés louées, relèvent de la

compétence mixte de l'administration des Bâtiments publics et de la direction des Finances et des ressources humaines du ministère des Affaires étrangères et européennes.

A New-York, dans le cadre du projet de remise en état pluriannuel de la chancellerie la mise en conformité de l'alarme incendie et la réfection du trottoir ont constitué les derniers travaux en 2018.

Dans le grand immeuble administratif à Bruxelles hébergeant les trois missions qui sont l'Ambassade, le Représentation permanente auprès de l'Union européenne et la Représentation permanente auprès du Comité politique et de sécurité, certains travaux de rénovation et de mise en norme, dont notamment des travaux d'électricité ont été effectués. Le plan concernant un réaménagement du rez-de-chaussée en vue d'une sécurisation de l'entrée a pu être finalisé à la fin de l'année et seront mis en œuvre à partir de 2019.

Une remise à neuf de fond en comble de la chancellerie à Paris a été lancée début de l'année.

La planification de l'aménagement d'un guichet consulaire pour la chancellerie à Madrid a pu s'achever à la fin de l'année.

En avril, l'Etat a signé un acte d'acquisition d'un appartement pour servir de nouvelle résidence du chef de poste de la mission à Rome.

A la résidence du représentant permanent auprès de l'ONU à New York, le parapet à l'entrée a dû être remplacé pour stopper les infiltrations d'eau.

L'escalier intérieur de la résidence de l'ambassadeur à Londres a été mis en état.

A la résidence du Représentant permanent à Strasbourg, la clôture extérieure en fer forgé a été renouvelée.

Une remise à niveau de l'éclairage extérieur et du système d'alarme a été réalisée à la résidence de l'ambassadeur à Copenhague.

A la résidence du Représentant permanent à Genève les salles sanitaires au rez-de-chaussée ainsi que la salle de bain pour hôtes au 2^e étage ont été restaurées. La peinture de la façade et des volets a dû être refaite.

Dans la résidence du chef de poste à Berlin la salle de bains principale a été renouvelée.

Des travaux d'entretien de moindre envergure et des réparations diverses ont été exécutés dans un certain nombre d'autres missions diplomatiques (Ankara, Pékin, Prague, Vienne etc...) tout au long de 2018.